

États financiers consolidés

Rapports

- 111 Responsabilité de la direction dans la préparation des états financiers
- 111 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants
- 112 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 112 Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

États financiers consolidés

- 113 Bilans consolidés
- 114 États consolidés des résultats
- 115 États consolidés du résultat étendu
- 115 États consolidés de la variation des capitaux propres
- 116 États consolidés des flux de trésorerie

Notes complémentaires

- 117 Note 1 Principales conventions et estimations comptables
- 124 Note 2 Juste valeur des instruments financiers
- 127 Note 3 Valeurs mobilières
- 129 Note 4 Prêts
- 130 Note 5 Titrisations
- 132 Note 6 Entités à détenteurs de droits variables
- 133 Note 7 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 137 Note 8 Locaux et matériel
- 137 Note 9 Coentreprise – RBC Dexia Investor Services
- 138 Note 10 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels
- 139 Note 11 Acquisitions et cessions importantes
- 140 Note 12 Autres actifs
- 141 Note 13 Dépôts
- 142 Note 14 Activités d'assurance
- 142 Note 15 Autres passifs
- 143 Note 16 Débentures subordonnées
- 144 Note 17 Titres de fiducie de capital
- 145 Note 18 Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions
- 147 Note 19 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales
- 148 Note 20 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi
- 150 Note 21 Rémunération à base d'actions
- 153 Note 22 Revenus liés aux activités de négociation
- 153 Note 23 Charges liées au réaligement de l'entreprise
- 154 Note 24 Impôts sur les bénéfices
- 155 Note 25 Bénéfice par action
- 156 Note 26 Concentrations du risque de crédit
- 156 Note 27 Garanties, engagements et éventualités
- 159 Note 28 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances
- 160 Note 29 Opérations entre apparentés
- 161 Note 30 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique
- 163 Note 31 Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis
- 175 Note 32 Information sur la société mère

Les présents états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada (RBC) ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris plusieurs montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada en vertu du paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du surintendant des institutions financières Canada, les états financiers doivent être dressés selon les PCGR du Canada. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est en accord avec ces états financiers consolidés.

Afin de nous acquitter de notre responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, nous maintenons les systèmes de contrôles internes requis et conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe de vérificateurs internes qui effectue une revue périodique de tous nos secteurs d'activité.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière par l'entremise de son Comité de vérification composé uniquement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de RBC. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité de vérification assume d'autres responsabilités importantes, étant

notamment chargé de revoir nos procédés de contrôles internes actuels ainsi que les révisions prévues de ces procédés, et de conseiller les administrateurs en matière de vérification et de présentation de l'information financière. Notre responsable de la conformité à la réglementation et notre vérificateur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité de vérification.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant les opérations et activités de RBC qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si RBC respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si RBC est en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de RBC.

Deloitte & Touche s.r.l., comptables agréés inscrits indépendants nommés par les actionnaires de RBC sur recommandation du Comité de vérification et du Conseil d'administration, ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés et ont présenté le rapport qui suit. Les vérificateurs peuvent en tout temps s'entretenir avec le Comité de vérification de tous les aspects de leur mission de vérification et de tous les points soulevés dans le cadre de leur travail.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef des finances

Toronto, le 29 novembre 2007

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Royale du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2007. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications des états financiers consolidés aux 31 octobre 2007 et 2006 et pour les exercices terminés à ces dates ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. En ce qui concerne les états financiers consolidés au 31 octobre 2005 et pour l'exercice terminé à cette date, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2007 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2007 selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 29 novembre 2007 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 29 novembre 2007

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada (RBC) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus élaboré par le président et chef de la direction et par le chef des finances, ou sous leur supervision, et il est mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend des conventions et des procédures qui :

- touchent la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte des opérations et des cessions visant les actifs de RBC;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de RBC ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du Conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de RBC qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de RBC est soit évitée, soit décelée à temps.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas prévenir ou déceler des inexactitudes en temps opportun. En outre, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les circonstances ou que le degré de conformité aux conventions ou aux procédures se détériore.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2007, en se fondant sur les critères énoncés en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2007 est efficace. La direction a également déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2007 ne comportait aucune faiblesse importante.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC au 31 octobre 2007 a fait l'objet d'une vérification par Deloitte & Touche s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants de RBC, qui ont également procédé à la vérification des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, comme en fait mention le rapport des comptables agréés inscrits indépendants et dans lequel ils ont émis une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de RBC.

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef des finances

Toronto, le 29 novembre 2007

Rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Royale du Canada (la Banque) au 31 octobre 2007 selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. La direction de la Banque est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation est comprise dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification comprend l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il y ait une faiblesse importante, le contrôle par sondages et l'évaluation de la conception et du fonctionnement efficace du contrôle interne selon le risque évalué, ainsi que la mise en œuvre de tout autre procédé que nous jugeons nécessaire dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre vérification fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Les procédures de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société sont élaborées par les chefs de la direction et des finances, ou par les personnes occupant des postes équivalents, ou encore sous la supervision de ces derniers, et sont mises en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de la société de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à l'intention de tiers selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend des politiques et des procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers raisonnablement détaillés qui donnent une image fidèle et exacte des opérations et des cessions visant les actifs de la société; 2) fournissent

une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour permettre la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et les décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs; 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit évitée, soit décelée à temps.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou de contournement inapproprié des contrôles par la direction, il est possible que des inexactitudes importantes imputables à une erreur ou à une fraude ne soient pas prévenues ni détectées en temps opportun. De plus, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les circonstances ou que le degré de conformité aux conventions et aux procédures se détériore.

À notre avis, la Banque a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2007, selon les critères établis en vertu du *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2007 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 29 novembre 2007 exprime une opinion sans réserve à l'égard de ces états financiers consolidés.

Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 29 novembre 2007

Bilans consolidés

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)

	2007	2006
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	4 226 \$	4 401 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	11 881	10 502
Valeurs mobilières (note 3)		
Titres du compte de négociation	148 246	147 237
Titres disponibles à la vente	30 009	–
Titres du compte de placement	–	37 632
	178 255	184 869
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	64 313	59 378
Prêts (notes 4 et 5)		
Prêts de détail	169 462	151 050
Prêts de gros	69 967	58 889
	239 429	209 939
Provision pour pertes sur prêts	(1 493)	(1 409)
	237 936	208 530
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11 786	9 108
Dérivés (note 7)	66 585	37 729
Locaux et matériel, montant net (note 8)	2 131	1 818
Écart d'acquisition (note 10)	4 752	4 304
Autres actifs incorporels (note 10)	628	642
Actifs liés aux activités destinées à la vente	–	82
Autres actifs (note 12)	17 853	15 417
	103 735	69 100
	600 346 \$	536 780 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 13)		
Particuliers	116 557 \$	114 040 \$
Entreprises et gouvernements	219 886	189 140
Banques	28 762	40 343
	365 205	343 523
Autres		
Acceptations	11 786	9 108
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	44 689	38 252
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	37 033	41 103
Dérivés (note 7)	72 010	42 094
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 14)	7 283	7 337
Passifs liés aux activités destinées à la vente	–	32
Autres passifs (note 15)	28 483	22 649
	201 284	160 575
Déventures subordonnées (note 16)	6 235	7 103
Titres de fiducie de capital (note 17)	1 400	1 383
Passifs liés aux actions privilégiées (note 18)	300	298
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (note 19)	1 483	1 775
Capitaux propres (note 18)		
Actions privilégiées	2 050	1 050
Actions ordinaires (émises – 1 276 260 033 et 1 280 889 745)	7 300	7 196
Surplus d'apport	235	292
Actions autodétenues – privilégiées (détenues – 248 800 et 93 700)	(6)	(2)
– ordinaires (détenues – 2 444 320 et 5 486 072)	(101)	(180)
Bénéfices non répartis	18 167	15 771
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(3 206)	(2 004)
	24 439	22 123
	600 346 \$	536 780 \$

Gordon M. Nixon
Président et chef de la direction

Robert B. Peterson
Administrateur

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Revenu d'intérêt			
Prêts	14 724 \$	12 708 \$	10 790 \$
Valeurs mobilières	7 665	6 189	4 606
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	3 450	2 827	1 354
Dépôts à des banques	538	480	231
	26 377	22 204	16 981
Frais d'intérêt			
Dépôts	13 770	10 708	6 946
Autres passifs	4 737	4 281	2 800
Débitures subordonnées	338	419	442
	18 845	15 408	10 188
Revenu net d'intérêt	7 532	6 796	6 793
Revenus autres que d'intérêt			
Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires	3 152	3 348	3 270
Revenus tirés des activités de négociation	2 261	2 574	1 594
Commissions de gestion de placements et de services de garde	1 579	1 301	1 232
Revenus tirés des fonds communs de placement	1 473	1 242	962
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 353	1 243	1 163
Frais bancaires	1 303	1 216	1 153
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	1 217	1 024	1 026
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	533	438	407
Revenus sur cartes	491	496	579
Commissions de crédit	293	241	187
Revenus tirés de la titrisation (note 5)	261	257	285
Gain net à la vente de titres disponibles à la vente (note 3)	63	–	–
Gain net à la vente de titres du compte de placement	–	88	85
Autres	951	373	448
Revenus autres que d'intérêt	14 930	13 841	12 391
Total des revenus	22 462	20 637	19 184
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)	791	429	455
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 173	2 509	2 625
Frais autres que d'intérêt			
Ressources humaines (notes 20 et 21)	7 860	7 268	6 682
Matériel	1 009	957	960
Frais d'occupation	839	792	749
Communications	723	687	632
Honoraires	530	546	500
Impartition de services de traitement	308	298	296
Amortissement des autres actifs incorporels (note 10)	96	76	50
Autres	1 108	871	1 488
	12 473	11 495	11 357
Charges liées au réaligement de l'entreprise (note 23)	–	–	45
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant impôts	7 025	6 204	4 702
Charge d'impôts (note 24)	1 392	1 403	1 278
Bénéfice net avant part des actionnaires sans contrôle	5 633	4 801	3 424
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales	141	44	(13)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	5 492	4 757	3 437
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(29)	(50)
Bénéfice net	5 492 \$	4 728 \$	3 387 \$
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(88)	(60)	(42)
Gain net au rachat d'actions privilégiées	–	–	4
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	5 404 \$	4 668 \$	3 349 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers) (note 25)	1 273 185	1 279 956	1 283 433
Bénéfice de base par action (en dollars)	4,24 \$	3,65 \$	2,61 \$
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	4,24 \$	3,67 \$	2,65 \$
Bénéfice (perte) de base par action lié aux activités abandonnées (en dollars)	– \$	(0,02) \$	(0,04) \$
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers) (note 25)	1 289 314	1 299 785	1 304 680
Bénéfice dilué par action (en dollars)	4,19 \$	3,59 \$	2,57 \$
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	4,19 \$	3,61 \$	2,61 \$
Bénéfice (perte) dilué par action lié aux activités abandonnées (en dollars)	– \$	(0,02) \$	(0,04) \$
Dividendes par action (en dollars)	1,82 \$	1,44 \$	1,18 \$

États consolidés du résultat étendu

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Bénéfice net	5 492 \$	4 728 \$	3 387 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts			
Gains nets (pertes nettes) non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(93)	–	–
Reclassement aux résultats de (gains) pertes sur les titres disponibles à la vente	28	–	–
	(65)	–	–
Gains (pertes) de change non réalisés	(2 965)	(501)	(624)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes de change	(42)	2	5
Gains nets (pertes nettes) de change liés aux activités de couverture	1 804	269	401
	(1 203)	(230)	(218)
Gains nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	80	–	–
Reclassement aux résultats de (gains) pertes liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	31	–	–
	111	–	–
Autres éléments du résultat étendu	(1 157)	(230)	(218)
Total du résultat étendu	4 335 \$	4 498 \$	3 169 \$

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Actions privilégiées (note 18)			
Solde au début	1 050 \$	700 \$	532 \$
Émises	1 150	600	300
Achetées aux fins d'annulation	(150)	(250)	(132)
Solde à la fin	2 050	1 050	700
Actions ordinaires (note 18)			
Solde au début	7 196	7 170	6 988
Émises	170	127	214
Achetées aux fins d'annulation	(66)	(101)	(32)
Solde à la fin	7 300	7 196	7 170
Surplus d'apport			
Solde au début	292	265	169
Renonciation aux droits à la plus-value des actions	(6)	(2)	(6)
Attributions de rémunération à base d'actions	(46)	(18)	26
Gain au rachat d'actions privilégiées	–	–	7
Incidence initiale de l'adoption de la NOC-15, Consolidation des entités à détenteurs de droits variables	–	–	54
Autres	(5)	47	15
Solde à la fin	235	292	265
Actions autodétenues – actions privilégiées (note 18)			
Solde au début	(2)	(2)	–
Ventes	33	51	–
Achats	(37)	(51)	(2)
Solde à la fin	(6)	(2)	(2)
Actions autodétenues – actions ordinaires (note 18)			
Solde au début	(180)	(216)	(294)
Ventes	175	193	179
Achats	(96)	(157)	(47)
Incidence initiale de l'adoption de la NOC-15, Consolidation des entités à détenteurs de droits variables	–	–	(54)
Solde à la fin	(101)	(180)	(216)
Bénéfices non répartis			
Solde au début	15 771	13 704	12 065
Ajustement transitoire – instruments financiers (1)	(86)	–	–
Bénéfice net	5 492	4 728	3 387
Dividendes sur actions privilégiées (note 18)	(88)	(60)	(42)
Dividendes sur actions ordinaires (note 18)	(2 321)	(1 847)	(1 512)
Prime versée sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	(580)	(743)	(194)
Frais d'émission et autres	(21)	(11)	–
Solde à la fin	18 167	15 771	13 704
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Ajustement transitoire – instruments financiers (1)	(45)	–	–
Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(65)	–	–
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des activités de couverture	(3 207)	(2 004)	(1 774)
Gains et pertes sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	111	–	–
Solde à la fin	(3 206)	(2 004)	(1 774)
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu	14 961	13 767	11 930
Capitaux propres à la fin	24 439 \$	22 123 \$	19 847 \$

(1) L'ajustement transitoire découle de la mise en œuvre des nouvelles normes comptables sur les instruments financiers. Se reporter à la note 1.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2007	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	5 492 \$	4 757 \$	3 437 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	791	429	455
Amortissement	434	405	414
Paievements liés au réaligement de l'entreprise	(38)	(74)	(94)
Impôts futurs	(147)	144	(482)
Amortissement des autres actifs incorporels	96	76	50
(Gain) perte à la vente de locaux et de matériel	(16)	(16)	(21)
(Gain) perte sur la titrisation de prêts	(41)	(16)	(101)
(Gain) perte à la vente de titres disponibles à la vente	(63)	-	-
(Gain) perte à la vente de titres du compte de placement	-	(88)	(85)
Variations de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	(54)	220	629
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(28)	217	(5)
Impôts exigibles	1 034	(203)	(9)
Actifs dérivés	(28 856)	1 105	63
Passifs dérivés	29 916	(498)	391
Titres du compte de négociation	9 623	(21 477)	(36 438)
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	(317)	(1 017)	1 334
Autres	1 647	1 036	840
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation liées aux activités poursuivies	19 473	(15 000)	(29 622)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation liées aux activités abandonnées	-	4	95
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	19 473	(14 996)	(29 527)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	(1 379)	(5 265)	1 030
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	(39 569)	(33 534)	(27 670)
Produit de la titrisation de prêt	8 020	8 139	5 607
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	7 565	-	-
Produit de la vente de titres du compte de placement	-	14 709	25 628
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	18 784	-	-
Produit de l'arrivée à échéance de titres du compte de placement	-	28 222	18 431
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(24 097)	-	-
Acquisitions de titres du compte de placement	-	(38 474)	(36 373)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(706)	(511)	(383)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	(4 935)	(16 405)	3 976
Encaisse provenant des (affectée aux) acquisitions, montant net	(373)	(256)	-
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement liées aux activités poursuivies	(36 690)	(43 375)	(9 754)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement liées aux activités abandonnées	-	140	2 027
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(36 690)	(43 235)	(7 727)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	17 831	36 663	35 001
Émission de titres de fiducie de capital RBC	-	-	1 200
Émission de débentures subordonnées	87	-	800
Remboursement de débentures subordonnées	(989)	(953)	(786)
Émission d'actions privilégiées	1 150	600	300
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	(150)	(250)	(132)
Frais d'émission	(23)	(6)	(3)
Émission d'actions ordinaires	155	116	198
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(646)	(844)	(226)
Actions autodétenues – ventes	208	244	179
Actions autodétenues – achats	(133)	(208)	(49)
Dividendes versés	(2 278)	(1 807)	(1 469)
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(59)	(47)	(13)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	(4 070)	17 722	(3 092)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	6 436	5 861	7 386
Variation des emprunts à court terme des filiales	(145)	620	(628)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement liées aux activités poursuivies	17 374	57 711	38 666
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	17 374	57 711	38 666
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(332)	(80)	(122)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	(175)	(600)	1 290
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	4 401	5 001	3 711
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	4 226 \$	4 401 \$	5 001 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	18 494 \$	14 678 \$	10 109 \$
Impôts sur les bénéfices payés durant l'exercice	1 352 \$	1 682 \$	1 987 \$

Note 1 Principales conventions et estimations comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers, y compris les exigences comptables du BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada.

Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont nous sommes le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés et sociétés en commandite liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements, les gains et les pertes réalisés à la cession de ces placements et les réductions de valeur visant à refléter une perte de valeur durable sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Principales modifications comptables

Instruments financiers

Le 1^{er} novembre 2006, nous avons adopté trois nouvelles normes comptables sur les instruments financiers qui ont été publiées par l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA) : le chapitre 1530 du *Manuel*, intitulé *Résultat étendu* (chapitre 1530), le chapitre 3855 du *Manuel*, intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* (chapitre 3855), et le chapitre 3865 du *Manuel*, intitulé *Couvertures* (chapitre 3865). Les chiffres correspondants des périodes antérieures n'ont pas été retraités.

Résultat étendu

Le chapitre 1530 introduit la notion de résultat étendu, qui correspond au résultat net et aux autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu reflètent les variations des capitaux propres au cours d'une période, découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires, et comprennent les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les gains et les pertes non réalisés liés à la conversion des devises découlant des établissements étrangers autonomes, déduction faite des opérations de couverture, et la variation de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie. Nous avons inclus dans nos états financiers consolidés un état consolidé du résultat étendu qui reflète la variation de ces éléments, après impôts, depuis le 1^{er} novembre 2006, et les variations cumulées des autres éléments du résultat étendu sont prises en compte dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, qui est présenté à titre de nouveau poste de la rubrique Capitaux propres du bilan consolidé.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Le chapitre 3855 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Il exige que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, soient comptabilisés dans le bilan consolidé lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat dérivé non financier. En vertu de cette norme, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur au moment de la constatation initiale, sauf en ce qui a trait à certaines opérations entre apparentés. L'évaluation au cours des périodes subséquentes dépend de la catégorie dans laquelle l'instrument financier a été classé, soit instrument détenu à des fins de transaction, instrument disponible à la vente, instrument détenu jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont capitalisés au moment de la constatation initiale.

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les variations de ces justes valeurs sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût non amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers disponibles à la vente, qui comprennent les titres de substitut de prêt, sont évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés, y compris les fluctuations des taux de change, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont évalués au coût.

Les produits dérivés sont constatés dans le bilan consolidé à la juste valeur, y compris les produits dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes. Les variations de la juste valeur des produits dérivés sont inscrites dans le résultat net, sauf en ce qui concerne les produits dérivés désignés à titre de couverture efficace des flux de trésorerie ou de couverture du risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Le chapitre 3855 permet à une entité de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction (option de la juste valeur) au moment de la constatation initiale ou de l'adoption de la norme, et ce, même si cet instrument n'a pas été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme. L'instrument qui est classé comme détenu à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur doit avoir une juste valeur fiable et satisfaire à l'un des critères suivants établis par le BSIF : i) il en résulte l'élimination ou la réduction importante d'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers et/ou de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques ou d'investissement, et l'information est communiquée sur cette base à la haute direction ou iii) l'instrument constitue un dérivé incorporé à un contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte.

Nos principales catégories d'actifs financiers détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur comprennent : i) les placements à l'appui des obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et d'assurance maladie conclus par nos services d'assurances; ii) les placements utilisés pour compenser les risques relatifs aux contrats dérivés liés à nos activités de vente et de négociation; iii) certains prêts consentis à des clients dont les dérivés de couverture connexes sont évalués à la juste valeur et iv) les biens achetés en vertu de conventions de revente faisant partie de notre portefeuille de négociation, lequel est géré et évalué selon la juste valeur. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction comprennent : i) les dépôts et les obligations structurées comportant des dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes; ii) les biens vendus en vertu de conventions de rachat faisant partie de notre portefeuille de négociation, lequel est géré et évalué selon la juste valeur et iii) certains dépôts visant à contrebalancer l'incidence des dérivés de couverture connexes évalués à la juste valeur. L'évaluation à la juste valeur de ces actifs et passifs financiers réduit de façon importante la disparité de traitement en matière d'évaluation.

Les autres conséquences comptables importantes résultant de l'adoption du chapitre 3855 comprennent l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir tous les coûts de transaction ou les primes ou escomptes obtenus à l'égard des instruments financiers évalués selon le coût non amorti et la constatation de la juste valeur initiale de l'obligation liée à l'émission d'une garantie qui satisfait à la définition de la Note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). Une évaluation à la juste valeur n'est pas requise par la suite, sauf si les garanties financières satisfont également à la définition de dérivé. Ces garanties sont évaluées à la juste valeur à chaque date de bilan et présentées comme un dérivé au poste Autres actifs ou au poste Autres passifs, selon le cas.

Couvertures

Le chapitre 3865 définit les critères qui doivent être remplis aux fins de l'application de la comptabilité de couverture, ainsi que la façon d'appliquer la comptabilité de couverture à chacune des stratégies de couverture permises. Nous utilisons des instruments financiers dérivés et non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et de change, les risques de crédit et les autres risques de marché. Lorsque les dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome. Veuillez vous reporter à la rubrique de la note 1 ci-après intitulée « Dérivés » pour obtenir plus de détails sur les conventions comptables en matière de couvertures.

Incidence de l'adoption des chapitres 1530, 3855 et 3865

Les ajustements transitoires découlant de la réévaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur, autres que les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les instruments de couverture désignés à titre de couverture des flux de trésorerie et les couvertures du risque de change lié à l'investissement net dans un établissement étranger autonome, ont été inscrits dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2006. Les ajustements découlant de la réévaluation à la juste valeur des actifs financiers classés comme disponibles à la vente ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu à cette même date.

Si une relation de couverture qui existait avant l'adoption du chapitre 3865 est maintenue et répond aux conditions de la comptabilité de couverture en vertu de la nouvelle norme, la comptabilité de transition s'effectue ainsi : i) couvertures de la juste valeur : tout gain ou perte sur l'instrument de couverture a été constaté dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis, la valeur comptable de l'élément couvert a fait l'objet d'un ajustement correspondant au montant de la variation de la juste valeur cumulée attribuable au risque couvert désigné et l'ajustement a été inclus dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis; ii) couvertures des flux de trésorerie et couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome : la tranche efficace de tout gain ou perte sur l'instrument de couverture a été constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, alors que la tranche inefficace cumulée a été incluse dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Nous avons comptabilisé les ajustements de transition suivants dans nos états financiers consolidés : i) une réduction de 86 millions de dollars, déduction faite des impôts, du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, qui représente les variations de la valeur de certains instruments financiers et la tranche inefficace des couvertures admissibles, conformément aux méthodes d'évaluation prévues par les nouvelles normes, y compris celles concernant l'utilisation de l'option de la juste valeur et ii) un montant de 45 millions de dollars, déduction faite des impôts, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, au titre des pertes nettes liées aux actifs financiers disponibles à la vente et des pertes cumulées sur la tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie qui doivent dorénavant être comptabilisées en vertu des chapitres 3855 et 3865. Par ailleurs, nous avons reclassé, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, des pertes de change non réalisées nettes de 2 004 millions de dollars sur les investissements nets dans les établissements étrangers autonomes, qui étaient auparavant présentées comme un élément distinct des capitaux propres.

Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Le 1^{er} février 2007, nous avons adopté l'abrégé n° 163, intitulé *Détermination de la variabilité à prendre en compte lors de l'application de la NOC-15* (CPN-163), du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA. Le CPN-163 apporte des clarifications supplémentaires en ce qui concerne la façon d'analyser et de consolider les EDDV. L'application du CPN-163 a donné lieu à une déconsolidation de certains fonds de placement. Cependant, l'incidence sur notre situation financière consolidée ou sur nos résultats d'exploitation consolidés n'a pas été importante.

Instruments d'emprunt convertibles et autres comportant des dérivés incorporés

Le 1^{er} août 2007, nous avons adopté l'abrégé n° 164, intitulé *Instruments d'emprunt convertibles et autres comportant des dérivés incorporés* (CPN-164) du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA. Le CPN-164

apporte des clarifications en ce qui concerne le traitement comptable de certains types d'instruments d'emprunt convertibles, leur classement à titre de passifs ou de capitaux propres ainsi que leur incidence sur le résultat par action. Il fournit également des lignes directrices pour déterminer si ces instruments comportent des dérivés incorporés qui devraient être comptabilisés séparément. L'adoption du CPN-164 n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Choix de méthode comptable pour les coûts de transaction

Le 1^{er} juin 2007, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA a publié l'abrégé n° 166, intitulé *Choix de méthode comptable pour les coûts de transaction* (CPN-166). Ce CPN traite d'un choix de méthode comptable : la passation en charges des coûts de transaction ou l'ajout des coûts de transaction imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers non classés comme détenus à des fins de transaction. Plus précisément, le CPN-166 exige que la même méthode comptable soit appliquée à tous les instruments financiers semblables non classés comme détenus à des fins de transaction, mais permet l'application d'une méthode comptable différente pour les instruments financiers qui ne sont pas semblables. Le CPN-166, qui est entré en vigueur en ce qui nous concerne le 30 septembre 2007, prescrit l'application rétroactive à tous les coûts de transaction comptabilisés conformément au chapitre 3855. La méthode de constatation des coûts de transaction que nous utilisons actuellement, adoptée le 1^{er} novembre 2006, est conforme à ces lignes directrices.

Les conventions comptables décrites ci-après ont été mises à jour pour tenir compte des exigences en vertu des nouvelles normes comptables sur les instruments financiers et comprennent, le cas échéant, une analyse des conventions utilisées au cours des périodes antérieures à des fins de comparaison.

Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. L'actif et le passif non monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les revenus et les charges exprimés en devises sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

L'actif et le passif de nos établissements étrangers autonomes dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains ou pertes non réalisés résultant de la conversion des comptes de nos établissements étrangers autonomes de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôts à titre de composantes des autres éléments du résultat étendu. Avant le 1^{er} novembre 2006, ces montants étaient inclus dans les Capitaux propres. Au moment de la cession de notre participation dans ces placements ou de la dilution de cette dernière, une tranche appropriée du montant net des gains ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans le poste Revenus autres que d'intérêt.

Valeurs mobilières

Les titres sont classés, selon l'intention de la direction, comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres détenus à des fins de transaction, qui comprennent les titres acquis aux fins de vente à court terme, ainsi que les titres désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur sont comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations découlant de la livraison des titres du compte de négociation vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres du compte de négociation sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres disponibles à la vente comprennent : i) les titres qui peuvent être vendus pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt

et au risque connexe de paiement anticipé, aux variations du risque de change, aux changements des sources ou des modalités de financement, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités et ii) les titres de substitut de prêt, qui consistent en des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes non réalisés, y compris les fluctuations des taux de change, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu déduction faite des impôts. Les primes ou les escomptes à l'achat de titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans le résultat net. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont évalués au coût.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont des titres de créance que nous avons l'intention et la capacité de détenir jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût non amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes, les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Nous détenons une quantité peu importante de titres jusqu'à l'échéance dans le cours normal de nos activités. Tous les titres détenus jusqu'à l'échéance ont été inclus dans les titres disponibles à la vente du bilan consolidé.

Les gains et les pertes réalisés au moment de la cession des titres disponibles à la vente sont inclus dans le gain à la vente de titres, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Avant le 1^{er} novembre 2006, tous les titres de placement, autres que les titres du compte de négociation, étaient comptabilisés au coût non amorti dans notre bilan consolidé en tant que titres du compte de placement, et le traitement comptable des titres de substitut de prêt était identique à celui des prêts et, lorsque cela était nécessaire, une réduction était apportée au moyen d'une provision pour pertes sur créances.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Cependant, les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction et les variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces valeurs mobilières. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties. En vertu de ces conventions, nous suivons de près la valeur de marché des valeurs mobilières acquises, et des garanties supplémentaires sont obtenues au besoin. Nous avons également le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Nous vendons également des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières plus les intérêts courus, respectivement, sauf lorsqu'elles sont désignées comme des instruments détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt dans notre état consolidé des résultats, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat comptabilisées à la juste valeur selon l'option de la juste valeur sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Avant le 1^{er} novembre 2006, toutes les conventions de revente et de rachat étaient inscrites dans notre bilan consolidé aux montants d'achat ou de vente initiaux des titres, respectivement, plus les intérêts courus sur les titres portant intérêt. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente étaient présentés à titre de revenu d'intérêt, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat étaient présentés à titre de frais d'intérêt dans notre état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût non amorti, à moins qu'ils n'aient

été désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur. Les prêts comptabilisés au coût non amorti sont présentés après déduction de la provision pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés, lesquels comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties. Les prêts désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur. Avant le 1^{er} novembre 2006, tous les prêts étaient présentés au coût non amorti déduction faite de la provision pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés.

Les prêts comptabilisés au coût non amorti font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés à titre de prêts douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, gouvernement canadien), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par un gouvernement canadien sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt douteux, les intérêts cessent d'être comptabilisés et l'ensemble des intérêts précédemment comptabilisés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts productifs lorsque tous les montants en souffrance (y compris les intérêts) ont été recouverts, que les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt douteux est classé comme tel, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, dans le bilan consolidé, au crédit de la provision pour pertes sur créances. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur moins les frais de cession. La juste valeur est évaluée en fonction soit de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de confirmation du prêt.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime approprié pour couvrir les pertes sur créances estimatives désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais qui ne peuvent encore être déterminées à la date du bilan. La provision est liée aux risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi qu'aux éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision est augmentée par la dotation à la provision pour pertes sur créances et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements. La provision pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs, et les provisions touchant les éléments hors bilan sont comptabilisées au poste Autres passifs.

La provision est établie en fonction de la détermination et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes à l'égard des pertes estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que

la composition et la qualité du crédit du portefeuille et les changements de la conjoncture économique et commerciale. La provision pour pertes sur créances est composée des provisions spécifiques et de la provision générale.

Provisions spécifiques

Des provisions spécifiques sont comptabilisées afin de constater les pertes estimatives sur les prêts de détail et de gros classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement, sont estimées selon le jugement de la direction quant à la réalisation des flux de trésorerie futurs que l'on peut raisonnablement s'attendre à recevoir des emprunteurs ou de garants financièrement responsables, ou par suite de la réalisation d'une sûreté réelle. Les coûts de recouvrement estimatifs sont déduits des montants que l'on s'attend à récupérer, et ces montants sont actualisés au taux d'intérêt effectif de l'obligation. Les pertes liées aux portefeuilles de prêts de détail, y compris les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes. Aucune provision spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistante.

Provision générale

La provision générale est établie afin de couvrir les pertes sur créances estimatives subies à l'égard de nos portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été précisément désignés comme douteux. Dans le cas des prêts hétérogènes (prêts de gros, y compris les prêts aux petites entreprises gérés individuellement), la détermination de la provision générale est fondée sur l'application d'une probabilité de défaillance estimative, sur le risque brut lié aux défaillances et sur les facteurs de perte, lesquels sont établis en fonction des pertes historiques et sont définis selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles homogènes (prêts de détail), y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts sur cartes de crédit ainsi que les prêts aux particuliers et aux petites entreprises gérés collectivement, la provision générale est déterminée en fonction des taux de pertes historiques. Pour déterminer le niveau de la provision générale, la direction considère également les tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, la conjoncture économique, l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs. De plus, la provision générale comprend un élément relatif aux limites des modèles et aux imprécisions inhérentes aux méthodes d'établissement des provisions.

Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée au poste Autres passifs dans le bilan consolidé. Le recours contre nos clients, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres actifs. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et de change, les risques de crédit et les autres risques de marché. Les produits dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises, les contrats à terme standardisés sur devises, les options sur devises et les produits dérivés de crédit. Tous les produits dérivés sont comptabilisés dans notre bilan consolidé à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

Lorsque des produits dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les produits dérivés sont constatés dans le poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Les produits dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors

que les produits dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Lorsque nous avons à la fois le droit juridique et l'intention de régler les actifs et les passifs liés aux produits dérivés simultanément avec une contrepartie, la juste valeur nette des produits dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les dépôts de garantie obligatoires et les primes versées sont également inclus dans les actifs dérivés, tandis que les primes reçues sont présentées dans les passifs dérivés.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué ci-après.

Comptabilité de couverture

Nous utilisons des produits dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Le produit dérivé doit avoir une grande efficacité pour compenser la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture sur une base prospective lorsqu'il est établi que le dérivé n'est plus une couverture efficace, lorsque le dérivé est liquidé ou vendu ou lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Veuillez vous reporter à la note 2 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est constatée dans les revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également constatées dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'instrument couvert n'est plus ajustée, et les ajustements cumulatifs, à la juste valeur, de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis dans le résultat net sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Nous utilisons également, dans des circonstances particulières, certains instruments de trésorerie afin de couvrir le risque lié aux variations de la juste valeur des actifs monétaires attribuables aux fluctuations des taux de change.

Couvertures des flux de trésorerie

Dans une relation de couverture des flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite des impôts, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les gains et les pertes sur les dérivés sont reclassés immédiatement dans le résultat net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue. Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variation des flux de trésorerie liés à un actif ou passif à taux variable.

Avant le 1^{er} novembre 2006, lorsqu'un produit dérivé était désigné comme un instrument de couverture efficace de la juste valeur ou des flux de trésorerie et qu'il était admissible à ce titre, le gain ou la perte lié à ce produit dérivé était constaté à titre d'ajustement au revenu d'intérêt ou aux frais d'intérêt liés à l'élément couvert au cours de la même période. Lorsque la comptabilité de couverture cessait d'être appliquée sur une

base prospective, la juste valeur du dérivé était alors constatée dans les actifs ou les passifs dérivés, et le gain ou la perte était reporté et comptabilisé dans le Revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert avait une incidence sur le résultat. Lorsque la comptabilité de couverture cessait d'être appliquée en raison de la vente ou de la liquidation avant l'échéance prévue de l'élément couvert, la juste valeur du dérivé était alors comptabilisée dans les actifs ou les passifs dérivés, et le gain ou la perte non réalisé était comptabilisé dans les revenus autres que d'intérêt.

Couvertures de l'investissement net

Dans le cas de la couverture du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome, la tranche efficace des gains et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite des impôts applicables, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont constatés dans le résultat net lorsque se produit une réduction de l'investissement net couvert en raison de la dilution ou de la vente de l'investissement net ou une réduction des capitaux propres de l'établissement étranger découlant de la distribution de dividendes.

Nous utilisons des contrats de change et des passifs libellés en devises pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements étrangers autonomes qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

Avant le 1^{er} novembre 2006, les gains et les pertes de change découlant de ces instruments de couverture, déduction faite des impôts, étaient inscrits au poste Écart de conversion, montant net de l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si la période de renouvellement est raisonnablement assurée, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les gains et les pertes résultant de la cession sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Tous les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise acquise sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis et est attribué aux unités d'exploitation d'un secteur d'exploitation. Une unité d'exploitation regroupe des activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables. Selon les PCGR, elle s'entend du niveau d'exploitation auquel les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit au niveau immédiatement inférieur. Au moment de la cession d'une partie d'une unité d'exploitation, l'écart d'acquisition est attribué à la partie cédée en fonction de la juste valeur de cette partie par rapport à l'ensemble de l'unité d'exploitation.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuellement, au 1^{er} août, ou plus souvent si les événements ou les circonstances indiquent une perte de valeur possible. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est imputée aux résultats au cours de la période pendant laquelle la perte de valeur est constatée. Les reprises ultérieures sur perte de valeur sont interdites.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie limitée font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, qui n'excède généralement pas 20 ans, et ils sont également soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des conditions pouvant indiquer que les flux de trésorerie nets futurs estimatifs provenant d'un actif ne seront pas suffisants pour recouvrer sa valeur comptable.

Impôts sur les bénéfices

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos établissements étrangers lorsque le rapatriement de tels montants n'est pas envisagé dans un avenir prévisible. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments. Les variations des impôts futurs liées à une modification des taux d'imposition sont constatées au cours de la période où le taux d'imposition devient pratiquement en vigueur.

Le montant net des impôts futurs résultant d'écarts temporaires est inclus dans le poste Autres actifs. Nous constituons une provision pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant estimatif devant, de façon plus probable qu'improbable, être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles (comme il est décrit à la note 20). Ces régimes comprennent les régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie.

Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation et des titres à revenu fixe. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur. Pour les principaux régimes à prestations déterminées, le taux de rendement prévu de l'actif du régime, lequel est reflété dans la charge au titre des prestations constituées, est calculé selon la méthode liée à la valeur de marché. Conformément à cette méthode, l'actif est évalué à la valeur de marché ajustée, et les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés sont amortis sur trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Pour la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées secondaires et complémentaires, le taux de rendement prévu de l'actif du régime est calculé en fonction de la juste valeur de l'actif.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite ainsi que des coûts d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie.

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, comprise au poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur l'obligation, au rendement des placements prévu sur la valeur de marché ou liée au marché de l'actif du régime et à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, des gains ou des pertes actuariels nets et de l'actif ou de l'obligation transitoire. Pour certains de nos régimes à prestations déterminées, y compris les principaux régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels sont déterminés chaque année et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes. Pour les autres régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels nets de plus de 10 % de l'actif du régime ou de l'obligation au titre des prestations au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes.

Les gains et les pertes à la liquidation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats lorsque ces liquidations ont lieu. Les gains et les pertes liés à la compression de régimes sont constatés au cours de la période où la compression devient probable et où l'incidence peut être raisonnablement évaluée.

Notre charge au titre des régimes à cotisations déterminées est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines au cours de la période où les services connexes sont rendus.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge sur les cotisations est constaté comme charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, dans le poste Autres passifs.

Rémunération à base d'actions

Nous offrons des régimes de rémunération à base d'actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, comme il est décrit à la note 21.

Nous comptabilisons les options sur actions octroyées aux employés selon la méthode de la juste valeur, en vertu de laquelle la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition applicable et une hausse équivalente du surplus d'apport est comptabilisée. Lorsque les options sont levées, le produit de la levée ainsi que le montant initial comptabilisé comme surplus d'apport sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Les options sur actions octroyées avant le 1^{er} novembre 2002 ont été comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque et, par conséquent, aucune charge n'a été constatée relativement à ces options puisque le prix de levée lié à de tels octrois équivalait au cours de clôture de la journée précédant la date de l'octroi des options sur actions. Les droits en vertu de ces octrois ont été entièrement acquis au cours de 2006. Lorsque les options sur actions seront levées, le produit sera comptabilisé au poste Actions ordinaires.

Les options octroyées entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001 étaient assorties de droits à la plus-value des actions, lesquels donnaient aux participants la possibilité de recevoir un paiement en espèces égal à la différence entre le cours du marché de nos actions et le prix de levée des options. Les droits à la plus-value des actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Cette charge de rémunération, déduction faite des couvertures connexes, est comptabilisée sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs ou Surplus d'apport.

Nos autres régimes de rémunération à base d'actions comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (régimes). Les obligations en vertu des régimes d'attribution d'actions différées sont réglées au moyen de nos actions ordinaires ou en espèces, tandis que celles en vertu des régimes d'unités d'actions différées sont réglées en espèces. Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition. Pour les primes réglées en actions, nos obligations comptabilisées sont fondées sur le prix du marché de nos actions ordinaires à la date de l'octroi. Pour les primes réglées en espèces, nos obligations comptabilisées font l'objet d'ajustements périodiques selon la fluctuation du prix du marché de nos actions ordinaires et les dividendes accumulés. Les variations de nos obligations au titre de ces régimes, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs ou Surplus d'apport.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le deviendront au cours de la période d'acquisition des droits est constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionnariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Titrisation des prêts

Nous procédons périodiquement à la titrisation des prêts en vendant des prêts ou des ensembles de prêts sous forme de titres adossés à des créances hypothécaires à des entités ad hoc ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes, et les actifs cédés sont retirés de notre bilan consolidé lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et que nous avons reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts cédés. Pour que

le contrôle soit considéré comme abandonné, les conditions suivantes doivent être remplies :

i) les prêts cédés doivent être isolés par rapport au vendeur, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre; ii) l'acheteur doit avoir le droit juridique de vendre ou de nantir les prêts cédés ou, si ce dernier est une structure d'accueil admissible selon la Note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA, intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), ses investisseurs doivent avoir le droit de vendre ou de nantir leur participation dans l'entité; et iii) le vendeur ne doit pas continuer de contrôler les prêts cédés en vertu d'une entente visant à lui permettre de racheter les actifs ou d'en causer le retour. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, la cession est considérée comme un emprunt garanti, les prêts demeurent au bilan consolidé et le produit est constaté comme un passif.

Lorsque des titres adossés à des créances hypothécaires sont constitués, nous reclasons les prêts à leur valeur comptable dans les titres adossés à des créances hypothécaires et droits conservés du bilan consolidé. Les droits conservés représentent les marges excédentaires de la participation dans les prêts sur le taux de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires. La valeur comptable initiale des titres adossés à des créances hypothécaires et des droits conservés connexes est établie en fonction de leur juste valeur relative à la date de la titrisation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont classés dans les titres du compte de négociation ou dans les titres disponibles à la vente, selon l'intention de la direction. Les droits conservés sont classés dans les titres disponibles à la vente. Tant les titres adossés à des créances hypothécaires que les droits conservés font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Avant le 1^{er} novembre 2006, les droits conservés dans le cadre de titrisations qui pouvaient faire l'objet d'un paiement contractuel anticipé ou être réglés d'une autre manière qui ne nous permettait pas de recouvrer la quasi-totalité du placement comptabilisé étaient classés parmi les titres du compte de placement au coût non amorti.

Les gains à la vente de prêts ou de titres adossés à des créances hypothécaires sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction de la valeur comptable précédente des prêts ou des titres adossés à des créances hypothécaires visés par la cession. Pour établir ces justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la durée de vie moyenne pondérée des créances payables d'avance, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances prévues et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Pour chaque opération de titrisation relativement à laquelle nous avons conservé les droits de gestion, nous déterminons si les avantages liés à la gestion constituent une contrepartie adéquate. Lorsque les avantages liés à la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté au poste Autres actifs. Lorsque les avantages prévus liés à la gestion ne sont pas considérés comme adéquats, nous constatons un passif de gestion au poste Autres passifs. Lorsque nous recevons une contrepartie adéquate, nous ne constatons ni un actif ni un passif. Un actif ou un passif de gestion est amorti proportionnellement au revenu de gestion net estimatif et sur la durée de ce revenu.

Assurance

Les primes découlant des contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant des contrats de courte durée, principalement des contrats d'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. Les primes non acquises découlant des contrats de courte durée, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurances sont classés comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et maladie qui sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres à court terme et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition reportés liés aux produits d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la Méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat est passé aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les fonds distincts ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Nous tirons uniquement un revenu provenant des honoraires liés aux fonds distincts, qui est reflété dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires. Les honoraires comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat.

Avant le 1^{er} novembre 2006, les placements effectués par nos services d'assurances étaient inclus dans les titres du compte de placement. Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements à revenu fixe soutenant les obligations d'assurance vie étaient reportés et amortis au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires sur la durée à l'échéance restante des placements cédés, jusqu'à concurrence de 20 ans. Pour ce qui est des titres de participation détenus pour soutenir des produits d'assurance vie autres que l'assurance vie universelle, les gains et les pertes réalisés étaient reportés et amortis au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires au taux trimestriel de 5 % des gains et des pertes reportés non amortis. Les écarts entre la valeur de marché et la valeur comptable ajustée des placements dans ces titres étaient réduits trimestriellement de 5 %. Les titres de participation détenus pour soutenir des produits d'assurance vie universelle étaient inscrits à la valeur de marché, et les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres de participation étaient inclus au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires. Des placements précis étaient ramenés à leur valeur de marché ou à leur valeur de réalisation nette s'il était établi que la perte de valeur était durable. La réduction de valeur était inscrite au poste Primes d'assurance, revenu de placement et honoraires dans la période au cours de laquelle la perte de valeur était constatée.

Passif et capitaux propres

Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par les détenteurs, ainsi que les distributions cumulées connexes, sont classés dans le passif de notre bilan consolidé. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont classés dans le poste Frais d'intérêt de notre état consolidé des résultats.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, déduction faite des actions autodétenues. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés et de tout gain (perte) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite des impôts connexes. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles

étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires à l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités qui ne se sont pas encore produites. Le nombre d'actions additionnelles inclus dans le bénéfice dilué par action est déterminé au moyen de la méthode du rachat d'actions, selon laquelle les options sur actions dont le prix de levée est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires sont présumées être levées, et le produit de la levée est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de la levée des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les PCGR exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le bénéfice net et l'information connexe. Certaines estimations, dont celles visant la provision pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la comptabilisation des titrisations, des provisions pour litiges, des entités à détenteurs de droits variables, des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance et des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, et la valeur comptable de l'écart d'acquisition, du passif au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit, ainsi que des impôts sur les bénéfices, exigent que la direction exerce des jugements subjectifs ou complexes. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés.

Modification d'estimation comptable

Au cours de l'exercice, nous avons ajusté de 121 millions de dollars le passif au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit afin de refléter la hausse des coûts liés au programme. Cette modification d'estimation comptable est prise en compte à titre d'augmentation dans le poste Autres – Autres passifs de notre bilan consolidé et à titre de diminution dans le poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus sur cartes de nos états consolidés des résultats.

Modification de la présentation des états financiers

Le 1^{er} novembre 2007, nous avons mis en œuvre les dispositions de la *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres – Dispositif révisé*, désignée par l'appellation Bâle II. Aux fins de préparation à cette mise en œuvre, nous avons reclassé nos prêts et l'information sur la qualité du crédit dans deux catégories, soit les prêts de détail ou les prêts de gros. Au cours de l'exercice, nous avons modifié la présentation de certains de nos actifs, passifs, revenus et frais des périodes antérieures afin de mieux refléter la nature de ces éléments. Par conséquent, certains chiffres correspondants ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Modifications comptables futures

Informations à fournir sur le capital et instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Le 1^{er} décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535 du *Manuel*, intitulé *Informations à fournir sur le capital*, (chapitre 1535), le chapitre 3862 du *Manuel*, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir* (chapitre 3862), et le chapitre 3863 du *Manuel*, intitulé *Instruments financiers – présentation* (chapitre 3863). Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur pour nous le 1^{er} novembre 2007.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir à l'égard des éléments suivants : i) les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité; ii) les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital; iii) le fait que l'entité se soit conformée aux exigences en matière de capital ou non et iv) si l'entité ne s'est pas conformée aux exigences en question, les conséquences de cette inapplication.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du *Manuel*, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Ces deux nouveaux chapitres accordent une importance accrue aux informations à fournir à l'égard de la nature et de l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et à la façon dont l'entité gère des risques.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie pour laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est fondée sur le cours acheteur ou le cours vendeur cotés, selon le cas, auquel nous avons accès dans le marché actif le plus avantageux pour cet instrument. Lorsqu'il n'existe aucun cours acheteur ni aucun cours vendeur disponible, nous utilisons le cours de clôture de la transaction la plus récente liée à cet instrument, sous réserve des ajustements relatifs à la liquidité dont il est fait mention plus bas. Lorsqu'il n'y a pas de marché actif, nous déterminons la juste valeur selon les cours du marché en vigueur (cours acheteur ou cours vendeur, selon le cas) pour des instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, ou selon des modèles d'évaluation internes et externes, tels que des modèles d'établissement des prix des options et des analyses des flux de trésorerie actualisés, reposant sur des facteurs de marché observables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, il est nécessaire d'avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, nous nous basons principalement sur des facteurs de marché externes facilement observables tels que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que la volatilité des prix et des taux. Dans certains cas, nous utilisons des paramètres d'entrée qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables que nous ajustons afin de refléter l'incertitude et de nous assurer que les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Selon nos estimations, nous sommes d'avis que le recours à des hypothèses de rechange possibles pour évaluer ces instruments financiers à la juste valeur ne se traduirait pas par des justes valeurs considérablement différentes.

Des ajustements relatifs à la liquidité sont calculés lorsque les cours du marché ne peuvent être observés en raison de l'insuffisance du volume

des opérations ou de l'absence d'opérations récentes au sein d'un marché moins actif ou inactif. Des ajustements relatifs à la liquidité sont également calculés afin de refléter le coût associé au dénouement des positions présentant des risques liés à la taille du marché plus importantes que la normale.

Toutes nos opérations sur dérivés sont comptabilisées à la juste valeur. Nous comptabilisons des ajustements de l'évaluation qui correspondent à la juste valeur du risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés. Ces ajustements tiennent compte de la capacité financière de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle des opérations ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les accords généraux de compensation et les conventions accessoires. Nous recalculons régulièrement les ajustements de l'évaluation du crédit à l'égard de tous nos portefeuilles de dérivés. Des changements des ajustements de l'évaluation du crédit sont comptabilisés dans le résultat de la période considérée.

Nous disposons de politiques internes documentées qui détaillent nos processus d'évaluation de la juste valeur, y compris les méthodes utilisées pour déterminer les ajustements de l'évaluation. Ces méthodes sont appliquées de façon uniforme et font périodiquement l'objet d'un examen par notre groupe de la Gestion des risques.

Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers

Par suite de l'adoption des nouvelles normes comptables sur les instruments financiers, certains instruments financiers qui étaient auparavant comptabilisés au coût ou au coût non amorti sont dorénavant évalués à la juste valeur. Cela tient principalement au fait que certains titres ont été reclassés comme des titres du compte de négociation, qui comprennent des titres désignés comme détenus à des fins de transaction évalués selon l'option de la juste valeur. Le tableau suivant illustre la comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de certains instruments financiers au 31 octobre 2007 et au 31 octobre 2006 :

	31 octobre 2007								31 octobre 2006		
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable		Juste valeur			Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur	Total de la juste valeur
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente et évalués à la juste valeur	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Prêts et créances et passifs autres que détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente évalués au coût					
Actifs financiers											
Valeurs mobilières											
Titres du compte de négociation	129 408 \$	18 838 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	148 246 \$	148 246 \$			
Titres disponibles à la vente (1)	–	–	28 811	–	–	1 198	30 009	30 009			
Total des valeurs mobilières	129 408 \$	18 838 \$	28 811 \$	– \$	– \$	1 198 \$	178 255 \$	178 255 \$			185 239 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	– \$	25 522 \$	– \$	38 791 \$	38 791 \$	– \$	64 313 \$	64 313 \$			59 378 \$
Prêts											
Prêts de détail	– \$	– \$	– \$	168 782 \$	168 375 \$	– \$	168 782 \$	168 375 \$			
Prêts de gros	–	3 235	–	65 919	65 910	–	69 154	69 145			
Total des prêts	– \$	3 235 \$	– \$	234 701 \$	234 285 \$	– \$	237 936 \$	237 520 \$			208 638 \$
Autres											
Dérivés	66 585 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	66 585 \$	66 585 \$			37 682 \$
Autres actifs	–	164	–	24 653	24 653	–	24 817	24 817			22 660
Passifs financiers											
Dépôts											
Particuliers	– \$	851 \$	– \$	115 706 \$	115 609 \$	– \$	116 557 \$	116 460 \$			
Entreprises et gouvernements	1 639	56 751	–	161 496	161 217	–	219 886	219 607			
Banques	–	5 668	–	23 094	23 095	–	28 762	28 763			
Total des dépôts	1 639 \$	63 270 \$	– \$	300 296 \$	299 921 \$	– \$	365 205 \$	364 830 \$			343 312 \$
Autres											
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	44 689 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	44 689 \$	44 689 \$			38 252 \$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	24 086	–	12 947	12 947	–	37 033	37 033			41 103
Dérivés	72 010	–	–	–	–	–	72 010	72 010			42 108
Autres passifs	–	–	–	36 232	36 262	–	36 232	36 262			28 736
Déventures subordonnées	–	77	–	6 158	6 427	–	6 235	6 504			7 384
Titres de fiducie de capital	–	–	–	1 400	1 476	–	1 400	1 476			1 532
Passifs liés aux actions privilégiées	–	–	–	300	300	–	300	300			304

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût non amorti. Avant le 1^{er} novembre 2006, les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance étaient classés dans les titres du compte de placement et comptabilisés au coût non amorti. Les chiffres correspondants des périodes antérieures n'ont pas été retraités.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers qui, au moment de l'adoption, ont été classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus à des fins de transaction selon l'utilisation de l'option de la juste valeur.

	31 octobre 2006		
	Valeur comptable		
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers classés comme disponibles à la vente
Actifs financiers			
Valeurs mobilières			
Titres du compte de négociation	139 491 \$	18 412 \$	– \$
Titres du compte de placement (1)	–	–	26 966
Total des valeurs mobilières	139 491 \$	18 412 \$	26 966 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	– \$	40 535 \$	– \$
Prêts	–	2 686	–
Autres			
Dérivés	37 733	–	–
Autres actifs	–	527	–
Passifs financiers			
Dépôts	1 651 \$	60 859 \$	– \$
Autres			
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	38 252	–	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	27 494	–
Dérivés	42 340	–	–

(1) Comprennent la valeur des titres de substitut de prêt, qui est peu importante.

Au cours de l'exercice, la juste valeur de nos actifs financiers nets classés dans les titres détenus à des fins de transaction a augmenté de 2 115 millions de dollars. La juste valeur de nos actifs financiers nets désignés comme détenus à des fins de transaction a augmenté de 80 millions de dollars. La presque totalité de cette augmentation a fait l'objet d'une couverture économique. La juste valeur des passifs financiers que nous avons désignés comme détenus à des fins de transaction

a diminué de 88 millions de dollars en raison des modifications du risque lié à notre propre crédit.

Le tableau suivant illustre la valeur comptable des instruments financiers dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, en fonction de leur relation de couverture, ainsi que des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

	Au 31 octobre 2007			
	Désignés comme des instruments de couverture			Non désignés comme des instruments de couverture
	Couvertures des flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	
Instruments financiers dérivés et non dérivés				
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés (1)	390 \$	268 \$	856 \$	65 071 \$
Instruments financiers non dérivés (2)	–	–	–	s.o.
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés (1)	206 \$	166 \$	5 \$	71 633 \$
Instruments financiers non dérivés (2)	–	472	4 307	s.o.

(1) Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

(2) Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés au coût non amorti.

s.o. : sans objet

Note 2 Juste valeur estimative des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur ainsi que leur valeur à l'échéance contractuelle et leur valeur comptable.

	31 octobre 2007			
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2006 attribuables aux modifications des écarts de taux de RBC
Passifs désignés comme détenus à des fins de transaction				
Dépôts à terme				
Particuliers	890 \$	851 \$	(39) \$	(6) \$
Entreprises et gouvernements	56 741	56 751	10	(74)
Banques	5 668	5 668	–	(1)
Total des dépôts à terme	63 299 \$	63 270 \$	(29) \$	(81) \$
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	24 087 \$	24 086 \$	(1) \$	– \$
Débitures subordonnées	82	77	(5)	(7)
Total	87 468 \$	87 433 \$	(35) \$	(88) \$

Le tableau suivant présente des renseignements sur les prêts et les créances désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur, le risque maximal de crédit, le degré d'atténuation du risque par les dérivés de crédit et les instruments semblables, ainsi que les variations de la juste valeur de ces actifs au 31 octobre 2007 :

	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction	Risque maximal de crédit	Variations de la juste valeur depuis le 1 ^{er} novembre 2006 attribuables aux modifications du risque de crédit	Variations cumulatives de la juste valeur depuis la comptabilisation initiale attribuables aux modifications du risque de crédit	Degré d'atténuation du risque de crédit par les dérivés de crédit ou les instruments semblables	Variations de la juste valeur des dérivés de crédit ou des autres instruments semblables depuis le 1 ^{er} novembre 2006	Variations cumulatives de la juste valeur des dérivés de crédit ou des instruments semblables depuis la désignation des actifs à la juste valeur
Prêts et créances désignés comme détenus à des fins de transaction							
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	4 821 \$	4 821 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	25 522	25 522	–	–	–	–	–
Prêts	3 235	3 164	(42)	(21)	1 106	18	–
Total	33 578 \$	33 507 \$	(42) \$	(21) \$	1 106 \$	18 \$	– \$

Note 3 Valeurs mobilières (1)

	Durée jusqu'à l'échéance (2)						2007 Total	2006 Total	2005 Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise			
Titres du compte de négociation									
Créances du gouvernement canadien	1 683 \$	3 046 \$	5 106 \$	1 383 \$	2 853 \$	– \$	14 071 \$	13 900 \$	11 814 \$
Créances du gouvernement américain	384	1 066	2 084	377	5 106	–	9 017	7 793	7 281
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (3)	–	1 429	2 699	26	82	–	4 236	4 658	6 476
Titres adossés à des créances hypothécaires	110	59	1 200	1 176	3 099	–	5 644	3 841	2 281
Titres adossés à des créances mobilières	231	47	6 612	53	691	–	7 634	9 064	8 781
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances									
Acceptations bancaires	373	1	–	–	–	–	374	766	998
Certificats de dépôt	704	3 525	344	125	14	–	4 712	5 245	8 705
Autres	5 189	4 011	24 468	2 220	4 986	1 564	42 438	44 139	33 714
Titres de participation	–	–	–	–	–	60 120	60 120	57 831	45 710
	8 674	13 184	42 513	5 360	16 831	61 684	148 246	147 237	125 760
Titres disponibles à la vente (1)									
Créances du gouvernement canadien									
Gouvernement fédéral									
Coût non amorti	195	57	2 031	382	–	–	2 665	3 649	6 214
Juste valeur	195	57	2 040	384	–	–	2 676	3 677	6 205
Rendement (4)	3,5 %	4,7 %	4,4 %	4,5 %	–	–	4,4 %	4,2 %	3,6 %
Provinces et municipalités									
Coût non amorti	–	–	201	78	–	–	279	1 687	2 035
Juste valeur	–	–	201	77	–	–	278	1 935	2 229
Rendement (4)	–	–	4,0 %	4,5 %	–	–	4,2 %	5,4 %	4,9 %
Créances du gouvernement américain									
Gouvernement fédéral									
Coût non amorti	–	–	–	–	–	–	–	536	633
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	508	628
Rendement (4)	–	–	–	–	–	–	–	4,5 %	2,2 %
États, municipalités et organismes									
Coût non amorti	307	517	1 194	21	–	–	2 039	1 678	2 199
Juste valeur	307	518	1 155	21	–	–	2 001	1 648	2 139
Rendement (4)	5,3 %	5,1 %	5,0 %	5,6 %	–	–	5,1 %	3,6 %	2,5 %
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (3)									
Coût non amorti	1	622	107	84	5	–	819	758	1 595
Juste valeur	1	622	107	83	5	–	818	761	1 599
Rendement (4)	3,6 %	0,5 %	4,2 %	4,6 %	4,9 %	–	1,4 %	2,6 %	1,9 %
Titres adossés à des créances hypothécaires									
Coût non amorti	80	90	4 854	405	3 573	–	9 002	11 805	8 254
Juste valeur	80	90	4 872	408	3 522	–	8 972	11 692	8 183
Rendement (4)	5,2 %	4,7 %	4,6 %	5,2 %	5,0 %	–	4,8 %	4,5 %	4,4 %
Titres adossés à des créances mobilières									
Coût non amorti	399	5	245	357	998	–	2 004	3 164	1 442
Juste valeur	399	5	239	357	939	–	1 939	3 171	1 445
Rendement (4)	6,0 %	4,2 %	4,7 %	5,2 %	5,3 %	–	5,4 %	5,0 %	4,2 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances									
Coût non amorti	2 563	2 779	3 229	774	505	–	9 850	11 162	10 676
Juste valeur	2 554	2 850	3 135	760	495	–	9 794	11 360	10 839
Rendement (4)	4,8 %	5,2 %	4,5 %	5,2 %	4,4 %	–	4,8 %	4,8 %	3,7 %
Titres de participation (5)									
Coût	–	–	–	–	–	2 715	2 715	2 537	1 012
Juste valeur	–	–	–	–	–	2 874	2 874	2 592	974
Titres de substitut de prêt									
Coût	–	–	–	–	400	256	656	656	675
Juste valeur	–	–	–	–	400	252	652	658	683
Rendement (4)	–	–	–	–	4,6 %	5,3 %	4,9 %	4,8 %	3,7 %
Coût non amorti	3 545	4 070	11 861	2 101	5 481	2 971	30 029	37 632	34 735
Juste valeur	3 536	4 142	11 749	2 090	5 361	3 126	30 004	38 002	34 924
Titres détenus jusqu'à l'échéance (1)									
Coût non amorti	–	3	–	–	2	–	5	–	–
Juste valeur	–	3	–	–	2	–	5	–	–
Total de la valeur comptable des titres (1)									
	12 210 \$	17 329 \$	54 262 \$	7 450 \$	22 194 \$	64 810 \$	178 255 \$	184 869 \$	160 495 \$

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût non amorti. Avant le 1^{er} novembre 2006, les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance étaient classés dans les titres du compte de placement et comptabilisés au coût non amorti. Les chiffres correspondants des périodes antérieures n'ont pas été retraités.

(2) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(3) OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques.

(4) Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

(5) Comprendent la valeur des actions reçues à la restructuration de Visa Inc. Se reporter à la note 30.

Gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

	2007				2006			
	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur
Créances du gouvernement canadien								
Gouvernement fédéral	2 665 \$	12 \$	(1)\$	2 676 \$	3 649 \$	29 \$	(1)\$	3 677 \$
Provinces et municipalités	279	–	(1)	278	1 687	248	–	1 935
Créances du gouvernement américain								
Gouvernement fédéral	–	–	–	–	536	–	(28)	508
États, municipalités et organismes	2 039	10	(48)	2 001	1 678	5	(35)	1 648
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	819	1	(2)	818	758	4	(1)	761
Titres adossés à des créances hypothécaires	9 002	30	(60)	8 972	11 805	17	(130)	11 692
Titres adossés à des créances mobilières	2 004	2	(67)	1 939	3 164	11	(4)	3 171
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	9 855	45	(101)	9 799	11 162	238	(40)	11 360
Titres de participation	2 715	191	(32)	2 874	2 537	110	(55)	2 592
Titres de substitut de prêt	656	–	(4)	652	656	2	–	658
	30 034 \$	291 \$	(316)\$	30 009 \$	37 632 \$	664 \$	(294)\$	38 002 \$

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût non amorti. Avant le 1^{er} novembre 2006, les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance étaient classés dans les titres du compte de placement et comptabilisés au coût non amorti. Les chiffres correspondants des périodes antérieures n'ont pas été retraités.

(2) Comprennent des titres détenus jusqu'à l'échéance de 5 millions de dollars.

Gains et pertes réalisés à la vente de titres disponibles à la vente (1)

	2007	2006	2005
Gains réalisés	187 \$	177 \$	141 \$
Pertes réalisées et réductions de valeur	(124)	(89)	(56)
Gain net à la vente de titres disponibles à la vente	63 \$	88 \$	85 \$

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût non amorti. Avant le 1^{er} novembre 2006, les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance étaient classés dans les titres du compte de placement et comptabilisés au coût non amorti. Les chiffres correspondants des périodes antérieures n'ont pas été retraités.

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres disponibles à la vente au 31 octobre 2007

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances du gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	1 231 \$	1 \$	– \$	– \$	1 231 \$	1 \$
Provinces et municipalités	210	1	–	–	210	1
Créances du gouvernement américain						
Gouvernement fédéral	–	–	–	–	–	–
États, municipalités et organismes	–	–	265	48	265	48
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	47	2	–	–	47	2
Titres adossés à des créances hypothécaires	941	14	994	46	1 935	60
Titres adossés à des créances mobilières	853	5	501	62	1 354	67
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	2 162	57	434	48	2 596	105
Titres de participation	432	30	3	2	435	32
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	5 876 \$	110 \$	2 197 \$	206 \$	8 073 \$	316 \$

Les pertes non réalisées sur les créances du gouvernement canadien et du gouvernement américain sont imputables aux augmentations des taux d'intérêt et à l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Les modalités contractuelles de certains de ces placements ne permettent pas à l'émetteur de régler les titres à un prix inférieur au coût non amorti du placement, ou ne permettent le versement anticipé des montants contractuels à payer qu'avec des pénalités pour remboursement anticipé déterminées en vue du recouvrement des intérêts perdus. Par conséquent, nous ne prévoyons pas que les titres seront réglés à un prix inférieur au coût non amorti du placement. En outre, une tranche importante des créances libellées en dollars américains est couverte contre le risque de change et, par conséquent, les pertes non réalisées sont jugées temporaires au 31 octobre 2007.

Les pertes non réalisées sur les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres adossés à des créances mobilières, les placements dans des titres d'emprunt de sociétés et les autres créances s'expliquent par les variations des taux d'intérêt et par l'élargissement des écarts de taux imputables aux récentes perturbations sur les marchés des capitaux, par

l'affaiblissement du marché de l'habitation américain, par la baisse des cotes de crédit de certains titres sur le marché et par l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain. Cependant, étant donné que bon nombre de ces titres sont de première qualité et que nous avons la possibilité et l'intention de conserver ces placements jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, ce qui pourrait survenir à l'échéance, nous croyons qu'il est probable que nous serons en mesure de recouvrer le montant de capital de ces titres conformément aux modalités contractuelles de ces placements. Par conséquent, au 31 octobre 2007, nous jugeons que la perte de valeur de ces placements est temporaire.

Les pertes non réalisées sur les titres de participation sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage des sociétés bénéficiaires des investissements dans le cas de certains placements. Au 31 octobre 2007, nous jugeons que la perte de valeur de ces placements est temporaire et nous avons la possibilité et l'intention de les conserver pendant une période de temps raisonnable jusqu'au recouvrement de leur juste valeur.

Le tableau suivant présente les intérêts et les dividendes sur les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance :

Intérêts et dividendes sur les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance (1)

	2007	2006	2005
Revenu d'intérêt imposable	968 \$	1 087 \$	862 \$
Revenu d'intérêt non imposable	2	2	2
Dividendes	74	44	31
	1 044 \$	1 133 \$	895 \$

(1) Les titres disponibles à la vente, y compris les titres de substitut de prêt, sont comptabilisés à la juste valeur, et les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût non amorti. Avant le 1^{er} novembre 2006, les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance étaient classés dans les titres du compte de placement et comptabilisés au coût non amorti. Les chiffres correspondants des périodes antérieures n'ont pas été retraités.

Note 4 Prêts

	2007				2006			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Prêts de détail (1)								
Prêts hypothécaires résidentiels	107 453 \$	1 402 \$	890 \$	109 745 \$	94 272 \$	1 518 \$	885 \$	96 675 \$
Prêts aux particuliers	42 506	5 283	954	48 743	37 946	6 011	945	44 902
Prêts sur cartes de crédit	8 142	119	61	8 322	6 966	123	66	7 155
Prêts aux petites entreprises (2)	2 652	–	–	2 652	2 318	–	–	2 318
	160 753	6 804	1 905	169 462	141 502	7 652	1 896	151 050
Prêts de gros (1)								
Prêts aux entreprises (3), (4)	39 877	17 741	6 239	63 857	35 245	13 611	5 894	54 750
Prêts aux banques	3 114	686	1 547	5 347	2 031	236	985	3 252
Prêts aux organismes souverains (5)	416	–	347	763	553	–	334	887
	43 407	18 427	8 133	69 967	37 829	13 847	7 213	58 889
Total des prêts (6)	204 160	25 231	10 038	239 429	179 331	21 499	9 109	209 939
Provision pour pertes sur prêts	(1 101)	(321)	(71)	(1 493)	(1 086)	(266)	(57)	(1 409)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	203 059 \$	24 910 \$	9 967 \$	237 936 \$	178 245 \$	21 233 \$	9 052 \$	348 277 \$

(1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Comprennent le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(3) Comprennent le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.

(4) Pour l'exercice 2007, la colonne Canada reflète des prêts totalisant 1 202 millions de dollars octroyés à une entité à détenteurs de droits variables que nous gérons.

(5) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

(6) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 113 millions de dollars (62 millions en 2006).

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

Au 31 octobre 2007	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (2)	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	63 737 \$	92 337 \$	13 388 \$	169 462 \$	66 256 \$	101 496 \$	1 710 \$	169 462 \$
Prêts de gros	39 908	22 269	7 790	69 967	48 625	21 342	–	69 967
Total des prêts	103 645 \$	114 606 \$	21 178 \$	239 429 \$	114 881 \$	122 838 \$	1 710 \$	239 429 \$
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	(1 493)	–	–	–	(1 493)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	103 645 \$	114 606 \$	21 178 \$	237 936 \$	114 881 \$	122 838 \$	1 710 \$	237 936 \$

(1) Basée sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Les prêts de gros comprennent des prêts totalisant 1 202 millions de dollars octroyés à une entité à détenteurs de droits variables que nous gérons, dont la durée jusqu'à l'échéance excède cinq ans.

Prêts douteux (1), (2)

	2007			2006
	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net	Montant net
Prêts de détail				
Prêts hypothécaires résidentiels	210 \$	(23) \$	187 \$	152 \$
Prêts aux particuliers	189	(96)	93	104
Prêts aux petites entreprises (3)	19	(9)	10	4
	418 \$	(128) \$	290 \$	260 \$
Prêts de gros				
Prêts aux entreprises (4)	722 \$	(223) \$	499 \$	311 \$
Prêts aux banques	–	–	–	–
Prêts aux organismes souverains (5)	–	–	–	–
	722 \$	(223) \$	499 \$	311 \$
Total	1 140 \$	(351) \$	789 \$	571 \$

(1) Des prêts d'un montant de 353 millions de dollars (305 millions en 2006), bien qu'en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, ne sont pas considérés comme des prêts douteux.

(2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 959 millions de dollars (805 millions en 2006).

(3) Comprennent le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(4) Comprennent le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.

(5) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

Provision pour pertes sur prêts

	2007					Solde à la fin	2006
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Autres ajustements (1)		
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	13 \$	(5)\$	1 \$	13 \$	1 \$	23 \$	13 \$
Prêts aux particuliers	101	(444)	74	364	1	96	101
Prêts sur cartes de crédit	-	(268)	46	223	(1)	-	-
Prêts aux petites entreprises (2)	9	(42)	7	34	1	9	9
	123 \$	(759)\$	128 \$	634 \$	2 \$	128 \$	123 \$
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises (3)	140 \$	(109)\$	42 \$	148 \$	2 \$	223 \$	140 \$
Prêts aux banques	-	-	-	-	-	-	-
Prêts aux organismes souverains (4)	-	-	-	-	-	-	-
Provisions spécifiques	263 \$	(868)\$	170 \$	782 \$	4 \$	351 \$	263 \$
Provision générale (5)	1 223	-	-	9	(11)	1 221	1 223
Total de la provision pour pertes sur créances	1 486 \$	(868)\$	170 \$	791 \$	(7)\$	1 572 \$	1 486 \$
Provision pour engagements hors bilan et autres (6)	(77)	-	-	(2)	-	(79)	-
Total de la provision pour pertes sur prêts	1 409 \$	(868)\$	170 \$	789 \$	(7)\$	1 493 \$	1 486 \$

- (1) Représentent principalement l'incidence de la conversion de la provision pour pertes sur prêts libellée en devises.
- (2) Comprennent le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.
- (3) Comprennent le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.
- (4) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.
- (5) Comprend un montant de 79 millions de dollars (77 millions en 2006) lié aux engagements hors bilan et autres.
- (6) La provision pour engagements hors bilan et autres a fait l'objet d'une présentation distincte au poste Autres passifs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, les actifs acquis à l'égard des prêts douteux se sont établis à 36 millions de dollars (9 millions en 2006).

Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances

	2007	2006	2005
Revenu net d'intérêt	7 532 \$	6 796 \$	6 793 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	791	429	455
Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances	6 741 \$	6 367 \$	6 338 \$

Note 5 Titrisations

Le tableau suivant résume nos activités de titrisation en 2007, en 2006 et en 2005 :

	2007 (1)		2006			2005		
	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (2), (3)	Prêts hypothécaires commerciaux (4)	Prêts sur cartes de crédit (5)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (2), (3)	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts sur cartes de crédit (5)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (2), (3)	Prêts hypothécaires commerciaux
Prêts titrisés et vendus	6 188 \$	1 937 \$	1 200 \$	6 329 \$	718 \$	1 200 \$	3 752 \$	655 \$
Produit net en espèces reçu	6 097	1 876	400	6 210	729	600	3 739	667
Titres adossés à des créances mobilières acquis	-	47	794	-	-	596	-	-
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	146	-	9	121	-	8	100	-
Gain (perte) à la vente avant impôts	55	(14)	3	2	11	4	87	12

- (1) Nous n'avons effectué aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit au cours de l'exercice.
- (2) La totalité des prêts hypothécaires résidentiels canadiens titrisés sont assurés.
- (3) Les prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés qui sont titrisés au cours de l'exercice par la création de titres adossés à des créances hypothécaires et conservés au 31 octobre 2007 totalisaient 3 110 millions de dollars (4 869 millions en 2006; 1 050 millions en 2005). Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur. Avant le 1^{er} novembre 2006, ces titres étaient comptabilisés au coût non amorti.
- (4) Le produit net en espèces reçu correspond au produit brut de 1 923 millions de dollars, moins les fonds affectés à l'achat de billets de 47 millions (valeur en capital de 48 millions). Nous n'avons acheté aucun billet dans le cadre de nos activités de titrisation en 2006 et en 2005.
- (5) Le produit net en espèces reçu correspond au produit brut de 1 200 millions de dollars en 2006 (1 200 millions en 2005), moins les fonds affectés à l'achat de billets émis par la Fiducie carte de crédit Or d'une valeur en capital de 800 millions en 2006 (600 millions en 2005).

Outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, nous avons vendu des prêts hypothécaires résidentiels de 815 millions de dollars en 2006, ce qui a donné lieu à une perte avant impôts de 3 millions. Aucun prêt hypothécaire résidentiel n'a été vendu en 2007.

Flux de trésorerie provenant de titrisations (1)

	2007			2006			2005		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	
		Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	15 684 \$	1 043 \$	3 559 \$	17 107 \$	466 \$	2 251 \$	12 076 \$	419 \$	1 520 \$
Flux de trésorerie découlant des marges excédentaires (2)	256	66	168	263	11	134	242	3	100

(1) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces prêts titrisés.

(2) Comprennent les honoraires de gestion reçus.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés à la date des activités de titrisation s'établissent comme suit :

Hypothèses clés (1), (2)

	2007(3)		2006			2005		
	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	
	Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe
Durée moyenne pondérée prévue des créances payables d'avance (en années)	2,63	3,69	0,16	2,61	3,60	0,15	3,48	3,59
Taux de remboursement	29,20 %	14,38 %	40,02 %	30,00 %	15,39 %	40,06 %	13,52 %	13,36 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	0,88	0,83	5,13	1,18	0,99	6,88	0,20	1,06
Pertes sur créances prévues	–	–	2,15	–	–	1,75	–	–
Taux d'actualisation	4,71 %	4,80 %	10,00	4,32	4,36	10,00	3,64	3,59

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces prêts titrisés.

(3) Nous n'avons effectué aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit au cours de l'exercice.

Les pertes sur un groupe statique de créances comprennent les pertes sur créances réelles subies et prévues divisées par le solde initial des prêts titrisés. Le ratio de la perte prévue sur un groupe statique de créances pour les prêts sur cartes de crédit titrisés au 31 octobre 2007 s'établissait à 0,52 %. Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas

aux prêts hypothécaires résidentiels, car la presque totalité de ces prêts hypothécaires est garantie par le gouvernement.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts en souffrance ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés que nous gérons aux 31 octobre 2007 et 2006 :

Prêts gérés

	2007			2006		
	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes
Prêts de détail	192 633 \$	754 \$	718 \$	172 118 \$	654 \$	597 \$
Prêts de gros	69 967	739	66	58 889	485	(4)
Total des prêts gérés (2)	262 600	1 493	784	231 007	1 139	593
Moins : prêts titrisés et gérés						
Prêts sur cartes de crédit	3 650	–	86	3 650	–	85
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et vendus	14 239	–	–	12 186	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles canadiens créés et conservés	5 282	–	–	5 232	–	–
Total des prêts au bilan consolidé	239 429 \$	1 493 \$	698 \$	209 939 \$	1 139 \$	508 \$

(1) Comprend des prêts douteux ainsi que des prêts en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, mais qui ne sont pas considérés comme des prêts douteux.

(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des entités ad hoc.

Sensibilité des hypothèses clés

Au 31 octobre 2007, les hypothèses économiques clés utilisées et le degré de sensibilité de la juste valeur courante de nos droits conservés advenant

un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés sont présentés dans le tableau ci-après.

Augmentation (diminution) de la juste valeur des droits conservés advenant un changement défavorable des hypothèses clés (1), (2)

	2007		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens	
		Taux variable	Taux fixe
Juste valeur des droits conservés	27,5 \$	27,9 \$	386,7 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qu'il reste à assurer (en années)	0,25	2,63-3,27	3,05-3,97
Taux de remboursement	37,39 %	29,20-40,00 %	9,25-18,00 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,6)\$	(0,8)\$	(9,4)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(3,2)	(1,5)	(18,6)
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	5,72 %	0,68-0,88 %	0,84-0,89 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(5,0)\$	(14,0)\$	(37,1)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(10,0)	(28,0)	74,3
Pertes sur créances prévues	2,18 %	- %	- %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,2)\$	- \$	- \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(2,3)	-	-
Taux d'actualisation	10,00 %	4,71-6,81 %	4,69-4,71 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	- \$	(0,2)\$	(2,3)\$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(0,1)	(0,3)	(4,5)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit lié aux marges excédentaires futures relativement à ces prêts titrisés.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. L'incidence d'une modification des hypothèses sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée, la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire.

L'incidence de la variation d'une hypothèse particulière sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Note 6 Entités à détenteurs de droits variables

Le tableau qui suit fournit des renseignements aux 31 octobre 2007 et 2006 sur les EDDV dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs et sur celles que nous consolidons en vertu de la Note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, intitulée

Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (NOC-15) parce que nous en sommes le principal bénéficiaire.

	Total de l'actif au 31 octobre 2007	Risque maximal de perte au 31 octobre 2007	Total de l'actif au 31 octobre 2006	Risque maximal de perte au 31 octobre 2006
EDDV non consolidées dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs (1) :				
Fonds multicédants (2)	41 785 \$	42 912 \$	34 258 \$	35 031 \$
Fonds de tiers	4 264	1 625	2 697	1 018
EDDV de création de produits de crédit	2 676	1 733	-	-
Fonds de placement	1 517	324	3 390	303
EDDV de financement structuré	407	407	2 592	1 465
Autres	60	80	128	84
	50 709 \$	47 081 \$	43 065 \$	37 901 \$
EDDV consolidées (3), (4) :				
Fonds de placement (5)	995 \$		1 851 \$	
EDDV de financement structure	560		409	
EDDV de création de produits de crédit	276		689	
Structures de rémunération	83		355	
Autres	144		151	
	2 058 \$		3 455 \$	

(1) Le risque de perte maximal découlant de nos droits variables significatifs détenus dans ces EDDV est principalement lié aux placements, aux prêts, aux facilités de liquidité ainsi qu'à la juste valeur des produits dérivés. Une tranche de 2 165 millions de dollars (2 130 millions en 2006) de ce risque est comptabilisée dans notre bilan consolidé.

(2) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les fonds en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur au 31 octobre 2007. L'actif réel détenu par ces fonds au 31 octobre 2007 se chiffrait à 29 290 millions de dollars (24 811 millions en 2006).

(3) Les actifs qui soutiennent les obligations des EDDV consolidées sont présentés dans notre bilan consolidé et comportent principalement les éléments suivants : dépôts productifs d'intérêts à des banques de 75 millions de dollars (120 millions en 2006), titres du compte de négociation de 1 185 millions (2 483 millions en 2006), titres disponibles à la vente de 315 millions (409 millions en 2006) et autres actifs de 401 millions (287 millions en 2006). Les structures de rémunération détiennent pour un montant de 83 millions de dollars (156 millions en 2006) de nos actions ordinaires, qui sont présentées dans les actions autodétenues. L'obligation de fournir ces actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du surplus d'apport lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.

(4) Les garanties dont disposent les investisseurs grèvent uniquement les actifs des EDDV connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces EDDV, que nous n'offrions des facilités de liquidité ou des rehaussements de crédit aux EDDV, ou que nous ne concluions des opérations sur produits dérivés avec ces dernières.

(5) L'application du CPN-163 (se reporter à la note 1) a donné lieu à la déconsolidation de certains fonds de placement au cours de l'exercice 2007. Au 31 octobre 2006, le total de l'actif et le risque maximal de perte liés à ces fonds déconsolidés se chiffraient respectivement à 363 millions de dollars et à 36 millions.

Fonds multicédants et fonds de tiers

Nous administrons sept programmes de papier commercial adossé à des créances offerts par des fonds multicédants (fonds multicédants). Ces fonds acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de papier commercial adossé à des créances. Nos clients utilisent essentiellement ces entités multicédantes afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement.

Les fonds multicédants financent également des actifs qui prenaient la forme soit de valeurs mobilières, y compris de titres adossés à des créances mobilières avec flux groupés, soit d'instruments s'apparentant à des valeurs mobilières, comme les titres liés à la valeur du crédit. Dans de tels cas, le fonds multicédant constitue souvent l'un des nombreux investisseurs dans ces valeurs mobilières ou instruments semblables à des valeurs mobilières.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) assume les pertes sur créances, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, lesquelles pourraient survenir à l'égard des actifs des fonds multicédants (la position de perte de premier niveau des fonds multicédants) avant les détenteurs de titres d'emprunt des fonds multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des fonds multicédants, chacun des fonds multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues assume une plus grande part que nous des pertes prévues de chaque fonds multicédant; par conséquent, en vertu de la NOC-15, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire et nous ne consolidons pas ces fonds multicédants. Toutefois, nous continuons à détenir des droits variables significatifs dans ces fonds multicédants en raison de facilités de garantie de liquidités et de rehaussements de crédit partiels que nous avons fournis et de notre droit à des honoraires résiduels.

Nous détenons des droits variables significatifs dans des fonds de tiers composés de titres adossés à des créances mobilières principalement grâce à la prestation de concours de trésorerie et à des facilités de rehaussement de crédit. Toutefois, nous ne consolidons pas ces fonds en vertu de la NOC-15 puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire.

Les facilités de garantie de liquidités et les rehaussements de crédit sont inclus et décrits à la note 27, qui présente des renseignements sur les garanties.

Fonds de placement

Nous concluons des contrats sur produits dérivés avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement, afin d'offrir aux investisseurs de ces tiers le degré de risque qu'ils souhaitent, et nous couvrons notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans d'autres fonds. Nous sommes le principal bénéficiaire lorsque notre participation dans les produits dérivés ou notre placement dans les autres fonds nous expose à une majorité des pertes prévues respectives.

EDDV de financement structuré

Nous finançons des EDDV faisant partie d'opérations structurées visant notamment la diminution de la vulnérabilité à des actifs précis ou de

l'exposition à des risques, l'obtention d'un accès indirect à des actifs financiers, l'obtention d'un rendement plus élevé, le financement d'actifs précis ou la réponse aux exigences de clients. Nous consolidons les EDDV de financement structuré dans lesquelles notre participation nous expose à une majorité des pertes prévues.

Création de produits de crédit

Nous utilisons des EDDV pour transformer habituellement des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, répartir le risque de crédit et créer des produits de crédit sur mesure qui répondent aux besoins des investisseurs ayant des exigences précises. Nous pouvons conclure des contrats sur produits dérivés avec ces entités afin de modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et de répondre ainsi aux besoins des investisseurs. Nous transférons des actifs à ces EDDV à titre de garantie pour les billets émis, mais le transfert d'actifs ne répond pas aux critères pour la comptabilisation d'une vente en vertu de la NOC-12. Dans certains cas, nous investissons dans des billets émis par ces EDDV, ce qui nous oblige à les consolider lorsque nous en sommes le principal bénéficiaire.

Structures de rémunération

Nous utilisons des fiducies de rémunération détenant principalement nos propres actions ordinaires à des fins de couverture économique de notre obligation envers certains employés en vertu de certains de nos programmes de rémunération à base d'actions. Nous consolidons les fiducies dont nous sommes le principal bénéficiaire.

Fiducies de capital

La Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III) a été constituée en 2007 aux fins de l'émission de 1 milliard de dollars de débentures subordonnées novatrices. De plus, la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) a été créée en 2003 aux fins de l'émission d'instruments de capital de type innovateur d'un montant de 900 millions de dollars. Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang du même montant à la Fiducie II ainsi qu'un billet de dépôt de premier rang de 999,8 millions de dollars à la Fiducie III. Bien que nous détenions les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et le contrôle des droits de vote liés à ces fiducies, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire puisque nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues et que nous ne détenons pas de droits significatifs dans ces fiducies. Pour obtenir des détails sur nos instruments de capital de type innovateur, se reporter à la note 17.

Titrisation de nos actifs financiers

Nous titrisons nos actifs par l'intermédiaire d'entités ad hoc dont aucune n'est consolidée en vertu de la NOC-15. Une des entités est une structure d'accueil admissible aux termes de la NOC-12 et est donc expressément exemptée de l'exigence de consolidation de la NOC-15, et le degré de notre participation dans chacune des entités ad hoc restantes par rapport aux autres investisseurs est tel que nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues. De plus, nous ne détenons pas de droits significatifs dans ces entités ad hoc. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos activités de titrisation, se reporter à la note 5.

Note 7 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises ou aux indices.

Types de produits dérivés

Contrats à terme de gré à gré et standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous :

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des engagements contractuels visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

Swaps

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Nous concluons les types de swaps suivants :

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements fixes dans une devise contre réception de paiements fixes dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de montants en capital et en intérêts dans deux devises différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix convenu et à une date donnée ou d'ici cette date. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent des options sur taux d'intérêt, des options de change et des options sur actions.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la perte de valeur de l'actif référencé. Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Nous négocions également d'autres produits dérivés, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les produits dérivés.

Produits dérivés émis aux fins de transaction

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits.

Produits dérivés émis à des fins autres que de transaction

Nous utilisons également les produits dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change à l'égard de nos propres activités de gestion des actifs et des passifs, de financement et d'investissement.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons recours à des produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit et pour diversifier les risques dans notre portefeuille de prêts.

Certains produits dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence d'importantes fluctuations imprévues des résultats imputables à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi qu'entraîner la variabilité des flux de trésorerie. Quand un instrument de couverture remplit adéquatement son rôle, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert. Quand des produits dérivés sont désignés comme des instruments de couverture, toutes les composantes des variations des produits dérivés sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture. Quand des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de la valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture.

Nous n'avons appliqué la comptabilité de couverture à aucune opération prévue ni à aucun engagement ferme au cours de l'exercice. Au 31 octobre 2007, des gains non réalisés nets après impôts de 24 millions de dollars, correspondant à la tranche efficace cumulative de nos couvertures des flux de trésorerie, ont été comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Le montant net des gains et des pertes comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devrait être reclassé dans le revenu net d'intérêt au cours des douze prochains mois ne devrait pas être important.

À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines stratégies commerciales lorsque ces opérations ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Activités de couverture

	2007		
	Gains (pertes) nets compris dans les Revenus autres que d'intérêt	Gains (pertes) nets compris dans le Revenu net d'intérêt	Gains (pertes) non réalisés après impôts compris dans les autres éléments du résultat étendu
Couvertures de la juste valeur			
Tranche inefficace	(14) \$	s.o. \$	s.o. \$
Couvertures des flux de trésorerie			
Tranche inefficace	(9)	s.o.	s.o.
Tranche efficace	s.o.	s.o.	80
Reclassées dans les résultats au cours de l'exercice (1)	s.o.	(47)	s.o.
Couvertures de l'investissement net			
Gains (pertes) de change	s.o.	s.o.	(2 965)
Gains liés aux couvertures	s.o.	s.o.	1 804

(1) Un montant correspondant après impôts de 31 millions de dollars a été reclassé du cumul des autres éléments du résultat étendu.
s.o. : sans objet

Capitaux nominaux des produits dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

	Durée jusqu'à l'échéance				2007		2006	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans (1)	Plus de 5 ans (1)	Total	Transaction	Autres que de transaction	Transaction	Autres que de transaction
Contrats hors cote								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	197 733 \$	4 120 \$	– \$	201 853 \$	201 853 \$	– \$	315 378 \$	– \$
Swaps	896 816	907 875	449 855	2 254 546	2 096 153	158 393	1 874 206	140 232
Options achetées	22 986	35 405	32 197	90 588	89 585	1 003	99 172	86
Options vendues	38 403	39 854	71 485	149 742	149 169	573	73 566	–
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	706 342	21 149	14 285	741 776	710 961	30 815	626 484	33 033
Swaps sur devises	2 648	7 978	7 521	18 147	17 748	399	18 553	1 072
Swaps simultanés de taux et de devises	53 818	141 584	82 936	278 338	242 319	36 019	228 090	20 707
Options achetées	28 961	7 472	330	36 763	36 756	7	65 572	71
Options vendues	30 500	7 559	296	38 355	38 355	–	68 337	51
Produits dérivés de crédit (2)	18 548	183 650	197 026	399 224	393 247	5 977	219 054	2 722
Autres contrats (3)	22 614	20 129	31 203	73 946	73 804	142	86 548	573
Contrats négociables en Bourse								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	68 553	8 806	5	77 364	77 086	278	146 886	524
Contrats à terme standardisés – position vendeur	112 912	19 278	2	132 192	132 008	184	211 131	901
Options achetées	14 945	19	–	14 964	14 964	–	71 926	–
Options vendues	4 656	–	–	4 656	4 656	–	119 194	–
Contrats de change								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	100	227	–	327	327	–	6 070	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	9 521	168	–	9 689	9 689	–	26 088	–
Autres contrats (3)	252 784	1 396	26	254 206	254 206	–	257 154	–
	2 482 840 \$	1 406 669 \$	887 167 \$	4 776 676 \$	4 542 886 \$	233 790 \$	4 513 409 \$	199 972 \$

(1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 205 976 millions de dollars (135 951 millions en 2006). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 10 910 millions de dollars (3 857 millions en 2006).

(2) Comprennent les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF. Des dérivés de crédit d'une valeur nominale de 5 530 millions de dollars (2 116 millions en 2006) constituent des couvertures économiques.

(3) Comprennent les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation, autres que ceux incorporés dans des contrats indexés sur actions.

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos produits dérivés :

Juste valeur des produits dérivés

	2007				2006			
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Produits dérivés détenus ou émis aux fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	44 \$	49 \$	72 \$	25 \$	52 \$	50 \$	44 \$	60 \$
Swaps	13 938	14 241	14 250	14 446	12 150	12 003	12 258	11 969
Options achetées	621	–	488	–	795	–	602	–
Options vendues	–	786	–	625	–	888	–	698
	14 603	15 076	14 810	15 096	12 997	12 941	12 904	12 727
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	8 342	8 508	14 503	14 410	6 740	6 969	5 493	5 758
Swaps sur devises	2 231	1 522	3 066	2 141	2 041	1 522	2 151	1 522
Swaps simultanés de taux et de devises	8 987	9 419	13 634	14 250	7 010	8 275	6 703	8 319
Options achetées	1 044	–	1 221	–	1 571	–	1 055	–
Options vendues	–	1 028	–	1 302	–	1 582	–	994
	20 604	20 477	32 424	32 103	17 362	18 348	15 402	16 593
Produits dérivés de crédit (2)	3 964	3 508	10 416	9 375	1 139	975	1 795	1 580
Autres contrats (3)	6 096	9 537	4 925	10 317	5 623	8 803	5 798	9 221
	45 267 \$	48 598 \$	62 575 \$	66 891 \$	37 121 \$	41 067 \$	35 899 \$	40 121 \$
Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps			1 110 \$	760 \$			1 100 \$	940 \$
Options achetées			6	–			–	–
Options vendues			–	25			–	–
			1 116	785			1 100	940
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré			921	503			102	236
Swaps sur devises			2	9			5	5
Swaps simultanés de taux et de devises			1 371	3 635			607	631
Options achetées			–	–			1	–
Options vendues			–	–			–	1
			2 294	4 147			715	873
Produits dérivés de crédit (2)			36	30			20	30
Autres contrats (3)			20	42			85	281
			3 466	5 004			1 920	2 124
Justes valeurs brutes totales avant la compensation (4)			66 041	71 895			37 819	42 245
Incidence des accords généraux de compensation								
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (5)			(473)	(473)			(137)	(137)
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (6)			(38 256)	(38 256)			(18 952)	(18 952)
Total			27 312 \$	33 166 \$			18 730 \$	23 156 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.

(2) Comprennent les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.

(3) Comprennent les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus.

(4) La juste valeur positive à la fin de l'exercice exclut les dépôts de garantie obligatoires de 1 017 millions de dollars (721 millions en 2006), et la juste valeur négative à la fin de l'exercice exclut les ajustements de l'évaluation à l'égard des risques de marché et de crédit de 588 millions (366 millions en 2006).

(5) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(6) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux produits dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. L'accord général de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les instruments financiers visés par l'accord en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes de la clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, nous avons le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur de marché courante, puis de faire la somme des valeurs de marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant net à payer soit par la contrepartie, soit par nous. Dans la compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre des succursales déterminées comprenant notre unité et celle de la contrepartie font l'objet d'une compensation, ce qui génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par nous, soit par la contrepartie. Nous maximisons

l'utilisation d'accords généraux de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation d'accords généraux de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux opérations.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux produits dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, donnent le droit à RBC de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

En 2007, 2006 et 2005, nos pertes sur créances réelles découlant d'opérations sur les produits dérivés et le niveau des contrats douteux étaient négligeables. Les tableaux présentés ci-dessous indiquent le coût de remplacement, le montant d'équivalent-crédit et les montants ajustés en fonction des risques de nos produits dérivés à la fois avant et après l'incidence de la compensation.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation. Les montants figurant dans les tableaux ne tiennent pas compte de la juste valeur de 955 millions de dollars (734 millions en 2006) relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont réputés ne présenter aucun risque de crédit.

Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF.

Le montant ajusté en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

	2007			2006		
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit	Solde ajusté en fonction des risques	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit	Solde ajusté en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	72 \$	92 \$	22 \$	44 \$	109 \$	22 \$
Swaps	15 360	23 484	5 213	13 358	21 031	4 452
Options achetées	364	1 032	248	591	1 164	260
	15 796	24 608	5 483	13 993	22 304	4 734
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	15 424	22 222	5 674	5 595	12 413	3 310
Swaps	18 073	32 901	6 138	9 466	22 697	4 305
Options achetées	1 221	1 832	466	1 056	2 244	502
	34 718	56 955	12 278	16 117	37 354	8 117
Produits dérivés de crédit (1)	10 416	35 026	8 465	1 795	6 975	2 009
Autres contrats (2)	4 120	6 723	2 251	5 160	8 696	2 760
Produits dérivés avant les accords généraux de compensation	65 050 \$	123 312 \$	28 477 \$	37 065 \$	75 329 \$	17 620 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(38 729)	(65 339)	(14 020)	(19 089)	(31 831)	(7 188)
Total des produits dérivés après les accords généraux de compensation (3)	26 321 \$	57 973 \$	14 457 \$	17 976 \$	43 498 \$	10 432 \$

- (1) Comprennent les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance. Les éléments ci-dessus excluent les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées et vendues, dont le coût de remplacement se chiffre à 36 millions de dollars (20 millions en 2006). Le montant d'équivalent-crédit et le montant de l'actif ajusté en fonction des risques à l'égard des produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections vendues, dont le coût de remplacement s'établit à 0,4 million de dollars (20 millions en 2006), se chiffrent à 447 millions (283 millions en 2006) et à 447 millions (283 millions en 2006), respectivement, et ont été traités à titre de garanties conformément aux lignes directrices du BSIF.
- (2) Comprennent les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.
- (3) Le total du montant d'équivalent-crédit après compensation inclut des biens affectés en garantie de 2 228 millions de dollars (1 310 millions en 2006).

Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Au 31 octobre 2007									
Coût de remplacement positif brut	42 142 \$	14 731 \$	6 149 \$	2 064 \$	65 086 \$	38 250 \$	8 188 \$	18 648 \$	65 086 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(28 042)	(8 047)	(2 367)	(273)	(38 729)	(31 193)	–	(7 536)	(38 729)
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	14 100 \$	6 684 \$	3 782 \$	1 791 \$	26 357 \$	7 057 \$	8 188 \$	11 112 \$	26 357 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2006 (3)	8 573 \$	5 393 \$	2 270 \$	1 760 \$	17 996 \$	5 678 \$	5 891 \$	6 427 \$	17 996 \$

- (1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.
- (2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du BSIF.
- (3) Comprend les produits dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement se chiffre à 36 millions de dollars (20 millions en 2006).

Note 8 Locaux et matériel

	2007			2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	133 \$	– \$	133 \$	134 \$	– \$	134 \$
Bâtiments	553	333	220	511	321	190
Matériel informatique	3 049	1 986	1 063	2 462	1 698	764
Mobilier, agencements et autre matériel	1 059	764	295	1 012	736	276
Améliorations locatives	1 147	727	420	1 127	673	454
	5 941 \$	3 810 \$	2 131 \$	5 246 \$	3 428 \$	1 818 \$

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 434 millions de dollars en 2007 (405 millions en 2006; 414 millions en 2005).

Note 9 Coentreprise – RBC Dexia Investor Services

RBC Dexia Investor Services

Les activités de nos Services aux investisseurs institutionnels sont exercées par notre coentreprise RBC Dexia Investor Services (RBC Dexia IS). Au cours de l'exercice, RBC Dexia IS a établi définitivement les montants d'actifs nets à fournir prévus dans l'accord de coentreprise. Il a été établi que nous avons fourni des actifs nets de 27 millions d'euros (41 millions de dollars) en sus du montant requis. Ce montant excédentaire a été réglé en espèces par RBC Dexia IS et nous avons constaté ce montant à titre de réduction de notre placement dans la coentreprise.

Les actifs et les passifs qui représentent notre participation dans RBC Dexia IS et notre quote-part de ses résultats financiers, avant l'ajustement au titre des opérations entre apparentés, sont présentés dans les tableaux suivants :

	Au	
	31 octobre 2007	31 octobre 2006
Bilans consolidés		
Actifs (1)	15 544 \$	12 354 \$
Passifs	14 533	11 396

- (1) Comprendent un écart d'acquisition de 69 millions de dollars (69 millions en 2006) et des actifs incorporels de 179 millions (208 millions en 2006).

Nous fournissons certains services à RBC Dexia IS, notamment des services de soutien administratif et technologique, des services liés aux ressources humaines, ainsi que des facilités de crédit et des facilités bancaires aux fins des activités de RBC Dexia IS. RBC Dexia IS nous fournit également certains services, notamment des services de garde et d'administration fiduciaire, des services d'administration de fonds et de placements, des services d'agent de transfert et des services aux investisseurs. Ces services et ces facilités sont fournis entre les parties respectives dans le cours normal des activités, selon des modalités semblables à celles offertes à des parties non liées. Le tableau ci-contre présente le montant des revenus gagnés et des charges engagées de RBC Dexia IS dans le cadre des opérations conclues avec RBC :

	Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007	Pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2006 (1)
États consolidés des résultats		
Revenu net d'intérêt	116 \$	75 \$
Revenus autres que d'intérêt	600	363
Frais autres que d'intérêt	529	315
Bénéfice net	125	73
États consolidés des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(546)\$	(71)\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(2 299)	(97)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	2 856	165

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous n'avons pas présenté notre quote-part des résultats obtenus par RBC Dexia IS au cours de notre trimestre terminé le 31 janvier 2006, puisque cette coentreprise a été créée le 2 janvier 2006, et que nous présentons les résultats de cette coentreprise avec un décalage de un mois.

	Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007	Pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2006 (1)
Revenu net d'intérêt	157 \$	99 \$
Revenus autres que d'intérêt	26	16
Frais autres que d'intérêt	34	28

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous n'avons pas présenté le montant des revenus gagnés et des charges engagées de RBC Dexia IS dans le cadre des opérations conclues avec RBC au cours de notre trimestre terminé le 31 janvier 2006, puisque la coentreprise a été formée le 2 janvier 2006 et que nous en présentons les résultats avec un décalage de un mois.

Note 10 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Avec prise d'effet le 7 février 2007, comme il est présenté à la note 30, nos trois secteurs d'exploitation ont fait l'objet d'une réorganisation en quatre secteurs d'exploitation. Cette réorganisation a donné lieu à un réalignement de certaines de nos unités d'exploitation. Par conséquent, nous avons réattribué l'écart d'acquisition à nos nouvelles unités

d'exploitation selon la méthode de la juste valeur relative. Le tableau suivant présente les variations de l'écart d'acquisition en 2006 et en 2007, y compris la réattribution de l'écart d'acquisition aux nouvelles unités d'exploitation :

Écart d'acquisition

	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	Total
Solde au 31 octobre 2005	2 419 \$	831 \$	953 \$	4 203 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	–	86	–	86
Autres ajustements (1), (2)	72	(17)	(40)	15
Solde au 31 octobre 2006	2 491 \$	900 \$	913 \$	4 304 \$
Écart d'acquisition acquis entre le 1 ^{er} novembre 2006 et le 31 janvier 2007	–	406	121	527
Autres ajustements (3)	9	58	34	101
Solde au 31 janvier 2007	2 500 \$	1 364 \$	1 068 \$	4 932 \$

- (1) Les autres ajustements de 2006 comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises, les variations de l'écart d'acquisition relativement à nos Services aux institutions et aux investisseurs avec RBC Dexia IS (se reporter à la note 9), ainsi que le transfert de l'écart d'acquisition lié aux activités de syndication des crédits d'impôt à l'habitation de 6 millions de dollars du secteur RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International au secteur RBC Marchés des Capitaux. Se reporter à la note 30.
- (2) En 2006, nous avons apporté des ajustements à la conversion d'une partie de l'écart d'acquisition libellé en devises du secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada aux fins d'un meilleur alignement sur la nature de l'actif net soutenant ce secteur, ce qui a donné lieu à une augmentation de 182 millions de dollars de l'écart d'acquisition du secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada. Une augmentation correspondante a été comptabilisée dans l'écart de conversion non réalisé de nos états consolidés de la variation des capitaux propres.
- (3) Les autres ajustements au premier trimestre de 2007 comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises.

Par suite de l'application de la méthode de la juste valeur relative à l'égard de la réorganisation des secteurs, l'écart d'acquisition au 31 janvier 2007 a été réattribué de la façon suivante :

Réattribution de l'écart d'acquisition

	Solde de l'écart d'acquisition avant la réorganisation des secteurs	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Services bancaires américains et internationaux	Marchés des Capitaux	Solde de l'écart d'acquisition après la réorganisation des secteurs
RBC Particuliers et entreprises – Canada	2 500 \$	2 069 \$	431 \$	– \$	– \$	2 500 \$
RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	1 364	–	583	781	–	1 364
RBC Marchés des Capitaux	1 068	–	–	109	959	1 068
Solde au 31 janvier 2007	4 932 \$	2 069 \$	1 014 \$	890 \$	959 \$	4 932 \$
Écart d'acquisition acquis entre le 1 ^{er} février et le 31 octobre 2007	372	–	31	323	18	372
Autres ajustements (1)	(552)	(19)	(163)	(217)	(153)	(552)
Solde au 31 octobre 2007	4 752 \$	2 050 \$	882 \$	996 \$	824 \$	4 752 \$

- (1) Les autres ajustements pour les trois derniers trimestres de 2007 comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises.

Nous avons également effectué un test de dépréciation annuel de l'écart d'acquisition au sein de toutes les unités d'exploitation et nous avons déterminé qu'il n'avait pas subi de dépréciation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 (néant en 2006; néant en 2005).

Autres actifs incorporels

	2007			2006		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	376 \$	(170) \$	206 \$	324 \$	(163) \$	161 \$
Listes de clients et relations-clients	605	(200)	405	625	(156)	469
Droits de gestion hypothécaires	47	(30)	17	44	(32)	12
	1 028 \$	(400) \$	628 \$	993 \$	(351) \$	642 \$

- (1) L'amortissement total pour 2007 s'est établi à 96 millions de dollars (76 millions en 2006; 50 millions en 2005).

L'amortissement prévu des autres actifs incorporels pour chacun des exercices terminés au cours de la période allant du 31 octobre 2008 au 31 octobre 2012 s'établit à environ 86 millions de dollars. Il n'y a eu aucune réduction de valeur des actifs incorporels imputable à la dépréciation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 (néant en 2006; néant en 2005).

2007

En décembre 2006, nous avons conclu l'acquisition de Flag Financial Corporation (Flag), une société dont le siège social est situé à Atlanta, en Géorgie, ainsi que de sa filiale, Flag Bank. En mars 2007, nous avons conclu

l'acquisition de 39 succursales d'AmSouth Bank, en Alabama (succursales d'AmSouth). Le tableau suivant présente les détails de ces acquisitions :

	Flag	Succursales d'AmSouth (1)
Date d'acquisition	8 décembre 2006	9 mars 2007
Secteur d'exploitation	Services bancaires américains et internationaux	Services bancaires américains et internationaux
Pourcentage des actions acquises	100 %	s.o.
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en monnaie de l'opération	Paiement en espèces de 435 \$ US	Paiement en espèces de 343 \$ US
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en dollars canadiens	498 \$	405 \$
Juste valeur des actifs corporels acquis	1 912 \$	2 368 \$
Juste valeur des passifs pris en charge	(1 870)	(2 369)
Juste valeur de l'actif net identifiable acquis (passif net pris en charge)	42	(1)
Actifs incorporels liés à des dépôts de base et autres actifs incorporels (2), (3)	50	83
Écart d'acquisition	406	323
Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition	498 \$	405 \$

(1) La répartition du prix d'acquisition des succursales d'AmSouth est provisoire et sera achevée lorsque l'évaluation de certains actifs et de certains passifs sera terminée.

(2) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base sont amortis linéairement sur une durée de vie utile moyenne estimative de sept ans.

(3) L'acquisition de Flag comprend d'autres actifs incorporels de 7 millions de dollars (néant au titre des succursales d'AmSouth) relativement à des ententes de non-concurrence et amortis sur la durée des ententes, jusqu'à concurrence de trois ans.

s.o. : sans objet

Autres acquisitions
Marchés des Capitaux

En 2007, nous avons conclu trois acquisitions pour un coût total de 150 millions de dollars US (170 millions de dollars CA), qui a été payé en espèces, soit : i) l'acquisition de Seasongood & Mayer, LLC, une société de financement du secteur public et un chef de file en matière de prise ferme de titres d'emprunt municipaux dont le siège est établi en Ohio, ainsi que de sa filiale en propriété exclusive, Seasongood Asset Management, un conseiller en placements pour les clients gérant des fonds publics; ii) l'acquisition des activités de courtage et de certains autres actifs de Carlin Financial Group, une maison de courtage dont le siège se trouve à New York et iii) l'acquisition de Daniels & Associates, L.P., une société de services-conseils en matière de fusion et d'acquisition spécialisée dans les secteurs des communications, des médias et du divertissement, et des technologies, dont le siège social se trouve au Colorado. Ces acquisitions, qui ont donné lieu à un écart d'acquisition totalisant 160 millions de dollars, ne sont pas importantes pour le secteur Marchés des Capitaux.

Gestion de patrimoine

Le 18 mai 2007, nous avons conclu l'acquisition de J.B. Hanauer & Co., une société de services financiers fermée spécialisée dans les titres à revenu fixe de détail et les services de gestion de patrimoine dont le siège est établi au New Jersey, pour un montant en espèces de 42 millions de dollars US (45 millions de dollars CA). L'acquisition, qui a donné lieu à un écart d'acquisition de 18 millions de dollars, n'est pas importante pour le secteur Gestion de patrimoine.

Acquisitions en cours
Services bancaires américains et internationaux

Le 17 avril 2007, nous avons annoncé notre intention d'acquérir une participation de 50 % dans Fidelity Merchant Bank & Trust Limited, la filiale en propriété exclusive de Fidelity Bank & Trust International Limited située aux Bahamas, pour former une coentreprise qui sera désignée sous la dénomination sociale de Royal Fidelity Merchant Bank & Trust Limited. Cette coentreprise fournira certains services de financement et de conseils aux entreprises, de gestion en placement, de courtage en valeurs mobilières, au titre d'agent comptable des registres et d'agent des

transferts, ainsi que d'administration de régimes de retraite et de fonds communs de placement. Cette acquisition devrait être menée à terme au cours du premier trimestre de 2008.

Le 6 septembre 2007, RBC Centura Banks, Inc. a annoncé la conclusion d'une convention de fusion définitive en vertu de laquelle RBC Centura Banks, Inc. fera l'acquisition d'Alabama National Bancorporation (ANB), une société mère de dix banques filiales et d'autres entreprises affiliées d'Alabama, de Floride et de Géorgie, dont le siège social est situé à Birmingham. En vertu de l'entente, les actionnaires d'ANB recevront un montant de 80 \$ US par action payable en espèces, en actions ordinaires de RBC ou en une combinaison des deux, ce qui porte l'évaluation de l'opération à environ 1,6 milliard de dollars US (1,5 milliard de dollars CA au 31 octobre 2007), la contrepartie totale de l'opération se composant de la moitié en espèces et de la moitié en actions ordinaires de RBC. L'acquisition est assujettie aux conditions de clôture habituelles, notamment l'approbation par les organismes de réglementation américains et canadiens et par les actionnaires d'ANB. L'opération devrait être menée à terme au début de 2008.

Le 2 octobre 2007, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec RBTT Financial Group (RBTT) visant le regroupement de nos activités bancaires de détail dans les Antilles avec celles de RBTT au moyen de l'acquisition de RBTT, au prix d'acquisition total de 13,8 milliards de dollars de Trinité-et-Tobago (2 milliards de dollars CA au 31 octobre 2007). RBTT est un groupe de services bancaires de détail et financiers des Antilles qui offre une gamme complète de services d'intermédiaire bancaire et financier pour les clients de Trinité-et-Tobago et des Antilles. Aux termes de cette entente, les actionnaires de RBTT recevront une contrepartie de 40 dollars de Trinité-et-Tobago par action devant être payée dans une proportion de 60 % en espèces et 40 % en actions ordinaires de RBC. Le nombre d'actions ordinaires de RBC à recevoir par les actionnaires de RBTT est assujetti à un tunnel de plus ou moins 10 % basé sur le cours de nos actions de 54,42 \$ US. L'acquisition est assujettie aux conditions de clôture habituelles, notamment l'approbation des organismes de réglementation de Trinité-et-Tobago, du Canada et autres et des actionnaires de RBTT. L'opération devrait être menée à terme au milieu de l'année civile 2008.

Note 11 Acquisitions et cessions importantes (suite)

2006

Acquisitions

Gestion de patrimoine

En novembre 2005, nous avons conclu l'acquisition des activités qu'Abacus Financial Services Group Limited (Abacus) exerce à Londres, à Jersey, à Guernesey, à Édimbourg et à Cheltenham. Abacus, dont le siège social est situé à Jersey, dans les îles Anglo-Normandes, offre, principalement dans les

îles Britanniques et dans les pays du continent européen, des services de gestion de patrimoine et de fiducie à des particuliers et à des entreprises.

En octobre 2006, nous avons conclu l'acquisition d'American Guaranty & Trust (AG&T), une société située à Wilmington, au Delaware, qui offre des services complets de fiducie et de garde à l'intention des particuliers grâce à un partenariat stratégique unique avec des conseillers professionnels.

Le tableau suivant présente les détails de ces acquisitions :

	Abacus	AG&T
Date d'acquisition	30 novembre 2005	3 octobre 2006
Secteur d'exploitation	Gestion de patrimoine (1)	Gestion de patrimoine (1)
Pourcentage des actions acquises	100 %	100 %
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en monnaie de l'opération	Paiement en espèces de 105£ (2)	Paiement en espèces de 12,5 \$ US
Contrepartie aux fins de l'acquisition exprimée en dollars canadiens	213 \$	14 \$
Juste valeur des actifs corporels acquis	43 \$	3 \$
Juste valeur des passifs pris en charge	(23)	–
Juste valeur de l'actif net corporel identifiable acquis	20	3
Listes de clients et relations-clients (3)	116	2
Écart d'acquisition	77	9
Total de la contrepartie aux fins de l'acquisition	213 \$	14 \$

(1) Ces acquisitions, qui étaient auparavant incluses dans les activités du secteur RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International, font désormais partie du secteur Gestion de patrimoine avec prise d'effet le 2 février 2007, soit depuis la réorganisation de nos secteurs d'exploitation. Se reporter à la note 30.

(2) Comprend un montant de 20 millions £ déposé dans un compte de garantie bloqué aux fins de paiement futur de réclamations, comme il a été conclu dans la convention d'acquisition. Le solde du compte de garantie bloqué sera remis aux vendeurs sur une période de trois ans à compter de la clôture de l'acquisition.

(3) Les listes de clients et relations-clients sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 15 ans.

Cessions

Le 2 septembre 2005, nous avons conclu la vente de RBC Mortgage Company (RBC Mortgage) à New Century Mortgage Corporation et à Home123 Corporation (Home123) en vertu de laquelle Home123 a fait l'acquisition de certains actifs de RBC Mortgage, y compris ses succursales, et embauché presque tous ses employés. RBC Mortgage a procédé à la cession de la quasi-totalité des actifs et des obligations restants à la fin

de l'exercice 2006, et les soldes résiduels de RBC Mortgage en 2007 sont négligeables. Ces soldes résiduels ne sont plus constatés séparément dans nos états financiers consolidés de 2007, et les variations des différents montants sont dorénavant présentées dans le secteur Services de soutien généraux. Avant l'exercice 2007, les résultats d'exploitation de RBC Mortgage étaient présentés séparément à titre d'activités abandonnées.

Note 12 Autres actifs

	2007	2006
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	4 048 \$	3 172 \$
Intérêts courus à recevoir	2 608	2 229
Placements dans des sociétés et sociétés en commandite liées	1 420	1 614
Actif lié aux activités d'assurance (1)	827	702
Actifs d'impôts futurs, montant net (se reporter à la note 24)	1 251	1 104
Coût des prestations de retraite payées d'avance (2) (se reporter à la note 20)	590	761
Chèques et autres effets en circulation	–	489
Autres	7 109	5 346
	17 853 \$	15 417 \$

(1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement aux contrats de réassurance et aux ententes de mise en commun et les frais d'acquisition reportés.

(2) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite par rapport à la charge au titre des prestations constituées.

Le tableau suivant présente nos passifs au titre des dépôts :

	2007				2006
	Dépôts à vue (1)	Dépôts à préavis (2)	Dépôts à terme (3), (4)	Total	Total
Particuliers	14 022 \$	36 537 \$	65 998 \$	116 557 \$	114 040 \$
Entreprises et gouvernements (4), (5)	64 934	16 930	138 022	219 886	189 140
Banques	4 135	221	24 406	28 762	40 343
	83 091 \$	53 688 \$	228 426 \$	365 205 \$	343 523 \$
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				28 254 \$	19 088 \$
États-Unis				2 285	2 293
Autres pays				1 693	1 241
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada (4), (5)				155 190	174 170
États-Unis				41 514	50 123
Autres pays				136 269	96 608
				365 205 \$	343 523 \$

- (1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes-chèques.
- (2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garantis et d'autres instruments semblables. Au 31 octobre 2007, le solde des dépôts à terme comprenait aussi des billets de dépôts de premier rang de 51,5 milliards de dollars (33,4 milliards en 2006) que nous avons émis pour fournir un financement à long terme et d'autres billets et instruments semblables au porteur de 23,8 milliards (30,2 milliards en 2006).
- (4) Le billet de dépôt de premier rang de 900 millions de dollars émis à la Fiducie de capital RBC II (se reporter à la note 17) est inscrit dans les dépôts des entreprises et des gouvernements. Ce billet de dépôt de premier rang porte intérêt à un taux annuel de 5,812 % et viendra à échéance le 31 décembre 2053. Le billet est rachetable à notre gré, en totalité ou en partie, le 31 décembre 2008 ou après cette date, sous réserve de l'approbation du BSIF. Il peut être racheté avant cette date à notre gré, dans certaines circonstances précises, sous réserve de l'approbation du BSIF. Chaque tranche de 1 000 \$ du capital du billet est convertible en tout temps au gré de la Fiducie de capital RBC II en 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U. La Fiducie de capital RBC II exercera son droit de conversion lorsque les détenteurs des titres de capital RBC de série 2013 (RBC TruCS 2013) exerceront leurs droits d'échange. Se reporter à la note 17 pour obtenir d'autres renseignements sur les titres RBC TruCS 2013.
- (5) Les dépôts des entreprises et des gouvernements comprennent également un billet de dépôt de premier rang de 999,8 millions de dollars émis à l'intention de la Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III) (se reporter à la note 17). Ce billet de dépôt de premier rang est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 4,72 % et viendra à échéance le 30 avril 2017. Sous réserve de l'approbation du BSIF, le billet est rachetable, à notre gré, en totalité ou en partie, au prix de rachat à compter du 30 avril 2012, et peut également être racheté plus tôt, à notre gré, au prix de rachat anticipé. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions non versées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond au plus élevé des montants suivants : i) le prix de rachat ou ii) le prix calculé pour fournir un rendement annuel équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de la date de rachat au 30 avril 2012, plus 11 points de base.

Les échéances contractuelles des dépôts à terme sont présentées dans le tableau suivant :

Dépôts à terme (1)

	2007
Moins de 1 an	171 929 \$
De 1 an à 2 ans	17 484
De 2 ans à 3 ans	15 290
De 3 ans à 4 ans	9 501
De 4 ans à 5 ans	8 552
Plus de 5 ans	5 670
Total	228 426 \$

- (1) Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2007 s'établissait à 186 milliards de dollars.

Le tableau suivant présente le solde moyen des dépôts et le taux d'intérêt moyen versé sur les dépôts en 2007 et en 2006 :

Solde moyen des dépôts et taux moyen

	Solde moyen		Taux moyen	
	2007	2006	2007	2006
Canada	190 754 \$	183 085 \$	2,97 %	2,74 %
États-Unis	54 812	48 272	4,68	4,18
Autres pays	122 910	91 942	4,50	3,99
	368 476 \$	323 299 \$	3,74 %	3,31 %

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

	2007	2006
Assurance vie et maladie	6 664 \$	6 655 \$
Assurance IARD	417	386
Réassurance	202	296
Total	7 283 \$	7 337 \$
Obligations futures liées aux indemnités d'assurance	6 610 \$	6 605 \$
Sinistres	673	732
Total	7 283 \$	7 337 \$

La diminution nette des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprend : i) l'incidence favorable du raffermissement du dollar canadien sur les obligations libellées en dollars américains; ii) la diminution nette des obligations liées à la réassurance en raison des paiements liés aux sinistres découlant des ouragans Katrina, Rita et Wilma et iii) l'augmentation nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie et de l'assurance IARD, qui s'explique par la croissance des activités et par les fluctuations des actifs soutenant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie sur le marché.

En outre, l'examen de diverses hypothèses actuarielles et la conclusion de certaines études actuarielles de résultats se sont traduits par une diminution nette de 57 millions de dollars des obligations au titre de l'assurance vie et de 32 millions des provisions au titre de l'assurance maladie. Ces changements découlent essentiellement de l'incidence des études des résultats en cours, des améliorations apportées aux modèles et aux méthodes de calcul des flux de trésorerie, des modifications du portefeuille de titres et des mises à jour des hypothèses à l'égard des taux d'intérêt et tiennent compte d'un ajustement cumulatif de l'évaluation de 92 millions de dollars concernant des périodes précédentes.

Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de notre état consolidé des résultats au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue d'obtenir une plus grande diversification, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations de risques de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur.

Les montants à recouvrer au titre de la réassurance liée aux activités d'assurance IARD, qui sont inclus dans les Autres actifs, comprennent les montants au titre des prestations versées et des réclamations non versées. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance attribuables aux activités d'assurance vie sont inclus dans les Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance en diminution des passifs connexes.

Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre sont présentés dans le tableau suivant :

Primes nettes

	2007	2006	2005
Primes brutes	3 445 \$	3 405 \$	3 329 \$
Primes cédées	(852)	(810)	(765)
	2 593 \$	2 595 \$	2 564 \$

Note 15 Autres passifs

	2007	2006
Emprunts à court terme des filiales	3 784 \$	3 929 \$
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	3 941	3 382
Intérêts courus à payer	2 908	2 556
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués (1) (se reporter à la note 20)	1 266	1 250
Passif lié aux activités d'assurance	408	491
Dividendes à payer	661	526
Paie et rémunération connexe	3 960	3 551
Fournisseurs et comptes connexes	1 854	709
Impôts à payer	1 078	78
Autres	8 623	6 177
	28 483 \$	22 649 \$

(1) La charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sur les cotisations aux caisses de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF. Toutes les débentures subordonnées sont rachetables à notre gré. Par suite de l'adoption des nouvelles normes comptables sur les instruments financiers avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2006, les débentures

subordonnées sont désormais présentées déduction faite des frais de financement reportés dans notre bilan consolidé. Avant le 1^{er} novembre 2006, les frais de financement reportés étaient comptabilisés dans les autres actifs. Les chiffres correspondants des périodes antérieures n'ont pas été retraités. Le montants ci-dessous sont présentés déduction faite de nos participations dans les titres qui n'ont pas été annulés et qui sont toujours en circulation.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2007	2006
15 mars 2009		6,50 %	125 \$ US	118 \$	140 \$
8 novembre 2011	8 novembre 2006 (1)		400 \$ US	–	449
4 juin 2012	4 juin 2007 (1)	6,75 %		–	483
22 janvier 2013	22 janvier 2008 (2)	6,10 % (3)		483	497
27 janvier 2014	27 janvier 2009 (4)	3,96 % (3)		495	493
1 ^{er} juin 2014	1 ^{er} juin 2009 (5)	4,18 % (3)		976	997
14 novembre 2014		10,00 %		257	200
25 janvier 2015	25 janvier 2010 (6)	7,10 % (3)		515	495
24 juin 2015	24 juin 2010 (4)	3,70 % (3)		775	791
12 avril 2016	12 avril 2011 (7)	6,30 % (3)		389	400
4 novembre 2018	4 novembre 2013 (8)	5,45 % (3)		1 021	985
8 juin 2023		9,30 %		110	110
26 juin 2037	26 juin 2017 (9)	2,86 % (10)	10 000 ¥	77	–
1 ^{er} octobre 2083	(11)	(12)		224	224
6 juin 2085	(11)	(13)	189 \$ US	179	239
18 juin 2103	18 juin 2009 (14)	5,95 % (15)		622	600
				6 241 \$	7 103 \$
Frais de financement reportés				(6)	–
				6 235 \$	7 103 \$

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Remboursées par anticipation à la valeur nominale, à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée.
- (2) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 18 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (3) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (4) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 8 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (5) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 9 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (6) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 12,5 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (7) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 22 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (8) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 14 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (9) Remboursables à compter du 26 juin 2017, à la valeur nominale.
- (10) Portent intérêt au taux fixe de 2,86 % par année, payable semestriellement.
- (11) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.
- (12) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (13) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.
- (14) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 21 points de base si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 43 points de base si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.
- (15) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les 5 ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur 5 ans majoré de 172 points de base.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

Au 31 octobre 2007	Total
Moins de 1 an	– \$
De 1 an à 5 ans	118
De 5 ans à 10 ans	3 890
Par la suite	2 233
	6 241 \$

Nous émettons des instruments de capital innovateurs, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS) et des billets secondaires de fiducie RBC (billets secondaires), par l'intermédiaire de trois entités ad hoc, c'est-à-dire la Fiducie de capital RBC (Fiducie), la Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) et la Fiducie de billets secondaires RBC (Fiducie III).

Le 30 avril 2007, nous avons émis un montant de 1 milliard de dollars de débentures subordonnées novatrices, les billets secondaires de série A, par l'intermédiaire de la Fiducie III. La Fiducie III est une fiducie à capital fixe créée sous le régime des lois de la province d'Ontario. Le prix de l'émission a été fixé à 99,982 \$, et le taux de rendement a été établi à 4,584 % au 30 avril 2012. Le produit a été affecté à l'achat d'un billet de dépôt de premier rang que nous avons nous-mêmes émis. La Fiducie III est une EDDV en vertu de la NOC-15. Nous ne consolidons pas la Fiducie III puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire (se reporter à la note 6); par conséquent, les billets secondaires de série A émis par la Fiducie III ne sont pas présentés dans notre bilan consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang que nous avons émis à l'intention de la Fiducie III est présenté à titre de passif lié aux dépôts auprès d'entreprises et de gouvernements (se reporter à la note 13).

Au cours des derniers exercices, nous avons émis des titres de fiducie de capital RBC sans droit de vote de séries 2010, 2011 et 2015 (les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011 et 2015) par l'intermédiaire de notre filiale consolidée Fiducie de capital RBC, une société de fiducie à capital fixe créée en vertu des lois de la province d'Ontario. Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 sont classés dans les titres de fiducie de capital. Le produit des titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 a servi à financer l'acquisition d'actifs fiduciaires par les fiducies. Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Contrairement aux titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011, les titres RBC TruCS de série 2015 ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat aux détenteurs. Par conséquent, au moment de la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de série 2015 sont classés dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (se reporter à la note 19). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2015 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

La Fiducie II, une fiducie à capital variable, a émis des titres RBC TruCS de série 2013 sans droit de vote, dont le produit a servi à nous acheter un billet de dépôt de premier rang. La Fiducie II est considérée comme une EDDV conformément à la NOC-15 (se reporter à la note 6). Comme nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire, nous ne consolidons pas la Fiducie II. Par conséquent, les titres RBC TruCS de série 2013 émis par la Fiducie II ne sont pas constatés dans notre bilan consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang est comptabilisé dans les Dépôts (se reporter à la note 13). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2013 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives.

Aucune distribution ne devra être payée par les fiducies à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers i) sur nos actions privilégiées ou ii) sur nos actions ordinaires si aucune action privilégiée n'est alors en circulation. Le cas échéant, nous recevrons, à titre de détenteur des participations restantes dans les fiducies, la distribution des fonds nets distribuables des fiducies. Advenant le cas où les fiducies ne verseraient pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités et conditions des titres RBC TruCS et des billets secondaires aux 31 octobre 2007 et 2006 :

Émetteur	Date d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Date de rachat	Date de conversion	Montant en capital de 2007	Montant en capital de 2006
				Au gré de l'émetteur	Au gré du détenteur		
Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7)							
Titres inclus dans les titres de fiducie de capital							
650 000 titres de fiducie de capital de série 2010	24 juillet 2000	30 juin, 31 décembre	7,288 %	31 décembre 2005	31 décembre 2010	650 \$	650 \$
750 000 titres de fiducie de capital de série 2011	6 décembre 2000	30 juin, 31 décembre	7,183 %	31 décembre 2005	31 décembre 2011	750 \$	750 \$
						1 400 \$	1 400 \$
Titres inclus dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales							
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 octobre 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 % (8)	31 décembre 2010	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 200 \$	1 200 \$
						2 600 \$	2 600 \$
Fiducie de capital RBC II (2), (3), (4), (6), (7), (9)							
900 000 titres de fiducie de capital de série 2013	23 juillet 2003	30 juin, 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps	900 \$	900 \$
Fiducie de billets secondaires RBC (3), (4), (6), (7), (10), (11)							
1 milliard de dollars de billets secondaires de fiducie de série A à 4,58 %	30 avril 2007	30 avril, 30 octobre	4,584 %	En tout temps	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 000 \$	– \$

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres TruCS et des billets secondaires sont les suivantes :

- (1) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, advenant le cas où un événement spécial déterminé surviendrait, les fiducies peuvent racheter les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2013 ou 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), avant la date de rachat indiquée ci-dessus.
- (3) Prix de rachat pour l'émetteur : les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu plus de six mois avant la date de conversion indiquée ci-dessus ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter de la date correspondant à six mois avant la date de conversion, comme il est indiqué plus haut. Les titres RBC TruCS de séries 2013 et 2015 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant les 31 décembre 2013 et 2015, respectivement ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter des 31 décembre 2013 et 2015, respectivement. Les billets secondaires de série A peuvent être rachetés, en totalité ou en partie, sous réserve de l'approbation du BSIF, pour un montant en espèces correspondant : i) au prix de rachat anticipé si les billets sont rachetés avant le 30 avril 2012 ou ii) au prix de rachat si les billets sont rachetés le ou après le 30 avril 2012. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant le 30 juin 2010 et 2011, majoré de 33 points de base et de 40 points de base pour les séries RBC TruCS 2010 et 2011, respectivement, les 31 décembre

- 2013 et 2015, majoré de 23 points de base et de 19,5 points de base pour les séries RBC TruCS 2013 et 2015, respectivement, et le 30 avril 2012, majoré de 11 points de base pour les billets secondaires de série A.
- (4) Échange automatique : sans le consentement des détenteurs, tous les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2013 et 2015 seront automatiquement échangés contre 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q, R, T et Z, respectivement, et tous les billets secondaires de série A seront automatiquement échangés contre des billets secondaires de série 10 de la Banque d'un montant de capital équivalent advenant le cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) les ratios du capital de première catégorie affichés par la Banque sont de moins de 5 % et les ratios de capital total sont de moins de 8 % ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer à cette demande. Les actions privilégiées de premier rang de séries T et Z donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Les actions privilégiées de premier rang de série T peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable.
- (5) De temps à autre, nous achetons certains instruments de capital innovateur que nous conservons temporairement. Au 31 octobre 2007, nous détenions des titres RBC TruCS de série 2011 d'une valeur de néant (17 millions de dollars en 2006) et des titres RBC TruCS de série 2015 d'une valeur de 6 millions (12 millions en 2006), lesquels constituent des titres de trésorerie que nous déduisons du capital réglementaire.
- (6) Capital réglementaire : selon les directives du BSIF, les instruments de capital innovateur peuvent être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net du capital de première catégorie et d'une tranche additionnelle de 5 % admissible à titre de capital de catégorie 2B. Tout montant excédant cette limite de 20 % ne peut être

considéré à titre de capital réglementaire. Les TSN – série A sont admissibles à titre de capital de catégorie 2B. Au 31 octobre 2007, une somme de 3 494 millions de dollars (3 222 millions en 2006) correspondait à du capital de première catégorie, une somme de 1 027 millions (249 millions en 2006) correspondait à du capital de catégorie 2B et une somme de 6 millions (29 millions en 2006) correspondait aux titres de trésorerie du capital innovateur déduits aux fins du capital réglementaire. Au 31 octobre 2007, aucun de nos instruments de capital innovateur n'excédait la limite de 20 % imposée par le BSIF (néant en 2006).

- (7) Droit d'échange des détenteurs : les détenteurs des titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 peuvent échanger, à la date de conversion indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente, les titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q et R, respectivement. Les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu. Les actions privilégiées de premier rang de séries Q, R et U donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces lorsque notre Conseil d'administration en déclare et peuvent être converties au gré du détenteur en actions

- ordinaires d'un nombre variable. Les titres RBC TruCS de série 2015 et les billets secondaires de série A ne confèrent pas de tels droits aux détenteurs.
- (8) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 seront payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre 2015 et au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours majoré de 1,5 % par la suite.
- (9) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie II peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (10) Les distributions en espèces sur les billets secondaires de série A seront payables semestriellement au taux de 4,58 % jusqu'au 30 avril 2012 et seront payables trimestriellement au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1 % par la suite, et ce, jusqu'à l'échéance le 30 avril 2017.
- (11) La Banque garantira le paiement du capital, des intérêts, du prix de rachat, le cas échéant, et de tout autre montant lié aux billets secondaires de série A lorsqu'ils seront à payer, que ce soit à la date d'échéance stipulée, au moment de l'appel au rachat, au moment de l'échange automatique ou à tout autre moment conformément aux modalités de la garantie subordonnée de la Banque et de la déclaration de fiducie.

Note 18 Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Actions émises et en circulation

	2007			2006			2005		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Passifs liés aux actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série N	11 916	298 \$	1,18 \$	12 000	300 \$	1,18 \$	12 000	300 \$	1,18 \$
Actions autodétenues – ventes	152	4		–	–		–	–	
Actions autodétenues – achats	(68)	(2)		(84)	(2)		–	–	
Passifs liés aux actions privilégiées, déduction faite des actions autodétenues	12 000	300 \$		11 916	298 \$		12 000	300 \$	
Actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série O (1)	–	– \$	– \$	6 000	150 \$	1,38 \$	6 000	150 \$	1,38 \$
À dividende non cumulatif, série S (2)	–	–	–	–	–	1,33	10 000	250	1,53
À dividende non cumulatif, série W (3)	12 000	300	1,23	12 000	300	1,23	12 000	300	0,99
À dividende non cumulatif, série AA (4)	12 000	300	1,11	12 000	300	0,71	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AB (5)	12 000	300	1,18	12 000	300	0,41	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AC (6)	8 000	200	1,22	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AD (7)	10 000	250	1,06	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AE (8)	10 000	250	0,95	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AF (9)	8 000	200	0,77	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AG (10)	10 000	250	0,65	–	–	–	–	–	–
	2 050 \$			1 050 \$			700 \$		
Actions ordinaires									
Solde au début	1 280 890	7 196 \$		1 293 502	7 170 \$		1 289 496	6 988 \$	
Émises en vertu du régime d'options sur actions (11)	7 215	170		5 617	127		9 917	214	
Achetées aux fins d'annulation	(11 845)	(66)		(18 229)	(101)		(5 911)	(32)	
Solde à la fin	1 276 260	7 300 \$	1,82 \$	1 280 890	7 196 \$	1,44 \$	1 293 502	7 170 \$	1,18 \$
Actions autodétenues – actions privilégiées									
Solde au début	(94)	(2) \$		(91)	(2) \$		–	– \$	
Ventes	1 345	33		2 082	51		–	–	
Achats	(1 500)	(37)		(2 085)	(51)		(91)	(2)	
Solde à la fin	(249)	(6) \$		(94)	(2) \$		(91)	(2) \$	
Actions autodétenues – actions ordinaires									
Solde au début	(5 486)	(180) \$		(7 053)	(216) \$		(9 726)	(294) \$	
Ventes	4 756	175		5 097	193		5 904	179	
Achats	(1 714)	(96)		(3 530)	(157)		(1 326)	(47)	
Incidence initiale de l'adoption de la NOC-15	–	–		–	–		(1 905)	(54)	
Solde à la fin	(2 444)	(101) \$		(5 486)	(180) \$		(7 053)	(216) \$	

- (1) Le 24 novembre 2006, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série O. L'excédent du prix de rachat sur la valeur comptable, d'un montant de 3 millions de dollars, a été retranché des bénéfices non répartis au titre des dividendes sur actions privilégiées.
- (2) Le 6 octobre 2006, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série S. L'excédent du prix de rachat sur la valeur comptable, d'un montant de 10 millions de dollars, a été retranché des bénéfices non répartis au titre des dividendes sur actions privilégiées.
- (3) Le 31 janvier 2005, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série W à 25 \$ l'action.
- (4) Le 4 avril 2006, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AA à 25 \$ l'action.
- (5) Le 20 juillet 2006, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AB à 25 \$ l'action.
- (6) Le 1^{er} novembre 2006, nous avons émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AC à 25 \$ l'action.
- (7) Le 13 décembre 2006, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AD à 25 \$ l'action.
- (8) Le 19 janvier 2007, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AE à 25 \$ l'action.
- (9) Le 14 mars 2007, nous avons émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AF à 25 \$ l'action.
- (10) Le 26 avril 2007, nous avons émis 10 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AG à 25 \$ l'action.
- (11) Comprennent la levée des options sur actions jumelées à des droits à la plus-value des actions, donnant lieu à une contrepassation de la charge à payer, déduction faite des impôts connexes, de 10 millions de dollars (8 millions en 2006), et à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions qui ont fait l'objet d'une renonciation, déduction faite des impôts connexes, de 6 millions (2 millions en 2006).

Conditions à l'égard des passifs liés aux actions privilégiées et des actions privilégiées

	Dividendes par action (1)	Dates de rachat (2)	Prix de rachat (2), (3)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur (5)
Passifs liés aux actions privilégiées					
Actions privilégiées de premier rang					
À dividende non cumulatif, série N	0,293750 \$	24 août 2003	25,00 \$	24 août 2003	24 août 2008
Actions privilégiées					
Actions privilégiées de premier rang					
À dividende non cumulatif, série W	0,306250 \$	24 février 2010	26,00 \$	24 février 2010	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AA	0,278125	24 mai 2011	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AB	0,293750	24 août 2011	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AC	0,287500	24 novembre 2011	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AD	0,281250	24 février 2012	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AE	0,281250	24 février 2012	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AF	0,278125	24 mai 2012	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AG	0,281250	24 mai 2012	26,00	Non convertibles	Non convertibles

- Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries N, W, AA, AB, AC, AD, AE, AF et AG sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- Le prix de rachat correspond au prix au 31 octobre 2007 ou au prix de rachat contractuel, selon ce qui s'applique. Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la Loi, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées en espèces, dans le cas des actions de série N, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2003, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2007; dans le cas des actions de série W, à un prix de 26 \$ par action, si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commencée le 24 février 2010, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2014; dans le cas des actions de série AA, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2015; dans le cas des actions de série AB, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2015; dans le cas des actions de série AC, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 novembre 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 novembre 2015; dans le cas des actions de série AD, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période

- de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AE, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 février 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2016; dans le cas des actions de série AF, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016 et dans le cas des actions de série AG, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2012, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2016.
- Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la Loi, nous pouvons racheter aux fins d'annulation les actions privilégiées de premier rang de séries N, W, AA, AB, AC, AD, AE, AF et AG, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de séries N et W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- Sous réserve du droit que nous avons de racheter nos actions ou de trouver d'autres acheteurs, le détenteur peut, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir ses actions privilégiées de premier rang en actions ordinaires. Les actions de série N peuvent être converties trimestriellement en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La Loi nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la Loi. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

En outre, nous ne pouvons déclarer ni verser un dividende sans avoir obtenu l'approbation du BSIF si, le jour où le dividende est déclaré, la totalité de l'ensemble des dividendes pour l'exercice excède le total de notre bénéfice net jusqu'à ce jour et de notre bénéfice net non réparti pour les deux exercices précédents.

Nous avons convenu que s'il advenait que Fiducie de capital RBC ou Fiducie de capital RBC II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 17.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait i) que nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours et ii) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours, nous n'ayons déclaré aucun dividende en espèces sur la totalité de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés, i) les intérêts courront sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser de dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur quelque titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonnée à ces effets.

Capital réglementaire

Nous sommes assujettis à des exigences en matière de capital réglementaire établies par le BSIF. Les ratios de capital ajustés en fonction des risques et le ratio actif/capitaux propres sont deux mesures de la solidité du capital établies par le BSIF selon les normes de la Banque des règlements internationaux.

Le BSIF requiert des banques canadiennes qu'elles maintiennent des ratios minimaux du capital de première catégorie et du capital total de 4 % et de 8 %, respectivement. Cependant, le BSIF a également établi officiellement les ratios fondés sur le risque que doivent viser les institutions de dépôt au Canada. Ces cibles sont un ratio du capital de première catégorie de 7 % et un ratio du capital total de 10 %. Au 31 octobre 2007, nous avons des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 9,4 % et de 11,5 %, respectivement (9,6 % et 11,9 %, respectivement, en 2006).

Au 31 octobre 2007, notre ratio actif/capitaux propres était de 19,9 (19,7 en 2006), ce qui demeure en deçà du ratio maximal de 23 permis par le BSIF.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (le « régime »), dont la mise sur pied a été annoncée le 27 août 2004, offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de réinvestir automatiquement les dividendes en espèces versés sur leurs actions ordinaires à des fins d'achat d'actions ordinaires additionnelles. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires inscrits résidant au Canada ou aux États-Unis.

La direction a la possibilité de pourvoir au régime au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre ou de l'émission d'actions autorisées mais non émises.

Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2007, 36,6 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime et de la levée potentielle d'options sur actions en cours.

Offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités

Les renseignements relatifs aux actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités au cours de 2007, 2006 et 2005 sont présentés ci-dessous.

Période visée par les offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités	2007			
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant
1 ^{er} novembre 2006 – 31 octobre 2007	40 000	11 845	54,59 \$	646 \$

Périodes visées par les offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités	2006				2005 (1)				
	Avant le dividende en actions		Après le dividende en actions		Avant le dividende en actions		Après le dividende en actions		Total
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	
26 juin 2006 – 31 octobre 2006	7 000	–	– \$	– \$	6 595	47,12 \$	311 \$	311 \$	
24 juin 2005 – 23 juin 2006	10 000	4 387	90,48	397	2 859	47,52	136	533	
		4 387	90,48 \$	397 \$	9 454	47,24 \$	447 \$	844 \$	

Périodes visées par les offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités	2005 (1)			
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant
24 juin 2005 – 23 juin 2006	10 000	1 950	83,50 \$	163 \$
24 juin 2004 – 23 juin 2005	25 000	1 005	63,24	63
		2 955	76,61 \$	226 \$

(1) Le nombre d'actions et le coût moyen par action pour l'exercice 2005 ont été calculés avant le versement du dividende en actions.

Note 19 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales

	2007	2006
Titres de fiducie de série 2015 émis par Fiducie de capital RBC (TruCS)	1 214 \$	1 207 \$
EDDV consolidées	188	506
Autres	81	62
	1 483 \$	1 775 \$

Nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Ces EDDV comprennent des EDDV de financement structuré, des fonds de placement, des EDDV de création de produits de crédit et des structures de rémunération, comme il est décrit à la note 6.

Nous avons émis des titres RBC TruCS de série 2015 en 2005, qui sont constatés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales au moment de la consolidation, comme il est décrit à la note 17. Au 31 octobre 2007, les titres de fiducie de série 2015 émis par Fiducie de capital RBC comprenaient des intérêts courus d'un montant de 20 millions de dollars (19 millions en 2006), déduction faite d'un montant de 6 millions (12 millions en 2006) lié aux titres autodétenus.

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Nos régimes à prestations déterminées fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent notamment une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Au cours de l'exercice 2006, nous avons modifié notre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite au Canada. Ces modifications ont donné lieu à une diminution de 505 millions de dollars de nos obligations au titre des prestations constituées.

Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations déterminées conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages offerts aux employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, l'évaluation

actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1^{er} janvier 2007. La prochaine évaluation actuarielle qui sera effectuée aux fins de la capitalisation sera finalisée le 1^{er} janvier 2008.

En 2007, les cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 208 millions de dollars et 57 millions (594 millions et 58 millions en 2006), respectivement. Pour 2008, le total des cotisations versées aux régimes à prestations déterminées et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à environ 128 millions de dollars et 55 millions, respectivement.

Aux fins de présentation de l'information financière, nous évaluons l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.

Les tableaux suivants présentent l'information financière à l'égard de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et capitalisation

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)	
	2007	2006	2007	2006
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début	6 407 \$	5 719 \$	41 \$	29 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	638	445	4	3
Cotisations de l'employeur	146	518	56	59
Cotisations des participants	25	24	5	6
Prestations versées	(333)	(323)	(54)	(56)
Acquisitions d'entreprises	-	21	-	-
Autres	(34)	2	-	-
Variation des taux de change	(65)	1	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin	6 784 \$	6 407 \$	52 \$	41 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début	6 838 \$	6 524 \$	1 468 \$	1 891 \$
Coût des services rendus	178	173	19	26
Intérêts débiteurs	362	345	75	77
Cotisations des participants	25	24	5	6
(Gain) perte actuariel	(115)	38	3	38
Prestations versées	(333)	(323)	(54)	(56)
Modifications et compressions de régimes	(9)	24	-	(515)
Acquisitions d'entreprises	5	31	-	5
Autres	(27)	5	-	-
Variation des taux de change	(78)	(3)	(12)	(4)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	6 846 \$	6 838 \$	1 504 \$	1 468 \$
Capitalisation				
Excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(62) \$	(431) \$	(1 452) \$	(1 427) \$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	488	963	564	598
(Actif) obligation transitoire non comptabilisé	(10)	(12)	1	1
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	95	131	(307)	(330)
Cotisations entre le 30 septembre et le 31 octobre	2	14	5	4
Actif payé d'avance (charge à payer) au 31 octobre	513 \$	665 \$	(1 189) \$	(1 154) \$
Montants comptabilisés au bilan consolidé :				
Autres actifs	590 \$	761 \$	- \$	- \$
Autres passifs	(77)	(96)	(1 189)	(1 154)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	513 \$	665 \$	(1 189) \$	(1 154) \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,60 %	5,25 %	5,62 %	5,26 %
Taux de croissance de la rémunération future (3)	3,30 %	3,30 %	3,30 %	3,30 %

- (1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes totalisaient 5 850 millions de dollars (6 156 millions en 2006) et 5 687 millions (5 665 millions en 2006), respectivement.
- (2) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages couverts par les régimes de soins de santé et d'assurance vie postérieurs à l'emploi étaient de 7,2 % pour les soins médicaux, diminuant à un taux final de 5,0 % en 2016, et de 4,5 % pour les soins dentaires.
- (3) L'hypothèse actuarielle liée au taux de croissance de la rémunération future se fonde sur une échelle établie en fonction de l'âge. Bien que l'hypothèse sous-jacente n'ait pas été changée, nous avons modifié notre présentation du taux unique équivalent publié afin qu'elle concorde davantage avec la méthode utilisée par d'autres institutions financières canadiennes.

Le tableau ci-dessous présente nos estimations des paiements de prestations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

Paiements de prestations prévus

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2008	318 \$	61 \$
2009	349	69
2010	357	74
2011	365	77
2012	373	81
2013 à 2017	2 086	458

Composition de l'actif des régimes à prestations déterminées

L'actif des régimes à prestations déterminées est principalement composé de titres de participation et de titres à revenu fixe. Les titres de participation comprennent 1,5 million (1,9 million en 2006) de nos actions ordinaires ayant une juste valeur de 84 millions de dollars (94 millions en

2006). Des dividendes totalisant 2,6 millions de dollars (2,5 millions en 2006) ont été reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif des régimes selon la catégorie des titres :

Catégorie d'actifs

	Réel	
	2007	2006
Titres de participation	60 %	60 %
Titres d'emprunt	40 %	40 %
Total	100 %	100 %

Politiques et stratégies de placement

L'actif des régimes de retraite est investi prudemment à long terme afin de respecter les obligations au titre des prestations à un coût raisonnable. La politique relative à la composition de l'actif tient compte de plusieurs facteurs, notamment les suivants :

- i) les caractéristiques des placements, y compris les rendements attendus, la volatilité et la corrélation entre les actifs et les passifs du régime;
- ii) le niveau de tolérance du régime au risque, qui détermine l'équilibre entre la volatilité accrue à court terme et les rendements attendus à long terme plus importants;
- iii) la diversification des actifs du régime afin de réduire au minimum le risque de pertes importantes;
- iv) la liquidité du portefeuille par rapport aux besoins prévus du régime en matière de flux de trésorerie;
- v) les facteurs actuariels comme les données démographiques des participants au régime et les taux d'augmentation futurs des salaires.

Charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi est détaillée dans les tableaux suivants :

Charge au titre des prestations constituées

	2007	2006	2005
Coût des services rendus	178 \$	173 \$	138 \$
Intérêts débiteurs	362	345	344
Rendement prévu de l'actif des régimes	(411)	(364)	(328)
Amortissement de l'actif transitoire	(2)	(2)	(2)
Amortissement du coût des services passés	29	32	32
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	129	138	90
Autres	7	3	3
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	292 \$	325 \$	277 \$
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	74	65	63
Charge au titre des prestations constituées	366 \$	390 \$	340 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	6,25 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	7,00 %	7,00 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %

Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2007	2006	2005
Coût des services rendus	19 \$	26 \$	49 \$
Intérêts débiteurs	75	77	101
Rendement prévu de l'actif des régimes	(3)	(2)	(2)
Amortissement de l'obligation transitoire	-	3	17
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	36	31	30
Amortissement du coût des services passés	(23)	(20)	1
Gain découlant de compressions	-	(8)	(1)
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	104 \$	107 \$	195 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi			
Taux d'actualisation	5,26 %	5,41 %	6,35 %
Taux de croissance de la rémunération future (1)	3,30 %	3,30 %	3,30 %

(1) L'hypothèse actuarielle liée au taux de croissance de la rémunération future se fonde sur une échelle établie en fonction de l'âge. Bien que l'hypothèse sous-jacente n'ait pas changé, nous avons modifié notre présentation du taux unique équivalent publié afin qu'elle concorde davantage avec la méthode utilisée par d'autres institutions financières canadiennes.

Hypothèses importantes

Les méthodes suivies pour la détermination des hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont décrites ci-dessous :

Hypothèse relative au taux de rendement global à long terme prévu

Le taux de rendement prévu présumé des actifs est établi en fonction du rendement à long terme prévu des obligations gouvernementales, et reflète une hypothèse raisonnable relative à la prime de risque sur capitaux propres. Le rendement à long terme prévu de chacune des catégories d'actifs est par la suite pondéré en fonction de l'attribution cible de l'actif pour déterminer l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu de l'actif pour le portefeuille, ce qui a donné lieu à un taux de rendement prévu présumé de 7 % pour 2008 (7 % pour la période allant de 2004 à 2007).

Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes canadiens et américains de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les flux de trésorerie futurs prévus liés au paiement de prestations sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements de titres d'emprunt de sociétés ayant une cote AA. Selon les hypothèses, les cours au comptant au-delà de 30 ans sont équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux qui générerait une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir des cours au comptant applicables. Cette méthode n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des taux de réinvestissement.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité de certaines des hypothèses clés sur l'obligation et la charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Sensibilité des hypothèses clés en 2007

Prestations de retraite	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	229 \$	29 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	23	6
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes	-	15
Autres avantages postérieurs à l'emploi	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	55 \$	10 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	-	-
Incidence d'une augmentation de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	157	9
Incidence d'une diminution de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	(129)	(7)

Rapprochement de la charge comptabilisée au titre des régimes à prestations déterminées et de la charge engagée au titre des régimes à prestations déterminées

Le coût des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût est calculé en fonction du taux d'actualisation établi au moyen de la méthode décrite à la section intitulée Hypothèses importantes, ainsi qu'en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement attendu des investissements du régime, de l'augmentation des salaires, de l'âge à la retraite des employés et des coûts des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Les gains ou les pertes actuariels découlent des écarts qui se créent avec le temps entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles. Le coût des services passés découle des modifications apportées au régime. L'adoption du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Avantages sociaux futurs*, a entraîné la constatation d'un actif et d'une obligation transitoires à la date d'adoption.

Les gains ou les pertes actuariels, le coût des services passés et l'actif ou l'obligation transitoires sont amortis sur la durée de vie attendue moyenne restante des membres actifs qui devraient recevoir des prestations en vertu du régime. Les tableaux qui suivent présentent l'incidence sur notre charge annuelle au titre des avantages sociaux qu'aurait eue la comptabilisation de tous les coûts et de toutes les charges à mesure qu'ils se produisaient.

Charge engagée au titre des régimes à prestations déterminées

	2007	2006	2005
Charge comptabilisée au titre des régimes à prestations déterminées	292 \$	325 \$	277 \$
Écart entre le taux de rendement prévu et le taux de rendement réel de l'actif des régimes	(227)	(81)	(423)
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	(246)	(100)	708
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(38)	(2)	(31)
Amortissement de l'actif transitoire	2	2	2
Charge engagée au titre des régimes à prestations déterminées	(217)\$	144 \$	533 \$

Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2007	2006	2005
Charge comptabilisée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	104 \$	107 \$	195 \$
Écart entre le taux de rendement prévu et le taux de rendement réel de l'actif des régimes	(1)	(1)	(2)
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	(33)	7	150
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	23	(485)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire	-	(3)	(17)
Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	93 \$	(375)\$	325 \$

Note 21 Rémunération à base d'actions

Nous offrons une rémunération à base d'actions à certains employés clés et aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. Nous utilisons des produits dérivés et des fiducies de rémunération afin de gérer le risque économique lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes de rémunération. L'incidence de ces produits dérivés n'est pas prise en compte dans les charges de rémunération à base d'actions qui sont comptabilisées dans le poste Frais autres que d'intérêt - Ressources humaines de nos états consolidés des résultats.

Régime d'options sur actions

Nous avons deux régimes d'options sur actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. Le 19 novembre 2002, le conseil d'administration a mis fin aux octrois futurs d'options en vertu du régime d'options sur actions des administrateurs qui ne sont pas des employés. En vertu du régime d'options sur actions offert aux employés, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix de levée de chaque option octroyée correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la

Bourse de Toronto i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Les options sur actions sont généralement octroyées en fin d'exercice, à un prix de levée déterminé au moins cinq jours ouvrables après la publication des résultats financiers de fin d'exercice. Les droits des options sont acquis sur une période de quatre ans pour les employés et les options peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, qui n'étaient pas assorties de droits à la plus-value des actions, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les octrois d'options en vertu du régime d'options sur actions pour les employés étaient assortis de droits à la plus-value des actions. Les droits à la plus-value des actions permettaient aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants recevaient un

paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Au cours du dernier trimestre de 2002 et du premier trimestre de 2003, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions, mais ont conservé les options correspondantes. Les droits à la plus-value des

actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. La charge de rémunération pour ces octrois assortis de droits à la plus-value des actions s'établissait à 19 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 (27 millions en 2006; 42 millions en 2005).

Le tableau qui suit présente un sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que des données qui s'y rapportent :

	2007		2006		2005	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	32 243	24,66 \$	36 481	23,15 \$	44 744	22,02 \$
Options octroyées	1 835	55,06	1 756	44,13	2 054	31,70
Levées – Actions ordinaires (1), (2)	(7 215)	21,10	(5 617)	20,40	(9 917)	19,85
– Droits à la plus-value des actions	(204)	21,50	(143)	21,60	(320)	21,01
Options annulées	(36)	36,42	(234)	24,36	(80)	30,44
En cours à la fin	26 623	27,71 \$	32 243	24,66 \$	36 481	23,15 \$
Options pouvant être levées à la fin	21 924	24,17 \$	26 918	22,57 \$	28 863	21,56 \$
Options pouvant être octroyées	21 527		23 121		24 500	

(1) Le montant des espèces reçu par suite de la levée d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 152 millions de dollars (115 millions en 2006; 197 millions en 2005).

(2) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options levées en 2007, en 2006 et en 2005. Se reporter à la note 18.

Options en cours et options pouvant être levées au 31 octobre 2007, en fonction des fourchettes de prix de levée

	Options en cours			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 8,47 \$ à 8,91 \$ (1)	393	8,76 \$	2,0	393	8,76 \$
De 15,00 \$ à 19,82 \$	6 071	17,75	1,5	6 071	17,75
De 21,79 \$ à 25,00 \$	9 533	24,58	3,4	9 533	24,58
De 26,10 \$ à 31,70 \$	7 062	30,42	5,6	5 501	30,09
De 44,13 \$ à 57,90 \$	3 564	49,75	8,6	426	44,13
Total	26 623	27,71 \$	4,2	21 924	24,17 \$

(1) La moyenne pondérée des prix de levée a été révisée afin de refléter la conversion des options libellées en devises au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé.

Méthode de la juste valeur

Le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* exige l'utilisation de la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les attributions d'options. Selon cette méthode, la juste valeur d'une attribution à la date de l'octroi est amortie sur la période d'acquisition des droits applicable et constatée à titre de charge de rémunération. Nous avons adopté prospectivement la méthode de la juste valeur pour les nouvelles attributions octroyées à compter du 1^{er} novembre 2002. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la juste valeur de la charge de rémunération inscrite relativement à ces attributions se chiffrait à 13 millions de dollars (13 millions en 2006; 14 millions en 2005). Au 31 octobre 2007, la charge

de rémunération liée aux attributions pour lesquelles les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 14 millions de dollars (13 millions en 2006; 16 millions en 2005) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 2,2 ans (2,0 ans en 2006; 1,7 an en 2005).

Le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* permet l'utilisation d'autres méthodes de constatation, y compris la méthode fondée sur la valeur intrinsèque, à condition de présenter les données pro forma relatives au bénéfice net et au bénéfice par action selon la méthode de la juste valeur. En ce qui a trait aux attributions octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, le bénéfice net et le bénéfice par action pro forma sont présentés dans le tableau suivant :

	Tel que déclaré		Pro forma (1), (2)	
	2007	2006	2005	2005
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	5 492 \$	4 757 \$	3 437 \$	3 424 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées (3)	–	(29)	(50)	(50)
Bénéfice net	5 492 \$	4 728 \$	3 387 \$	3 374 \$
Bénéfice (perte) de base par action				
Activités poursuivies	4,24 \$	3,67 \$	2,65 \$	2,64 \$
Activités abandonnées	–	(0,02)	(0,04)	(0,04)
Total	4,24 \$	3,65 \$	2,61 \$	2,60 \$
Bénéfice (perte) dilué par action				
Activités poursuivies	4,19 \$	3,61 \$	2,61 \$	2,60 \$
Activités abandonnées	–	(0,02)	(0,04)	(0,04)
Total	4,19 \$	3,59 \$	2,57 \$	2,56 \$

(1) Selon la méthode d'évaluation fondée sur la juste valeur, la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits des options sur actions s'y rapportant. Par conséquent, les données pro forma obtenues au moyen de cette méthode ne sont peut-être pas représentatives des résultats futurs.

(2) Au cours du premier trimestre de 2006, les droits de toutes les attributions octroyées avant l'adoption de la méthode de la juste valeur ont été entièrement acquis, et la juste valeur des attributions aux différentes dates d'octroi a été entièrement amortie; par conséquent, il n'y a aucune donnée pro forma à présenter pour les exercices terminés les 31 octobre 2007 et 2006.

(3) Se reporter à la note 11.

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice 2007 a été estimée à 7,84 \$ (6,80 \$ en 2006; 4,66 \$ en 2005) au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options à la date de l'octroi. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2007	2006	2005
Hypothèses moyennes pondérées :			
Taux d'intérêt sans risque	3,82 %	3,98 %	3,75 %
Rendement prévu des actions	3,06 %	3,16 %	3,25 %
Volatilité prévue du cours des actions	16 %	17 %	17 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans	6 ans

Régimes d'épargne et d'actionariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions au moyen de régimes d'épargne et d'actionariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations déterminées pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous verserons 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 64 millions de dollars en 2007 (60 millions en 2006; 56 millions en 2005) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2007, un total de 34,4 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, aux administrateurs qui ne sont pas nos employés et à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les dirigeants ou les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite, en cas d'une invalidité permanente ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2007, la valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 285 millions de dollars (232 millions en 2006; 172 millions en 2005). Les fluctuations du cours des actions et les équivalents de dividendes comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 relativement à ces régimes se sont établis à 37 millions de dollars (45 millions en 2006; 42 millions en 2005).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est

reporté et génère des dividendes au même taux que celui de nos actions ordinaires. L'employé touchera la prime en montants égaux versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2007, la valeur du passif au titre du régime de primes différées s'établissait à 490 millions de dollars (401 millions en 2006; 320 millions en 2005). La charge de rémunération au titre des fluctuations du cours des actions et des équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 relativement à ce régime s'établissait à 62 millions de dollars (51 millions en 2006; 57 millions en 2005).

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, pour lesquelles tous les droits s'acquiert après trois ans. En vertu de ces régimes, les attributions sont reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions peut être augmentée ou diminuée d'au plus 50 % selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières nord-américaines. La valeur des attributions versées correspondra à l'attribution initiale ajustée pour tenir compte des dividendes et des fluctuations de la valeur de marché des actions ordinaires au moment où les droits des actions attribuées sont acquis. Au 31 octobre 2007, 2,3 millions de nos actions ordinaires étaient détenues en fiducie (5,3 millions en 2006; 7,3 millions en 2005). La valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 250 millions de dollars au 31 octobre 2007 (153 millions en 2006; 38 millions en 2005). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 à l'égard de ces régimes s'est établie à 168 millions de dollars (148 millions en 2006; 109 millions en 2005).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés aux États-Unis conformément à une entente appelée le régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports d'une partie de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC. Notre passif au titre des unités d'actions de RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2007 était de 285 millions de dollars (289 millions en 2006; 236 millions en 2005). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 s'est chiffrée à 157 millions de dollars (110 millions en 2006; 90 millions en 2005).

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 9 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 (10 millions en 2006; 8 millions en 2005). Le passif au titre des unités d'actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2007 s'établissait à 21 millions de dollars (4 millions en 2006; 19 millions en 2005). Le nombre de nos actions ordinaires détenues en vertu de ces régimes totalisait 0,3 million (0,3 million en 2006; 0,3 million en 2005).

Note 22 Revenus liés aux activités de négociation

Le total des revenus liés aux activités de négociation comprend le revenu net d'intérêt lié aux activités de négociation et les revenus liés aux activités de négociation qui sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt. Le revenu net d'intérêt est tiré des intérêts et des dividendes liés à l'actif et au passif des activités de négociation, ainsi que de

l'amortissement des primes et des escomptes découlant des titres émis ou acquis. Les revenus autres que d'intérêt comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les titres de négociation et les instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation.

Revenus liés aux activités de négociation

	2007	2006	2005
Revenu net d'intérêt	(390)\$	(539)\$	21 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 261	2 574	1 594
Total	1 871 \$	2 035 \$	1 615 \$
Par gamme de produits :			
Taux d'intérêt et crédit	693 \$	1 174 \$	1 025 \$
Capitaux propres	823	561	355
Opérations de change et opérations sur marchandises (1)	355	300	235
Total	1 871 \$	2 035 \$	1 615 \$

(1) Incluant des métaux précieux.

Note 23 Charges liées au réalignement de l'entreprise

Le tableau suivant présente les variations de nos charges liées au réalignement de l'entreprise depuis le 1^{er} novembre 2004. Ces charges sont comptabilisées dans les autres passifs et comprennent des paiements de protection salariale liés au licenciement de 2 015 employés au 31 octobre 2007. Même si la mise en œuvre de ces mesures fut presque entièrement terminée en 2006, les paiements liés à la protection salariale relativement au licenciement d'employés et certaines obligations en

vertu de baux qui s'y rapportent se poursuivent. Avant l'exercice 2007, les charges liées à RBC Mortgage Company étaient comptabilisées dans le poste Passifs liés aux activités destinées à la vente. Ces charges comprennent des obligations restantes en vertu des baux liés à l'ancien siège social de Chicago et à 40 de ses succursales pour lesquels nous sommes demeurés locataires bien que nous ayons quitté les lieux.

Charges liées au réalignement de l'entreprise

	2007	2006	2005
Activités poursuivies			
Solde au début	43 \$	118 \$	177 \$
Charges liées aux employés	–	(3)	40
Charges liées aux locaux	–	3	–
Autres ajustements, y compris au titre du change	–	(1)	(5)
Versements en espèces	(35)	(74)	(94)
Solde à la fin	8 \$	43 \$	118 \$
Activités abandonnées			
Solde au début	14 \$	13 \$	15 \$
Charges liées aux employés	–	–	1
Charges liées aux locaux	(4)	6	12
Versements en espèces	(3)	(5)	(15)
Solde à la fin	7 \$	14 \$	13 \$
Charges liées aux employés	7		
Charges liées aux locaux	8 \$		
Total	15 \$		

	2007	2006	2005
Charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats			
Activités poursuivies			
Exigibles			
Au Canada – Fédéral	696 \$	506 \$	739 \$
– Provinciaux	416	331	431
À l'étranger	322	435	478
	1 434	1 272	1 648
Futurs			
Au Canada – Fédéral	14	104	(206)
– Provinciaux	3	31	(96)
À l'étranger	(59)	(4)	(68)
	(42)	131	(370)
<i>Total partiel</i>	1 392	1 403	1 278
Activités abandonnées			
Exigibles			
À l'étranger	–	(20)	(35)
Futurs			
À l'étranger	–	2	3
<i>Total partiel</i>	1 392	1 385	1 246
Charge (économie) d'impôts présentée dans les états consolidés du résultat étendu et de la variation des capitaux propres			
Activités poursuivies			
Autres éléments du résultat étendu (1)			
Gains (pertes) nets non réalisés sur titres disponibles à la vente	(26)	s.o.	s.o.
Reclassement aux résultats de (gains) pertes sur titres disponibles à la vente	15	s.o.	s.o.
Gains (pertes) de change nets, déduction faite des opérations de couverture	911	130	204
Gains (pertes) nets non réalisés sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	43	s.o.	s.o.
Reclassement aux résultats de (gains) pertes sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	16	s.o.	s.o.
Frais d'émission	(12)	(4)	2
Droits à la plus-value des actions	5	4	5
Gains au titre du régime d'accumulation de patrimoine	–	–	7
Autres	(6)	6	2
<i>Total partiel</i>	946	136	220
Total de la charge d'impôts	2 338 \$	1 521 \$	1 466 \$

(1) Les autres éléments du résultat étendu ont été introduits en vertu des PCGR lors de l'adoption du chapitre 1530, le 1^{er} novembre 2006 (se reporter à la note 1). Par conséquent, il n'y a aucun chiffre correspondant pour les périodes précédentes, sauf en ce qui concerne les chiffres liés aux gains et aux pertes de change, qui sont maintenant compris dans les autres éléments du résultat étendu.

s.o. : sans objet

Sources d'impôts futurs

	2007	2006
Actifs d'impôts futurs		
Provision pour pertes sur créances	460 \$	439 \$
Montant lié à la rémunération reportée	642	616
Montant lié aux régimes de retraite	188	101
Charges liées au réalignement de l'entreprise	10	27
Reports prospectifs de pertes fiscales	91	68
Produits reportés	115	151
Provision pour litiges liée à Enron	204	253
Autres (1)	460	335
	2 170	1 990
Provision pour moins-value	(10)	(10)
	2 160	1 980
Passifs d'impôts futurs		
Locaux et matériel	(245)	(214)
Charges reportées	(138)	(225)
Autres (1)	(526)	(437)
	(909)	(876)
Actifs d'impôts futurs, montant net	1 251 \$	1 104 \$

(1) Comprennent les impôts reportés liés à l'ajustement transitoire et aux autres éléments du résultat étendu, qui découlent de l'adoption des nouvelles normes comptables sur les instruments financiers le 1^{er} novembre 2006.

Le montant net des actifs d'impôts futurs est compris dans les Autres actifs (se reporter à la note 12) et découle des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés. Les reports prospectifs de pertes fiscales comprennent un montant de 91 millions de dollars au titre d'actifs d'impôts futurs liés à des pertes dans nos activités au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis (31 millions en 2006) qui viendront à échéance à compter de l'exercice 2008. Il n'y a eu aucun actif d'impôts lié à des pertes en capital en 2007 (27 millions de dollars en 2006).

Selon tous les éléments probants disponibles, nous sommes d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs, déduction faite de la provision pour moins-value, se réaliseront grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	2007		2006		2005	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	2 431 \$	34,6 %	2 152 \$	34,7 %	1 632 \$	34,7 %
(Diminution) augmentation des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moins élevé applicable aux filiales	(734)	(10,4)	(599)	(9,6)	(251)	(5,3)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(272)	(3,9)	(184)	(3,0)	(85)	(1,8)
Variation du taux d'imposition	30	0,4	13	0,2	-	-
Autres	(63)	(0,9)	21	0,3	(18)	(0,4)
Charge d'impôts présentée dans les états consolidés des résultats avant les activités abandonnées et taux d'imposition effectif	1 392 \$	19,8 %	1 403 \$	22,6 %	1 278 \$	27,2 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme nous ne prévoyons pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non distribués, aucun passif d'impôts futurs n'a été constaté à leur égard.

Selon les estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 843 millions de dollars au 31 octobre 2007 (822 millions en 2006; 745 millions en 2005).

Note 25 Bénéfice par action

	2007	2006	2005
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	5 492 \$	4 757 \$	3 437 \$
Perte nette lié aux activités abandonnées (1)	-	(29)	(50)
Bénéfice net	5 492	4 728	3 387
Dividendes sur actions privilégiées	(88)	(60)	(42)
Gain net au rachat d'actions privilégiées	-	-	4
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	5 404 \$	4 668 \$	3 349 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 273 185	1 279 956	1 283 433
Bénéfice (perte) de base par action			
Activités poursuivies	4,24 \$	3,67 \$	2,65 \$
Activités abandonnées	-	(0,02)	(0,04)
Total	4,24 \$	3,65 \$	2,61 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	5 404 \$	4 668 \$	3 349 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 273 185	1 279 956	1 283 433
Options sur actions (2)	13 254	14 573	13 686
Pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions	2 875	5 256	7 561
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	1 289 314	1 299 785	1 304 680
Bénéfice (perte) dilué par action			
Activités poursuivies	4,19 \$	3,61 \$	2,61 \$
Activités abandonnées	-	(0,02)	(0,04)
Total	4,19 \$	3,59 \$	2,57 \$

(1) Se reporter à la note 11.

(2) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. En 2007, le calcul du bénéfice dilué par action excluait un nombre moyen de 16 224 options en cours ayant un prix de levée de 57,90 \$, car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires. Au cours des exercices 2006 et 2005, il n'y a eu aucune option en cours dont le prix de levée excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires.

Note 26 Concentrations du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants au titre des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

	2007								2006									
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les produits dérivés (1)	227 206 \$	72 %	41 518 \$	13 %	40 658 \$	13 %	6 146 \$	2 %	315 528 \$	204 488 \$	73 %	41 467 \$	15 %	27 358 \$	10 %	5 112 \$	2 %	278 425 \$
Produits dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (2), (3)	14 690	23	15 096	23	29 501	45	5 763	9	65 050	9 855	27	9 171	25	15 891	42	2 148	6	37 065
	241 896 \$	64 %	56 614 \$	15 %	70 159 \$	18 %	11 909 \$	3 %	380 578 \$	214 343 \$	68 %	50 638 \$	16 %	43 249 \$	14 %	7 260 \$	2 %	315 490 \$
Instruments de crédit hors bilan (4)																		
Montants engagés et non engagés (5)	81 251 \$	55 %	52 393 \$	35 %	12 725 \$	9 %	2 329 \$	1 %	148 698 \$	78 851 \$	55 %	51 224 \$	35 %	12 997 \$	9 %	1 802 \$	1 %	144 874 \$
Autres	31 194	53	13 418	23	14 226	24	87	–	58 925	28 563	47	11 563	19	19 776	33	738	1	60 640
	112 445 \$	54 %	65 811 \$	32 %	26 951 \$	13 %	2 416 \$	1 %	207 623 \$	107 414 \$	52 %	62 787 \$	31 %	32 773 \$	16 %	2 540 \$	1 %	205 514 \$

- (1) Comprennent les biens achetés en vertu des conventions de vente, les titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 51 % (52 % en 2006), dans les provinces des Prairies, 16 % (14 % en 2006), en Colombie-Britannique, 15 % (14 % en 2006) et au Québec, 14 % (15 % en 2006). Aucun type d'industrie ne représente plus de 10 % du total des instruments de crédit au bilan.
- (2) La plus forte concentration du risque de crédit par type de contrepartie se trouve dans les banques, soit 60 % (59 % en 2006).
- (3) Exclusion faite des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement se chiffre à 36 millions de dollars (20 millions en 2006).
- (4) Représentent les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
- (5) Les concentrations sectorielles les plus importantes au chapitre des engagements de crédit sont les services financiers, 40 % (38 % en 2006); le secteur des mines et de l'énergie, 12 % (13 % en 2006); le secteur immobilier commercial, 7 % (6 % en 2006); les gouvernements, 4 % (5 % en 2006); les activités de gros, 4 % (5 % en 2006) et le transport, 3 % (3 % en 2006).

Note 27 Garanties, engagements et éventualités

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons de nombreuses ententes qui peuvent comporter des éléments répondant à la définition de « garantie » aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). En vertu de cette note, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut éventuellement nous obliger à faire un paiement (sous forme d'espèces, d'autres actifs, de l'émission de nos propres actions ou de la prestation de services) à une contrepartie par suite i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, du cours d'un titre ou d'une marchandise, d'un indice ou d'un autre élément qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie; ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou iii) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible. Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2006, nous comptabilisons un passif dans nos bilans consolidés au début d'une garantie, qui représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Aucune

évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière satisfait également à la définition de dérivé. Si elle satisfait à la définition de dérivé, la garantie financière est évaluée à la juste valeur à chaque date de bilan et présentée comme un dérivé au poste Autres actifs ou au poste Autres passifs, selon le cas.

Étant donné que la valeur comptable de ces garanties financières ne constitue pas une indication du montant maximal potentiel des paiements futurs, nous continuons de considérer les garanties financières comme des instruments de crédit hors bilan. Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie.

Le tableau qui suit résume les garanties importantes que nous avons accordées à des tiers.

	2007		2006	
	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable (1)
Dérivés de crédit et options vendues (2), (3)	70 242 \$	2 657 \$	54 723 \$	352 \$
Facilités de garantie de liquidités	43 066	41	34 342	–
Produits à valeur stable (3)	17 369	–	16 098	–
Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin (4)	16 661	57	15 902	17
Rehaussements de crédit	4 814	30	4 155	–
Prêts hypothécaires vendus avec garantie	230	–	204	–

- (1) Pour les dérivés de crédit et options vendues, les chiffres correspondants des périodes précédentes représentent la juste valeur des dérivés; pour les lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin, les chiffres correspondants représentent les primes reçues non amorties.
- (2) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Dérivés de notre bilan consolidé.
- (3) Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs.
- (4) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Autres passifs de notre bilan consolidé.

Outre les garanties ci-dessus, la presque totalité de nos activités de prêt de titres pour lesquelles nous agissons à titre d'agent pour les porteurs de titres sont exercées par l'intermédiaire de notre coentreprise, RBC Dexia IS. Au 31 octobre 2007, les engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres de RBC Dexia IS totalisaient 63 462 millions de dollars (45 614 millions en 2006); de ce montant, une tranche de 50 % représente notre risque de perte.

Dérivés de crédit et options vendues

Nos clients peuvent utiliser des dérivés de crédit ou des options vendues aux fins de spéculation ou de couverture. La définition de « garantie » fournie par la NOC-14 inclut les dérivés qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement à la contrepartie d'une garantie par suite de la variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie. Nous n'avons présenté que les montants liés à des opérations pour lesquelles il est probable, en fonction des renseignements dont nous disposons, que le client utilise le dérivé de crédit ou l'option vendue pour se protéger contre une variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif du client.

Nous utilisons des dérivés de crédit qui constituent des ententes contractuelles de gré à gré visant la compensation d'un tiers dans le cas où ce dernier subirait une perte financière par suite d'un événement de crédit se rapportant à un engagement précis, comme une obligation ou un prêt. La durée à l'échéance de ces dérivés de crédit varie selon les contrats et peut atteindre 15 ans.

Nous utilisons également des options vendues, qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles nous accordons à l'acheteur le droit, mais ne lui imposons pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Les options vendues qui répondent habituellement à la définition de « garantie » comprennent les contrats de change, les dérivés sur titres de participation et certains dérivés sur marchandises. La durée à l'échéance de ces options varie selon les contrats, et peut atteindre cinq ans.

Les biens détenus en garantie à l'égard des dérivés de crédit et des options vendues sont gérés en tant que portefeuille et peuvent être composés d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances (programmes) administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance des facilités de garantie de liquidités est généralement d'un an.

Nous fournissons également des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes liés à des titres qui ne sont pas adossés à des créances, comme des billets à vue à taux variable émis par des tiers. Ces lignes de crédit fournissent à l'émetteur les fonds nécessaires pour l'achat des billets s'il se trouve dans l'incapacité de les revendre, pourvu que l'instrument et/ou l'émetteur conserve une notation de premier ordre.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds aux programmes en cas de faillite ni pour acheter des actifs non productifs ou non remboursés. Aucune des facilités de garantie de liquidités que nous avons fournies n'a été utilisée.

Produits à valeur stable

Nous vendons des produits à valeur stable qui offrent une protection de la valeur comptable, principalement à des promoteurs de régimes de retraite régis en vertu de l'*Employee Retirement Income Security Act of 1974* (ERISA) comme les régimes 401(k) et les régimes 457. La protection de la valeur comptable est fournie pour des portefeuilles de titres à revenu fixe à court ou à moyen terme de grande qualité et vise à couvrir toute insuffisance advenant le cas où les participants au régime retireraient des fonds alors que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable. Nous avons l'option de nous désister de ce contrat en tout temps. Les biens détenus en garantie à l'égard des produits à valeur stable sont gérés en fonction du portefeuille et peuvent être constitués d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Lettres de crédit de soutien financier et garanties de bonne fin

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les

paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens détenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des titres sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de l'opération. Les biens affectés en garantie peuvent être composés d'encaisse, de titres et d'autres actifs.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multicédantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où, au moment du recouvrement des actifs sous-jacents, le rehaussement de crédit lié à l'opération ou les liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une cote de titre de grande qualité au moyen du rehaussement de crédit relatif à chaque opération. La durée de ces facilités de crédit s'établit entre un an et quatre ans.

Prêts hypothécaires vendus avec garantie

Aux termes de diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux États-Unis et vendus à un investisseur si les prêts ne sont pas assurés pendant une durée excédant un an; nous pouvons aussi être tenus de rembourser toute prime reçue si les prêts hypothécaires font l'objet d'un remboursement anticipé ou d'un défaut de paiement dans les 120 jours qui suivent la vente. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des propriétés résidentielles.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Nous effectuons généralement nos opérations de prêt de titres par l'entremise de notre coentreprise RBC Dexia IS. Dans ces opérations, RBC Dexia IS agit à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des biens affectés en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés. Les échéances de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de retour sur demande. Les biens détenus en garantie à l'égard des opérations de prêt de titres sont habituellement constitués d'encaisse ou de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement américain ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (lesquels comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre d'ententes telles que les contrats d'acquisition, de vente, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Autres instruments de crédit hors bilan

En plus des garanties financières, nous avons recours à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients. Les montants contractuels de ces instruments de crédit représentent le risque de crédit éventuel maximal, compte non tenu de la juste valeur de tous les biens en garantie, advenant le cas où des tiers n'exécuteraient pas leurs obligations en vertu de ces instruments. Notre processus de révision du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes que ceux qui s'appliquent aux prêts. Nombre

de ces instruments arrivent à échéance sans avoir été utilisés. Par conséquent, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement le risque de crédit futur réel auquel nous sommes exposés ni nos besoins en matière de flux de trésorerie.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous prêtons nos propres valeurs mobilières ou celles de nos clients à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Les facilités d'émission d'effets constituent une entente en vertu de laquelle un emprunteur peut émettre des titres de créance à court terme. Les facilités de prise ferme renouvelables sont des facilités d'émission d'effets renouvelables qui peuvent être utilisées pour une période déterminée.

Le tableau qui suit présente un sommaire des montants contractuels de nos autres instruments de crédit hors bilan :

Autres instruments de crédit hors bilan

	2007	2006
Engagements de crédit (1)		
Échéance initiale de un an ou moins	55 281 \$	57 154 \$
Échéance initiale supérieure à un an	46 307	42 222
Prêt de titres	36 187	38 185
Montants non engagés (2)	47 110	45 498
Lettres de crédit documentaire	501	713
Facilités d'émission d'effets et facilités de prise ferme renouvelables	–	8
	185 386 \$	183 780 \$

(1) Comprennent les concours de trésorerie.

(2) Comprennent des facilités de liquidités non engagées de 42,2 milliards de dollars (34,6 milliards en 2006) accordées à des fonds multicédants administrés par RBC. Au 31 octobre 2007, un montant de 758 millions de dollars (néant en 2006) avait été prélevé sur ces facilités et a été inclus dans les prêts.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie de passifs des actifs comptabilisés dans nos bilans consolidés. Les détails des actifs donnés en garantie sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Actifs donnés en garantie

	2007	2006
Encaisse et montants à recevoir de banques	305 \$	100 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	3 443	1 936
Prêts	1 733	187
Valeurs mobilières	51 695	56 580
Biens achetés en vertu de conventions de revente	40 698	36 788
Autres actifs	1 132	941
	99 006 \$	96 532 \$

	2007	2006
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	1 981 \$	1 794 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	1 772	2 309
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Emprunts et prêts de titres	34 881	38 118
Engagements afférents à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	48 479	44 651
Opérations sur produits dérivés	8 502	6 547
Autres	3 391	3 113
	99 006 \$	96 532 \$

Biens affectés en garantie

Au 31 octobre 2007, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie que nous pouvons vendre ou affecter de nouveau en garantie se chiffrait à 122,4 milliards de dollars (109,1 milliards en 2006). Ces biens affectés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de revente, d'emprunts de titres et de prêts et d'opérations sur produits dérivés. De ce montant, une tranche de 56,5 milliards de dollars (48,0 milliards en 2006) a été vendue ou affectée de nouveau en garantie, généralement à titre de bien affecté en garantie relatif aux conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert.

Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables de location-exploitation et de location-acquisition s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

Engagements en vertu de baux (1)

2008	\$	494
2009		453
2010		382
2011		329
2012		279
Par la suite		1 224
	\$	3 161

(1) La presque totalité de nos engagements en vertu de baux se rapporte à des baux de location-exploitation.

Litiges

Litige lié à Enron Corp. (Enron)

Une catégorie d'acquéreurs présumés de titres de participation et d'emprunt d'Enron émis dans le public entre le 9 janvier 1999 et le 27 novembre 2001 ont nommé la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées à titre de défenderesses dans le cadre d'une poursuite intitulée *Regents of the University of California v. Royal Bank of Canada* devant le tribunal de district des États-Unis, district sud du Texas (division

de Houston). En outre, la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées ont été nommées à titre de défenderesses dans le cadre de plusieurs autres poursuites liées à Enron qui ont été intentées devant divers tribunaux des États-Unis et dans le cadre desquelles des réclamations similaires ont été faites par des acquéreurs de titres d'Enron. La Banque Royale du Canada est aussi défenderesse mise en cause dans le cadre d'une poursuite intentée par le cabinet d'experts-comptables d'Enron, Arthur Andersen LLP, qui a fait des réclamations à de nombreuses parties mises en cause afin d'obtenir un recours contre elles dans le cas où la responsabilité d'Arthur Andersen LLP à l'égard des demanderesse serait établie dans le cadre de cette poursuite.

Nous surveillons le déroulement de ces poursuites sur une base continue et nous exercerons notre meilleur jugement afin de les régler dans ce que nous déterminerons être notre intérêt. Comme pour tout litige, il existe des incertitudes importantes quant à la durée et à l'issue. Ces incertitudes sont accrues en raison du grand nombre de poursuites et des nombreuses défenderesses nommées dans plusieurs d'entre elles, des questions inédites soulevées et du contexte judiciaire actuel difficile. Il est donc impossible de déterminer l'issue ultime de ces poursuites, le moment de leur règlement ou le risque auquel nous sommes exposés; cependant, au cours du quatrième trimestre de 2005, nous avons constitué une provision pour litiges de 591 millions de dollars (500 millions de dollars US) ou de 326 millions de dollars après impôts (276 millions de dollars US après impôts). Nous croyons que la résolution définitive de ces poursuites et d'autres procédures, qui ne devrait pas avoir une incidence négative importante sur notre situation financière consolidée, pourrait cependant avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle un règlement pourrait avoir lieu, compte non tenu de la provision que nous avons constituée au quatrième trimestre de 2005. Dans chacune de ces affaires, nous continuerons de nous défendre vigoureusement.

Autres

Nous faisons l'objet de diverses poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos pratiques ou mesures. Nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces poursuites ne sera pas important eu égard à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Note 28 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-après illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût non amorti et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur. Le tableau ci-dessous ne tient pas compte

des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2007 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de (74,4) milliards de dollars à (53,3) milliards [de (79,8) milliards à (40,2) milliards en 2006].

Valeur comptable en fonction des dates contractuelles de modification des taux ou des échéances, selon la date la plus rapprochée

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Encaisse et dépôts à des banques	– \$	14 317 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 790 \$	16 107 \$
Taux d'intérêt réel	–	4,71 %	–	–	–	–	–	–
Valeurs mobilières								
Titres du compte de négociation	–	27 559	4 856	5 208	22 790	26 149	61 684	148 246
Taux d'intérêt réel	–	4,66 %	4,74 %	4,63 %	4,71 %	4,97 %	–	–
Titres disponibles à la vente	–	8 263	1 958	2 096	12 240	2 326	3 126	30 009
Taux d'intérêt réel	–	4,68 %	4,84 %	4,77 %	4,78 %	4,92 %	–	–
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	62 393	1 920	–	–	–	–	64 313
Taux d'intérêt réel	–	4,81 %	4,67 %	–	–	–	–	–
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts) (1)	101 692	25 664	8 079	14 071	80 795	7 418	217	237 936
Taux d'intérêt réel	–	5,46 %	5,54 %	5,31 %	5,38 %	6,04 %	–	–
Produits dérivés	28 591	2 480	–	–	6	–	35 508	66 585
Taux d'intérêt réel	–	4,79 %	–	–	4,62 %	–	–	–
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	37 150	37 150
	130 283 \$	140 676 \$	16 813 \$	21 375 \$	115 831 \$	35 893 \$	139 475 \$	600 346 \$
Passif								
Dépôts	148 072 \$	112 388 \$	23 461 \$	24 779 \$	49 219 \$	5 915 \$	1 371 \$	365 205 \$
Taux d'intérêt réel	–	4,45 %	4,42 %	4,36 %	4,18 %	4,81 %	–	–
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	34 748	1 838	396	–	–	51	37 033
Taux d'intérêt réel	–	4,77 %	4,76 %	4,79 %	–	–	–	–
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	1 402	316	596	10 892	11 097	20 386	44 689
Taux d'intérêt réel	–	4,72 %	4,71 %	4,59 %	4,54 %	4,87 %	–	–
Produits dérivés (2), (3)	29 346	4 404	–	–	4	13	38 243	72 010
Taux d'intérêt réel	–	4,80 %	–	–	4,60 %	4,96 %	–	–
Autres passifs	–	250	106	273	649	214	46 060	47 552
Taux d'intérêt réel	–	4,82 %	4,85 %	4,64 %	4,65 %	5,10 %	–	–
Déventures subordonnées	–	886	–	–	3 892	1 465	(8)	6 235
Taux d'intérêt réel	–	5,64 %	–	–	5,01 %	6,40 %	–	–
Titres de fiducie de capital	–	–	–	–	1 400	–	–	1 400
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	7,23 %	–	–	–
Passifs liés aux actions privilégiées	–	–	–	300	–	–	–	300
Taux d'intérêt réel	–	–	–	4,72 %	–	–	–	–
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	–	–	–	–	1 200	–	283	1 483
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	4,87 %	–	–	–
Capitaux propres	–	–	–	–	–	2 050	22 389	24 439
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	–	4,14 %	–	–
	177 418 \$	154 078 \$	25 721 \$	26 344 \$	67 256 \$	20 754 \$	128 775 \$	600 346 \$
Écart total en fonction des dates contractuelles de modification des taux								
	(47 135) \$	(13 402) \$	(8 908) \$	(4 969) \$	48 575 \$	15 139 \$	10 700 \$	– \$
Dollars canadiens	(23 067)	9 417	11 450	(6 183)	22 680	(6 296)	(8 000)	1
Devises	(24 068)	(22 819)	(20 358)	1 214	25 895	21 435	18 700	(1)
Écart total	(47 135) \$	(13 402) \$	(8 908) \$	(4 969) \$	48 575 \$	15 139 \$	10 700 \$	– \$
Dollars canadiens – 2006	(26 367) \$	(24 559) \$	5 204 \$	(1 764) \$	52 937 \$	11 628 \$	(17 083) \$	(4) \$
Devises – 2006	(18 902)	8 856	(19 898)	(2 372)	14 282	21 917	(3 879)	4
Écart total – 2006	(45 269) \$	(15 703) \$	(14 694) \$	(4 136) \$	67 219 \$	33 545 \$	(20 962) \$	– \$

(1) Comprend des prêts totalisant 1 202 millions de dollars octroyés à une entité à détenteurs de droits variables que nous gérons, dont la durée jusqu'à l'échéance excède cinq ans.

Note 29 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires habituels et des services liés à l'exploitation et concluons d'autres opérations avec des sociétés liées ou avec d'autres sociétés apparentées, y compris nos coentreprises, selon des modalités semblables à celles accordées à des parties non apparentées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre coentreprise RBC Dexia IS, veuillez vous reporter à la note 9.

Nous accordons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux normalement consentis à nos clients privilégiés. Au 31 octobre 2007, l'encours global des prêts, à l'exclusion des prêts de caractère courant, consentis par RBC ou ses filiales aux administrateurs et aux dirigeants actuels s'élève à environ 3,2 millions de dollars. Les prêts de caractère courant comprennent i) les prêts consentis

à des administrateurs et à des dirigeants selon des modalités qui ne sont pas plus favorables que celles des prêts consentis aux employés en général et qui n'excèdent pas 50 000 \$; ii) les prêts consentis aux employés entièrement garantis par leur résidence et n'excédant pas leur salaire annuel; iii) les prêts non consentis à des employés selon des modalités presque identiques à celles offertes à d'autres clients dont la cote de crédit est comparable et qui présentent un risque normal lié au recouvrement et iv) les prêts à l'égard d'achats effectués selon les modalités commerciales habituelles ou à l'égard de déplacements ou d'avances sur frais habituels, et assortis d'ententes commerciales de remboursement normales. En outre, nous offrons des régimes d'actions différées et d'autres régimes à des administrateurs qui ne sont pas nos employés, à des dirigeants et à certains employés clés. Se reporter à la note 21.

Note 30 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2007	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Services bancaires américains et internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	6 353 \$	427 \$	1 031 \$	453 \$	(732) \$	7 532 \$	6 435 \$	412 \$	685 \$
Revenus autres que d'intérêt	6 168	3 565	884	3 936	377	14 930	8 605	4 322	2 003
Total des revenus	12 521	3 992	1 915	4 389	(355)	22 462	15 040	4 734	2 688
Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances	788	1	109	(22)	(85)	791	696	90	5
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 173	–	–	–	–	2 173	1 230	474	469
Frais autres que d'intérêt	5 285	2 902	1 481	2 769	36	12 473	7 409	3 405	1 659
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	4 275	1 089	325	1 642	(306)	7 025	5 705	765	555
Charge d'impôts	1 288	327	74	278	(575)	1 392	1 705	(62)	(251)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	9	72	60	141	83	49	9
Bénéfice net	2 987 \$	762 \$	242 \$	1 292 \$	209 \$	5 492 \$	3 917 \$	778 \$	797 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	34	9	14	20	11	88	56	24	8
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	2 953 \$	753 \$	228 \$	1 272 \$	198 \$	5 404 \$	3 861 \$	754 \$	789 \$
Actif moyen (2)	220 000 \$	16 600 \$	39 700 \$	311 200 \$	(6 500) \$	581 000 \$	317 900 \$	135 100 \$	128 000 \$
Total de l'actif moyen	220 000 \$	16 600 \$	39 700 \$	311 200 \$	(6 500) \$	581 000 \$	317 900 \$	135 100 \$	128 000 \$

2006	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Services bancaires américains et internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 816 \$	397 \$	940 \$	131 \$	(488) \$	6 796 \$	6 045 \$	108 \$	643 \$
Revenus autres que d'intérêt	5 880	3 090	688	4 005	178	13 841	7 518	4 397	1 926
Total des revenus	11 696	3 487	1 628	4 136	(310)	20 637	13 563	4 505	2 569
Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances	604	1	25	(115)	(86)	429	456	(28)	1
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 509	–	–	–	–	2 509	1 379	683	447
Frais autres que d'intérêt	5 027	2 613	1 216	2 603	36	11 495	7 056	3 038	1 401
Charges liées au réalignement de l'entreprise	–	1	–	(1)	–	–	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 556	872	387	1 649	(260)	6 204	4 672	812	720
Charge d'impôts	1 130	268	117	317	(429)	1 403	1 458	14	(69)
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	9	(23)	58	44	37	(1)	8
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies	2 426 \$	604 \$	261 \$	1 355 \$	111 \$	4 757 \$	3 177 \$	799 \$	781 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	–	(29)	–	–	(29)	–	(29)	–
Bénéfice net	2 426	604	232	1 355	111	4 728	3 177	770	781
Moins : dividendes sur actions privilégiées	24	6	7	13	10	60	40	15	5
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	2 402 \$	598 \$	225 \$	1 342 \$	101 \$	4 668 \$	3 137 \$	755 \$	776 \$
Actif moyen lié aux activités poursuivies (2)	199 200 \$	15 100 \$	32 600 \$	260 600 \$	(5 400) \$	502 100 \$	287 200 \$	113 300 \$	101 600 \$
Actif moyen lié aux activités abandonnées (2)	–	–	200	–	–	200	–	200	–
Total de l'actif moyen	199 200 \$	15 100 \$	32 800 \$	260 600 \$	(5 400) \$	502 300 \$	287 200 \$	113 500 \$	101 600 \$

2005	Services bancaires canadiens	Gestion de patrimoine	Services bancaires américains et internationaux	Marchés des Capitaux (1)	Services de soutien généraux (1)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 233 \$	374 \$	923 \$	557 \$	(294) \$	6 793 \$	5 628 \$	608 \$	557 \$
Revenus autres que d'intérêt	5 765	2 777	654	3 005	190	12 391	6 878	3 955	1 558
Total des revenus	10 998	3 151	1 577	3 562	(104)	19 184	12 506	4 563	2 115
Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances	542	2	49	(91)	(47)	455	433	23	(1)
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 625	–	–	–	–	2 625	1 270	809	546
Frais autres que d'intérêt	4 830	2 440	1 136	2 890	61	11 357	6 685	3 595	1 077
Charges liées au réalignement de l'entreprise	7	1	(3)	1	39	45	45	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	2 994	708	395	762	(157)	4 702	4 073	136	493
Charge d'impôts	987	206	133	95	(143)	1 278	1 329	(76)	25
Part des actionnaires sans contrôle	–	–	6	(19)	–	(13)	(30)	12	5
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies	2 007	502	256	686	(14)	3 437	2 774	200	463
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	–	(50)	–	–	(50)	–	(50)	–
Bénéfice net (perte nette)	2 007 \$	502 \$	206 \$	686 \$	(14) \$	3 387 \$	2 774 \$	150 \$	463 \$
Moins : dividendes sur actions privilégiées	15	4	5	8	6	38	25	10	3
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	1 992 \$	498 \$	201 \$	678 \$	(20) \$	3 349 \$	2 749 \$	140 \$	460 \$
Actif moyen lié aux activités poursuivies (2)	181 100 \$	13 200 \$	25 900 \$	229 100 \$	(4 000) \$	445 300 \$	263 200 \$	92 400 \$	89 700 \$
Actif moyen lié aux activités abandonnées (2)	–	–	1 800	–	–	1 800	–	1 800	–
Total de l'actif moyen	181 100 \$	13 200 \$	27 700 \$	229 100 \$	(4 000) \$	447 100 \$	263 200 \$	94 200 \$	89 700 \$

(1) Majoration au montant imposable équivalent.

(2) Calculé à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période.

Revenus par secteur d'activité

	2007	2006	2005
Services bancaires (1)	10 485 \$	9 418 \$	8 761 \$
Gestion de patrimoine	3 992	3 487	3 151
Assurance mondiale	3 192	3 348	3 311
Marchés mondiaux (2)	2 455	2 579	2 256
Services mondiaux de banque d'investissement et marchés mondiaux des actions (2), (3)	1 675	1 382	1 098
RBC Dexia IS (4)	759	558	500
Autres (5)	(96)	(135)	104
Total	22 462 \$	20 637 \$	19 184 \$

(1) Comprennent les solutions de gestion des cartes et de paiement.

(2) Majoration au montant imposable équivalent.

(3) Comprennent les activités des Entreprises nationales, qui étaient auparavant présentées au poste Autres et qui ont été reclassées au deuxième trimestre de 2007.

(4) Le montant de 2006 comprend les revenus des Services aux institutions et aux investisseurs pour une période de deux mois et notre quote-part de 50 % des revenus de RBC Dexia IS pour une période de neuf mois pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006. Les montants correspondants de 2005 reflètent seulement les revenus des Services aux institutions et aux investisseurs.

(5) Composés des Crédits mondiaux et de la Recherche, et reflète la majoration au montant imposable équivalent expliquée ci-dessous.

Changements en 2007

Composition des secteurs d'exploitation

Avec prise d'effet le 7 février 2007, nos trois secteurs d'exploitation (RBC Particuliers et entreprises – Canada, RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International et RBC Marchés des Capitaux) ont été remplacés par les quatre nouveaux secteurs suivants :

Services bancaires canadiens : ce secteur regroupe nos services bancaires aux particuliers et aux entreprises au pays, certains services de placement s'adressant aux épargnants, ainsi que nos services d'assurances mondiaux.

Gestion de patrimoine : ce secteur regroupe les services qui répondent directement aux besoins croissants en matière de gestion de patrimoine des clients fortunés et des clients disposant d'un avoir net élevé au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, ainsi que les services de gestion d'actifs et les produits de fiducie offerts par RBC et des partenaires externes.

Services bancaires américains et internationaux : ce secteur regroupe nos services bancaires à l'étranger, notamment nos services bancaires aux États-Unis et dans les Antilles. Par ailleurs, ce secteur comprend les résultats liés à notre participation de 50 % dans RBC Dexia Investor Services (RBC Dexia IS).

Marchés des Capitaux : ce secteur est responsable de nos services bancaires de gros à l'échelle mondiale et il offre un vaste éventail de services bancaires à la grande entreprise et de banque d'investissement, de services de vente et de négociation, de services de recherche et de produits et services connexes aux grandes entreprises, aux organismes du secteur public et aux institutions faisant partie de notre clientèle en Amérique du Nord, ainsi que des produits et services spécialisés dans des marchés ciblés à l'échelle mondiale.

Les résultats des périodes antérieures ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à notre nouveau mode de présentation des secteurs.

Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à ces quatre secteurs d'exploitation, notamment le financement d'entreprise, les opérations de titrisation, le financement net lié au capital non attribué et les ajustements de consolidation, y compris l'élimination des montants majorés au montant imposable équivalent, sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux. Les ajustements au montant imposable équivalent majorent le revenu net d'intérêt provenant de sources présentant des avantages fiscaux (dividendes imposables de sociétés canadiennes) au montant imposable équivalent, et un montant compensatoire correspondant est constaté dans la charge d'impôts. La direction est d'avis que ces ajustements sont nécessaires pour refléter la manière dont le secteur Marchés des Capitaux est géré, car cela accroît la comparabilité des revenus de sources imposables et de sources présentant des avantages fiscaux. Il se pourrait toutefois que les majorations au montant imposable équivalent et les mesures ne soient pas comparables à des mesures analogues prévues par les PCGR ou à des majorations semblables effectuées par d'autres institutions financières. Pour 2007, l'ajustement au montant imposable équivalent s'est établi à 332 millions de dollars (213 millions en 2006; 109 millions en 2005).

Au cours de l'exercice 2007, nous avons également reclassé les soldes suivants dans la présentation de nos secteurs d'exploitation : i) certains montants comptabilisés dans le revenu d'intérêt du secteur Marchés des Capitaux ont été reclassés dans les frais d'intérêt sans aucune incidence sur le revenu net d'intérêt; ii) certains montants liés au règlement de swaps de taux d'intérêt dans le cadre d'opérations de couverture de la juste valeur ont été reclassés des revenus autres que d'intérêt au revenu net d'intérêt sans aucune incidence sur les résultats des exercices antérieurs; iii) certains dépôts présentés dans les secteurs Marchés des Capitaux et Services bancaires américains et internationaux relativement à RBC Dexia IS, conformément au réaligement des secteurs d'exploitation effectué au deuxième trimestre de 2007; iv) des charges liées aux logiciels créés à l'interne qui étaient inscrites au poste Autres de la rubrique Frais

autres que d'intérêt ont été reclassées à d'autres postes sous la rubrique Frais autres que d'intérêt; seul le secteur des Services de soutien généraux a été touché par ce reclassement et il n'y a eu aucune incidence sur les frais autres que d'intérêt; et v) dans le secteur Services bancaires canadiens, certains montants liés aux services de fiducie classés au poste Revenus autres que d'intérêt – commissions de gestion de placements et de services de garde ont été reclassés dans le revenu net d'intérêt, afin de mieux refléter leur nature. Tous les chiffres correspondants des périodes précédentes ont été révisés afin de tenir compte de ces reclassements.

Restructuration de Visa

Dans le cadre de la restructuration de Visa Inc. qui s'est conclue le 3 octobre 2007, la participation de RBC à titre de membre de l'Association Visa Canada a été échangée contre des actions de Visa Inc., ce qui a donné lieu à un gain de 326 millions de dollars (269 millions après impôts). Ce gain, dont le montant a été établi en fonction d'une évaluation indépendante de la valeur des actions de Visa Inc. détenues par RBC, est compris dans le total des revenus des Services bancaires canadiens et a été comptabilisé au poste Autres de la rubrique Revenus autres que d'intérêt de l'état consolidé des résultats. Les actions de Visa Inc. ont été classées comme titres disponibles à la vente. Se reporter à la note 3.

Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion permet de mesurer le rendement de chaque secteur d'exploitation comme si ce dernier constituait une entité autonome et de refléter la manière dont le secteur d'exploitation est géré. Cette approche fait en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation reflètent toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à la conduite des affaires de ces secteurs et elle reflète la perception qu'a la direction de ces résultats. Ces éléments n'ont aucune incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses, des estimations et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation, ainsi qu'aux fins de l'attribution du capital et de l'établissement des prix de cession interne des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer avec justesse et de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos quatre secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

La direction revoit périodiquement les hypothèses et méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont révisées périodiquement.

Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les opérations sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les opérations sont comptabilisées dans la devise locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Note 31 Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être dressés selon les PCGR du Canada. Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, les différences importantes

entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis sont quantifiées et décrites ci-après. Le 1^{er} novembre 2006, nous avons adopté le SEC Staff Accounting Bulletin No. 108. Veuillez vous reporter à l'analyse présentée sous la rubrique Principales modifications comptables plus loin dans cette note.

Bilans consolidés condensés

	2007			2006		
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse et montants à recevoir de banques	4 226 \$	(78) \$	4 148 \$	4 401 \$	(101) \$	4 300 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	11 881	(4 436)	7 445	10 502	(4 223)	6 279
Valeurs mobilières						
Titres du compte de négociation	148 246	(5 348)	142 898	147 237	(282)	146 955
Titres disponibles à la vente	30 009	6 326	36 335	–	–	–
Titres du compte de placement	–	–	–	37 632	(97)	37 535
	178 255	978	179 233	184 869	(379)	184 490
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	64 313	(2 263)	62 050	59 378	(2 148)	57 230
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	237 936	(2 188)	235 748	208 530	(111)	208 419
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	11 786	–	11 786	9 108	–	9 108
Dérivés	66 585	(295)	66 290	37 729	717	38 446
Locaux et matériel, montant net	2 131	(102)	2 029	1 818	(86)	1 732
Écart d'acquisition	4 752	(61)	4 691	4 304	(61)	4 243
Autres actifs incorporels	628	(180)	448	642	(211)	431
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	–	1 140	1 140	–	1 182	1 182
Actifs des fonds distincts	–	114	114	–	111	111
Actifs liés aux activités destinées à la vente	–	–	–	82	–	82
Autres actifs	17 853	30 590	48 443	15 417	24 893	40 310
	103 735	31 206	134 941	69 100	26 545	95 645
	600 346 \$	23 219 \$	623 565 \$	536 780 \$	(19 583) \$	556 363 \$
Passif et capitaux propres						
Dépôts	365 205 \$	(12 276) \$	352 929 \$	343 523 \$	(9 466) \$	334 057 \$
Autres						
Acceptations	11 786	–	11 786	9 108	–	9 108
Engagements afférents aux titres vendus à découvert	44 689	829	45 518	38 252	(1 188)	37 064
Engagements afférents aux biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	37 033	(1 290)	35 743	41 103	(1 141)	39 962
Dérivés	72 010	(312)	71 698	42 094	312	42 406
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	7 283	2 530	9 813	7 337	2 686	10 023
Passifs des fonds distincts	–	114	114	–	111	111
Passifs liés aux activités destinées à la vente	–	–	–	32	–	32
Autres passifs	28 483	33 712	62 195	22 649	27 877	50 526
	201 284	35 583	236 867	160 575	28 657	189 232
Déventures subordonnées	6 235	6	6 241	7 103	300	7 403
Titres de fiducie de capital	1 400	(1 400)	–	1 383	(1 383)	–
Passifs liés aux actions privilégiées	300	(300)	–	298	(298)	–
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 483	1 405	2 888	1 775	1 083	2 858
Capitaux propres (1)	24 439	201	24 640	22 123	690	22 813
	600 346 \$	23 219 \$	623 565 \$	536 780 \$	19 583 \$	556 363 \$

(1) Au 31 octobre 2007, notre bénéfice consolidé comprenait un montant de 407 millions de dollars (293 millions en 2006) tiré des bénéfices non distribués de nos coentreprises et de placements comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux PCGR des États-Unis.

États consolidés condensés des résultats

	2007	2006	2005
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR du Canada	5 492 \$	4 757 \$	3 437 \$
Différences :			
Revenu net d'intérêt			
Produits dérivés et opérations de couverture	(17)	(22)	36
Coentreprises	(115)	(75)	–
Passif et capitaux propres	115	115	115
Revenus autres que d'intérêt			
Comptabilisation des activités d'assurance	(202)	(544)	(606)
Produits dérivés et opérations de couverture	56	(31)	11
Reclassement d'instruments financiers (1)	9	14	27
Entités à détenteurs de droits variables	4	(10)	–
Sociétés en commandite	60	(3)	(9)
Coentreprises	(650)	(458)	(171)
Reclassement de l'écart de conversion	(41)	(4)	–
Autres	(31)	(29)	(4)
Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances			
Coentreprises	4	2	18
Autres	(8)	–	–
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance			
Comptabilisation des activités d'assurance	137	471	584
Frais autres que d'intérêt			
Droits à la plus-value des actions	11	16	25
Comptabilisation des activités d'assurance	69	75	72
Coentreprises	653	440	118
Entités à détenteurs de droits variables	2	2	–
Autres	31	29	–
Charge d'impôts et variation nette de la charge d'impôts découlant des éléments ci-dessus	66	95	(13)
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales			
Entités à détenteurs de droits variables	(6)	8	–
Coentreprises	3	3	–
Passif et capitaux propres	(101)	(101)	(101)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis	5 541 \$	4 750 \$	3 539 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées selon les PCGR du Canada (2)	– \$	(29) \$	(50) \$
Différence – autres éléments	–	–	5
Perte nette liée aux activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis (2)	– \$	(29) \$	(45) \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	5 541 \$	4 721 \$	3 494 \$
Bénéfice de base par action (3)			
PCGR du Canada	4,24 \$	3,65 \$	2,61 \$
PCGR des États-Unis	4,26 \$	3,62 \$	2,67 \$
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies			
PCGR du Canada	4,24 \$	3,67 \$	2,65 \$
PCGR des États-Unis	4,26 \$	3,64 \$	2,71 \$
Bénéfice (perte) de base par action lié aux activités abandonnées (2)			
PCGR du Canada	– \$	(0,02) \$	(0,04) \$
PCGR des États-Unis	– \$	(0,02) \$	(0,04) \$
Bénéfice dilué par action (3)			
PCGR du Canada	4,19 \$	3,59 \$	2,57 \$
PCGR des États-Unis	4,21 \$	3,57 \$	2,63 \$
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies			
PCGR du Canada	4,19 \$	3,61 \$	2,61 \$
PCGR des États-Unis	4,21 \$	3,59 \$	2,67 \$
Bénéfice (perte) dilué par action lié aux activités abandonnées (2)			
PCGR du Canada	– \$	(0,02) \$	(0,04) \$
PCGR des États-Unis	– \$	(0,02) \$	(0,04) \$

- (1) Le reclassement d'instruments financiers reflète des différences découlant du choix de l'option de la juste valeur et du reclassement de valeurs mobilières. Avant l'adoption des nouvelles normes comptables en matière d'instruments financiers le 1^{er} novembre 2006, cet élément reflétait uniquement le reclassement de valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le reclassement de valeurs mobilières, veuillez vous reporter à la section Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.
- (2) Se reporter à la note 11.
- (3) L'incidence du calcul du bénéfice par action selon la méthode des deux catégories a réduit le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action en vertu des PCGR des États-Unis de moins de un cent pour tous les exercices présentés. Se reporter à la section Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode des deux catégories.

États consolidés condensés des flux de trésorerie (1)

	2007	2006	2005
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation selon les PCGR du Canada	19 473 \$	(14 996)\$	(29 527)\$
Ajustements selon les PCGR des États-Unis à l'égard du bénéfice net	49	(8)	102
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	4	(2)	(18)
Amortissement	(24)	(20)	(4)
Impôts futurs	(416)	271	(135)
Amortissement des autres actifs incorporels	(26)	(20)	–
Gain net à la vente de titres du compte de placement	–	–	3
Variation de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	(156)	43	(438)
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	293	(120)	(1)
Impôts exigibles	64	–	–
Actifs se rapportant aux produits dérivés	1 012	440	41
Passifs se rapportant aux produits dérivés	(624)	(267)	(90)
Titres du compte de négociation	(5 546)	(695)	(710)
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	(42)	(8)	(511)
Variation nette des montants à payer aux courtiers ou à recevoir de ceux-ci	344	3 872	(2 504)
Autres	(437)	2 446	2 099
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation selon les PCGR des États-Unis	13 968	(9 064)	(31 693)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement selon les PCGR du Canada	(36 690)	(43 235)	(7 727)
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	213	4 191	48
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	2 084	1 050	28
Produit de la vente de titres du compte de placement	(7 565)	(14 709)	(25 628)
Produit de l'arrivée à échéance de titres du compte de placement	(18 784)	(28 203)	(18 405)
Acquisitions de titres du compte de placement	24 097	38 474	36 373
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	7 565	14 727	25 651
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	18 784	28 185	18 379
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(19 964)	(38 383)	(36 130)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	40	73	12
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	115	2 148	–
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement selon les PCGR des États-Unis	(30 105)	(35 682)	(7 399)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement selon les PCGR du Canada	17 374	57 711	38 666
Variation des dépôts	(17 831)	(36 663)	(35 001)
Variation des dépôts – Canada	(2 792)	(299)	15 522
Variation des dépôts – autres pays	17 813	27 468	19 791
Émission de titres de fiducie de capital RBC	–	–	(1 200)
Émission d'actions privilégiées	(16)	(7)	–
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	5	–	–
Frais d'émission	11	7	3
Émission d'actions ordinaires	(1)	1	(1)
Actions autodétenues – ventes	3	–	–
Actions autodétenues – achats	(1)	(2)	7
Dividendes versés	(15)	(13)	(14)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	(149)	(1 141)	–
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(101)	(102)	(102)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	2 017	(2 835)	2 837
Variation des emprunts à court terme des filiales	–	–	(4)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement selon les PCGR des États-Unis	16 317 \$	44 125 \$	40 504 \$
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(332)\$	(80)\$	(122)\$
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	(152)	(701)	1 290
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	4 300 \$	5 001 \$	3 711 \$
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin selon les PCGR des États-Unis	4 148 \$	4 300 \$	5 001 \$

(1) Nous n'avons aucune activité abandonnée à l'exercice 2007.

Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts (1)

	2007			2006 (1)	2005 (1)
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis		
Écart de conversion	(45)\$	45 \$	– \$	– \$	– \$
(Pertes) gains non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(65)	133	68	191	83
Gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(3 207)	(4)	(3 211)	(2 000)	(1 768)
Gains (pertes) sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	111	(91)	20	(52)	(165)
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	–	(541)	(541)	(62)	(313)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(3 206)\$	(458)\$	(3 664)\$	(1 923)\$	(2 163)\$

(1) La notion de cumul des autres éléments du résultat étendu a été introduite en vertu des PCGR du Canada lors de l'adoption du chapitre 1530, le 1^{er} novembre 2006 (se reporter à la note 1). Par conséquent, aucun rapprochement avec les périodes antérieures n'est pertinent.

États consolidés du résultat étendu

	2007			2006 (1)	2005 (1)
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis		
Bénéfice net	5 492 \$	49 \$	5 541 \$	4 721 \$	3 494 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts					
(Pertes) gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des ajustements de reclassement	(65)	(58)	(123)	108	(95)
Gains (pertes) de change non réalisés	(2 965)	(49)	(3 014)	(507)	(623)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes de change	(42)	41	(1)	6	5
Gains (pertes) de change nets liés aux opérations de couverture	1 804	-	1 804	269	401
Gains (pertes) nets sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	80	1	81	(35)	(97)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	31	(5)	26	148	124
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	50	50	251	(246)
Total du résultat étendu	4 335 \$	29 \$	4 364 \$	4 961 \$	2 963 \$
Charge (économie) d'impôts déduite des éléments ci-dessus :					
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	(11)\$	(37)\$	(48)\$	57 \$	(55)\$
Gains (pertes) de change nets, déduction faite des opérations de couverture	911	-	911	130	204
Gains (pertes) nets non réalisés sur les dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	43	-	43	(15)	(51)
Reclassement aux résultats de (gains) pertes liés aux dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	16	(3)	13	75	66
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	-	27	27	134	(132)
Total de la charge (l'économie) d'impôts	959 \$	(13)\$	946 \$	381 \$	32 \$

(1) Un nouvel état consolidé du résultat étendu a été introduit en vertu des PCGR du Canada lors de l'adoption du chapitre 1530, le 1^{er} novembre 2006 (se reporter à la note 1). Par conséquent, aucun rapprochement avec les périodes antérieures n'est pertinent.

Éléments importants du rapprochement pour le bilan

Les tableaux suivants présentent les augmentations (diminutions) des actifs, des passifs et des capitaux propres par élément important du rapprochement entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

Au 31 octobre 2007	Produits dérivés et opérations de couverture	Entités à débiteurs de droits variables	Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Reclassement d'instruments financiers (1)	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires (2)	Total
Actif														
Encaisse et montants à recevoir de banques	-\$	-	(78)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(78)\$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	-\$	-	(4 436)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 436)\$
Valeurs mobilières	-\$	-	(375)	-	(875)	(195)	-	-	-	2 422	-	-	1	978 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	-\$	-	(2 262)	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 263)\$
Prêts	-\$	-	(2 931)	-	(18)	-	-	-	-	-	-	717	44	(2 188)\$
Autres actifs	(2)\$	-	(4 818)	2 967	873	220	(23)	-	(202)	13 995	18 106	-	90	31 206 \$
Passif et capitaux propres														
Dépôts	(8)\$	-	(12 277)	-	13	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(12 276)\$
Autres passifs	2 \$	-	(2 594)	2 728	(14)	-	(60)	(34)	339	16 417	18 106	717	(24)	35 583 \$
Débitures subordonnées	-\$	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	6 \$
Titres de fiducie de capital	-\$	-	-	-	-	-	-	(1 400)	-	-	-	-	-	(1 400)\$
Passifs liés aux actions privilégiées	-\$	-	-	-	-	-	-	(300)	-	-	-	-	-	(300)\$
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	-\$	-	(29)	-	-	-	-	1 434	-	-	-	-	-	1 405 \$
Capitaux propres	4 \$	-	-	239	(26)	25	37	300	(541)	-	-	-	163	201 \$

- (1) Le reclassement d'instruments financiers reflète des différences découlant du choix de l'option de la juste valeur et du reclassement de valeurs mobilières. Avant l'adoption des nouvelles normes comptables en matière d'instruments financiers le 1^{er} novembre 2006, cet élément reflétait uniquement le reclassement de valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le reclassement de valeurs mobilières, veuillez vous reporter à la section Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.
- (2) Les différences entre les autres éléments secondaires comprennent un écart de conversion cumulé de 41 millions de dollars (4 millions en 2006) et un montant de 8 millions (néant en 2006) lié à des prêts destinés à la vente qui sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché selon les PCGR des États-Unis et comptabilisés au coût non amorti selon les PCGR du Canada.

Au 31 octobre 2006

	Produits dérivés et opérations de couverture	Entités à débiteurs de droits variables	Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Reclassement de titres (1)	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Total
Actif														
Encaisse et montants à recevoir de banques	-\$	-	(101)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(101)\$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	(33)\$	-	(4 190)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 223)\$
Valeurs mobilières	-\$	(342)	(288)	-	369	(179)	-	-	-	60	-	-	1	(379)\$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	-\$	-	(2 148)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 148)\$
Prêts	41 \$	-	(1 004)	-	-	-	-	-	-	-	-	852	-	(111)\$
Autres actifs	321 \$	(2)	(3 723)	2 890	(128)	164	(22)	-	(25)	10 401	16 558	-	111	26 545 \$
Passif et capitaux propres														
Dépôts	52 \$	-	(9 518)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 466)\$
Autres passifs	(77)\$	(39)	(1 907)	2 777	-	-	(58)	(34)	37	10 461	16 558	852	87	28 657 \$
Débitures subordonnées	300 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 \$
Titres de fiducie de capital	-\$	-	-	-	-	-	-	(1 383)	-	-	-	-	-	(1 383)\$
Passifs liés aux actions privilégiées	-\$	-	-	-	-	-	-	(298)	-	-	-	-	-	(298)\$
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	-\$	(305)	(29)	-	-	-	-	1 417	-	-	-	-	-	1 083 \$
Capitaux propres	54 \$	-	-	113	241	(15)	36	298	(62)	-	-	-	25	690 \$

(1) Le reclassement d'instruments financiers reflète des différences découlant du choix de l'option de la juste valeur et du reclassement de valeurs mobilières. Avant l'adoption des nouvelles normes comptables en matière d'instruments financiers le 1^{er} novembre 2006, cet élément reflétait uniquement le reclassement de valeurs mobilières. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le reclassement de valeurs mobilières, veuillez vous reporter à la section Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
1	Entités à débiteurs de droits variables	<p>En vertu du bulletin d'interprétation n° 46 publié par le Financial Accounting Standards Board (FASB), intitulé <i>Consolidation of Variable Interest Entities</i> (FIN 46R), nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien financier subordonné supplémentaire d'autres parties. Le principal bénéficiaire est la partie qui assume la majorité des pertes prévues de l'EDDV et/ou reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de cette dernière.</p> <p>Au cours du quatrième trimestre de 2006, nous avons adopté le FASB Staff Position FIN 46(R)-6, intitulé <i>Determining the Variability to be Considered in Applying FASB Interpretation No. 46(R)</i> (FSP FIN 46(R)-6). Cette directive clarifie la façon d'analyser les EDDV et les exigences de consolidation à leur égard. À l'adoption de cette directive, nous avons déconsolidé certains fonds de placement.</p>	<p>Le traitement comptable des EDDV est conforme, à tous les égards importants, aux PCGR des États-Unis. Au cours du deuxième trimestre de 2007, nous avons adopté l'abrégié CPN-163 qui est essentiellement semblable au FSP FIN 46(R)-6. Veuillez vous reporter à la note 1.</p>
2	Passif et capitaux propres	<p>Les actions émises qui sont assorties de droits de conversion ou de clauses de rachat conditionnel sont classées dans les capitaux propres. Les actions qui sont obligatoirement rachetables en raison d'une obligation inconditionnelle exigeant le rachat par l'émetteur de l'instrument, au moyen du transfert de ses actifs à une date précise ou au moment de l'arrivée certaine d'un événement, sont classées comme des passifs.</p>	<p>Les instruments financiers pouvant être réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par le détenteur sont classés à titre de passifs en vertu des PCGR du Canada. Par conséquent, certains montants au titre de nos actions privilégiées et de nos titres TruCS ont été classés à titre de passifs. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont compris dans la rubrique Frais d'intérêt de notre état consolidé des résultats.</p>
3	Produits dérivés et opérations de couverture	<p>Tous les produits dérivés sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris certains dérivés intégrés dans des instruments hybrides. En ce qui concerne les instruments dérivés qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture des flux de trésorerie, les variations de la juste valeur liée à la tranche efficace de la couverture sont inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres, et seront par la suite imputées au revenu net d'intérêt de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie de l'élément couvert ont une incidence sur le bénéfice. La tranche inefficace de la couverture est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt.</p>	<p>Avant le 1^{er} novembre 2006, les produits dérivés intégrés dans des instruments hybrides ne faisaient habituellement pas l'objet d'une comptabilisation distincte, à l'exception de ceux liés aux contrats de dépôt indexés sur actions. En ce qui concerne les instruments dérivés qui ne répondaient pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur était inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation pour lesquels la comptabilité de couverture n'avait pas été appliquée au moment de l'adoption de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13, intitulée <i>Relations de couverture</i>, étaient comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou pertes transitoires étaient portés aux résultats au moment où l'élément couvert initial avait une</p>

Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis (suite)

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
3	Produits dérivés et opérations de couverture (suite)	En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains ou des pertes attribuables au risque couvert et est imputée aux revenus autres que d'intérêt. Cette variation de la juste valeur de l'élément couvert est généralement contrebalancée par les variations de la juste valeur du produit dérivé.	<p>incidence sur le revenu net d'intérêt. Lorsque des instruments dérivés désignés à titre de couverture répondaient aux conditions de couverture efficace, ils étaient comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les gains ou pertes étaient reportés et comptabilisés sur la durée de vie des actifs ou passifs couverts à titre d'ajustements du revenu net d'intérêt. Les PCGR du Canada n'exigeaient pas la comptabilisation de la tranche inefficace de la couverture.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2006, nous avons adopté les chapitres 3855 et 3865, lesquels harmonisent considérablement les PCGR du Canada et ceux des États-Unis. Se reporter à la note 1.</p>
4	Coentreprises	Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.	Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la consolidation proportionnelle.
5	Comptabilisation des activités d'assurance	Les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation sont compris dans les titres disponibles à la vente et sont inscrits à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres. Les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés.	<p>Avant le 1^{er} novembre 2006, les placements à revenu fixe et les placements en titres de participation étaient classés comme des titres du compte de placement. Les placements à revenu fixe étaient inscrits au coût non amorti, alors que les placements en titres de participation étaient comptabilisés au coût, sauf pour les titres de participation soutenant les obligations d'assurance vie dont la valeur comptable était ajustée trimestriellement de 5 % de l'écart entre la valeur de marché et la valeur comptable antérieurement ajustée. Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements à revenu fixe soutenant les obligations d'assurance vie étaient reportés et amortis dans les revenus autres que d'intérêt sur la durée à l'échéance restante des placements cédés, laquelle ne pouvait excéder 20 ans. Les gains et les pertes réalisés à la cession de titres de participation étaient reportés et comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt au taux trimestriel de 5 % des gains et des pertes reportés non amortis.</p> <p>Depuis l'adoption du chapitre 3855 le 1^{er} novembre 2006, les titres à revenu fixe et les titres de participation sont classés comme titres disponibles à la vente, à l'exception des titres soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurance vie et d'assurance maladie, lesquels sont désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'utilisation de l'option de la juste valeur, comme il est décrit à la note 1.</p>

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance : les obligations liées aux contrats d'assurance vie, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation directes. Ces hypothèses sont uniquement revues lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, les obligations sont égales à la valeur des comptes des titulaires de polices et comprennent pour certains contrats une provision technique constituée selon la méthode de la prime nivelée nette. Les soldes des comptes représentent les dépôts bruts cumulés reçus majorés des intérêts créditeurs moins les retraits, les frais et les charges liées à la mortalité. Les hypothèses de provision sous-jacentes à ces contrats font l'objet d'une révision annuelle. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées à la valeur actualisée.

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance : les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont établies au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux frais de maintien. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge (provision pour variations défavorables) est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses font l'objet d'une révision annuelle et elles sont mises à jour afin de refléter les résultats de l'expérience et les conditions de marché réelles. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD correspondent aux montants estimatifs requis pour le règlement de toutes les réclamations non versées et sont comptabilisées à la valeur actualisée.

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
5	Comptabilisation des activités d'assurance (suite)	<p><i>Revenus tirés des activités d'assurance</i> : les montants reçus au titre des contrats d'assurance vie universelle et des autres contrats semblables à des placements ne sont pas inclus dans les revenus, mais sont reportés à titre de dépôts dans les comptes des titulaires de polices au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les revenus tirés de ces contrats se limitent aux montants imputés aux soldes des comptes des titulaires de polices relativement à la mortalité, à l'administration des polices et aux charges liées au rachat, et sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont gagnés. Les paiements versés à l'échéance ou au rachat sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Coûts d'acquisition de polices</i> : les coûts d'acquisition sont reportés dans les autres actifs. La méthode de l'amortissement des coûts d'acquisition est tributaire du produit connexe. Quant aux contrats de longue durée, ils sont amortis proportionnellement aux revenus tirés des primes. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, l'amortissement est basé sur un pourcentage stable des profits bruts estimatifs.</p> <p><i>Valeur des activités acquises</i> : la valeur des activités acquises est déterminée à la date d'acquisition et comptabilisée à titre d'actif. L'actif au titre de la valeur des activités acquises est amorti et imputé aux résultats selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des coûts d'acquisition de polices; cependant, les primes ou les marges de profit ne sont reflétées qu'après la date d'acquisition.</p> <p><i>Réassurance</i> : les montants à recouvrer au titre de la réassurance sont comptabilisés dans l'actif du bilan consolidé.</p> <p><i>Fonds distincts</i> : les fonds distincts sont constatés dans le bilan consolidé.</p>	<p><i>Revenus tirés des activités d'assurance</i> : les primes liées aux contrats d'assurance vie universelle et aux autres contrats semblables à des placements sont inscrites à titre de revenus autres que d'intérêt, et les obligations futures liées aux indemnités d'assurance sont imputées aux indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.</p> <p><i>Coûts d'acquisition de polices</i> : les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et d'assurance de rente sont implicitement comptabilisés à titre de réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Valeur des activités acquises</i> : la valeur des polices d'assurance vie en vigueur acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est implicitement comptabilisée à titre de réduction des obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Réassurance</i> : les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie liés aux risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Fonds distincts</i> : les actifs et les passifs des fonds distincts ne sont pas constatés dans le bilan consolidé.</p>
6	Reclassement de valeurs mobilières et application de l'option de la juste valeur	<p>Les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation ou titres disponibles à la vente et sont inscrites au bilan consolidé à leur juste valeur estimative. Les gains nets ou pertes nettes non réalisés sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des impôts connexes, sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, dans les capitaux propres, sauf lorsque les titres disponibles à la vente constituent l'élément couvert dans une couverture de juste valeur. Ces gains ou pertes non réalisés ayant fait l'objet d'une couverture sont constatés dans les revenus autres que d'intérêt, où ils sont généralement contrebalancés par les variations de la juste valeur des produits dérivés connexes. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres disponibles à la vente sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2006, nous avons adopté le Financial Accounting Standards Board (FASB) Statement No. 155, intitulé <i>Accounting for Certain Hybrid Financial Instruments – an amendment of FASB Statement No. 133 and 140</i> (FAS 155). En vertu du FAS 155, une entité peut choisir d'évaluer à la juste valeur tout instrument financier hybride comportant un dérivé intégré qui nécessite une comptabilisation séparée; les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2006, nous avons également adopté le FASB Statement No. 156, intitulé <i>Accounting for Servicing of Financial Assets – an amendment of FASB Statement No. 140</i> (FAS 156). En vertu du FAS 156, une entité doit initialement évaluer ses droits de gestion à la juste valeur, mais peut par la suite choisir soit d'amortir la juste valeur initiale sur la période applicable aux droits, soit de réévaluer ces droits à la juste valeur avec comptabilisation des variations dans le résultat net. La possibilité de réévaluer les droits de gestion à la juste valeur</p>	<p>Avant le 1^{er} novembre 2006, les valeurs mobilières étaient classées en tant que titres du compte de négociation (constatés à leur juste valeur estimative), titres du compte de placement (constatés au coût non amorti) ou titres de substitut de prêt. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres du compte de placement étaient incluses dans les revenus autres que d'intérêt. Les titres de substitut de prêt étaient comptabilisés selon le traitement comptable réservé aux prêts et, au besoin, étaient réduits d'une provision.</p> <p>Le chapitre 3855 adopté le 1^{er} novembre 2006 harmonise considérablement les PCGR du Canada et ceux des États-Unis. La différence importante découlant de l'adoption de cette nouvelle norme canadienne a trait principalement à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Comme il est décrit à la note 1, les sociétés peuvent, en vertu du chapitre 3855, désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction au moment de sa constatation initiale ou de l'adoption de la nouvelle norme. L'option de la juste valeur en vertu des PCGR du Canada peut s'appliquer à tout instrument financier (à l'exception de certaines restrictions imposées par le BSIF), tandis que les PCGR des États-Unis permettent uniquement l'utilisation de cette option pour les droits de gestion et certains instruments financiers hybrides. Les principales catégories d'instruments financiers pour lesquelles nous avons utilisé l'option de la juste valeur en vertu des PCGR du Canada sont décrites à la note 1.</p>

Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis (suite)

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
6	Reclassement de valeurs mobilières et application de l'option de la juste valeur (suite)	<p>à même le résultat net supprime la disparité comptable entre les droits de gestion et les produits dérivés connexes qui, autrement, empêcheraient l'application de la comptabilité de couverture.</p> <p>Depuis l'adoption du FAS 155 et du FAS 156, certains instruments financiers hybrides et droits de gestion sont évalués à la juste valeur. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.</p>	
7	Sociétés en commandite	<p>La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui ne sont pas des EDDV ou qui sont des EDDV non consolidées, si ces placements représentent au moins 3 % de la participation totale.</p>	<p>Nous utilisons la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui ne sont pas des EDDV ou qui sont des EDDV non consolidées, si nous avons la capacité d'exercer une influence notable, habituellement dans le cas d'une participation de 20 % ou plus.</p>
8	Droits à la plus-value des actions	<p>Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les options octroyées en vertu du régime d'options sur actions des employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions. Un participant pouvait choisir d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que de lever l'option correspondante. Le cas échéant, le participant recevait un montant en espèces égal à l'écart entre le cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Pour ce type de régime, la charge de rémunération doit être mesurée au moyen d'estimations fondées sur les données historiques relatives aux participants ayant choisi d'exercer les droits à la plus-value des actions plutôt que de lever les options correspondantes</p> <p>Le 1^{er} novembre 2005, nous avons adopté le FASB Statement No. 123 (révisé en 2004), intitulé <i>Share-Based Payment</i> [FAS 123(R)], ainsi que les prises de position FASB s'y rapportant (FSP), et nous l'avons appliqué prospectivement aux nouvelles attributions et à la tranche des attributions existantes pour lesquelles les droits ne sont pas acquis. Le FAS 123(R) exige que la charge de rémunération soit évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions. En vertu des dispositions transitoires de la nouvelle norme, les exigences de celle-ci sont applicables aux attributions octroyées après l'adoption de la nouvelle norme. Étant donné que les droits à la plus-value des actions ont été octroyés avant l'adoption de la nouvelle norme comptable, nous continuerons de les comptabiliser en vertu de la norme comptable antérieure.</p>	<p>Pour un tel régime, un passif est comptabilisé au titre des paiements en espèces potentiels aux participants, et la charge de rémunération est évaluée en fonction de l'hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions.</p>
9	Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	<p>Le 31 octobre 2007, nous avons adopté les normes de comptabilisation du Statement No. 158 publié par le FASB, intitulé <i>Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post-retirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 and 132(R)</i> (FAS 158). En vertu du FAS 158, une entité est tenue i) de constater la situation de capitalisation d'un régime d'avantages sociaux dans le bilan et ii) de constater dans les autres éléments du résultat étendu les gains et les pertes actuariels nets existants non comptabilisés, les coûts et les crédits au titre des services passés existants non comptabilisés de même que le montant net des actifs ou des obligations transitoires existants non comptabilisés. En ce qui nous concerne, les normes d'évaluation du FAS 158, qui exigent que l'entité évalue les actifs et les obligations au titre des régimes à prestations déterminées à la date de clôture de l'exercice, prendra effet prospectivement à compter de la fin de l'exercice 2009. L'incidence de l'adoption du FAS 158 est décrite à la rubrique Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi de la présente note.</p>	<p>Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence analogue au FAS 158.</p> <p>En ce qui concerne les régimes à prestations déterminées, l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées doivent être évalués dans les trois mois précédant la fin de l'exercice. Nous évaluons notre obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.</p>

Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis (suite)

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
9	Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)	Avant l'exercice 2007, en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées, la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées était comptabilisée comme une obligation additionnelle minimale, un actif incorporel d'un montant n'excédant pas le coût des prestations au titre des services passés non constaté était comptabilisé, et l'excédent de la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées sur le coût des prestations au titre des services passés non constaté était porté en réduction des autres éléments du résultat étendu.	
10	Comptabilisation à la date de transaction	Les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans le bilan consolidé et dans l'état consolidé des résultats.	Les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de règlement dans le bilan consolidé, et elles sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans l'état consolidé des résultats.
11	Garanties autres qu'en espèces	Les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres sont comptabilisées au bilan consolidé à titre d'actif avec une obligation correspondante de retour si nous disposons de la capacité de les revendre ou de les donner de nouveau en garantie.	Les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.
12	Droit de compensation	Lorsque les actifs et passifs financiers sont assujettis à un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et que nous avons l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs auprès d'une même tierce partie, soit sur une base nette, soit simultanément, les actifs et passifs financiers peuvent être présentés sur une base nette.	Les actifs et passifs financiers doivent être présentés sur une base nette lorsque les mêmes critères que ceux prévus par les PCGR des États-Unis sont remplis. Par ailleurs, les critères concernant la présentation sur une base nette peuvent également être appliqués aux opérations tripartites.
13	Garanties	En ce qui concerne les garanties émises ou modifiées après le 31 décembre 2002, un passif représentant la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie est constaté au début de la garantie.	Avant le 1 ^{er} novembre 2006, les PCGR du Canada prévoyaient uniquement des obligations d'information. Le chapitre 3855 adopté le 1 ^{er} novembre 2006 harmonise considérablement les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.
14	Engagements de prêt	Dans le cas des engagements de prêt conclus après le 31 mars 2004 et émis pour des prêts qui seront destinés à la vente lorsqu'ils seront déboursés, les revenus liés aux actifs de gestion intégrés dans ces engagements doivent être constatés uniquement lorsque les actifs de gestion ont été contractuellement séparés des prêts connexes.	En vertu du chapitre 3855, si les engagements de prêt peuvent faire l'objet d'un règlement net ou si une entité a pour pratique établie de vendre les actifs résultant de ses engagements de prêt peu après leur création, les engagements de prêt peuvent être traités comme des dérivés et ce traitement s'applique à l'ensemble des engagements de prêt de la même catégorie. En outre, les engagements de prêt peuvent être désignés comme détenus à des fins de transaction au moment de leur constatation initiale ou de l'adoption de la nouvelle norme, selon l'utilisation de l'option de la juste valeur. (Se reporter à l'élément 6 plus haut.)
15	Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action	Lors du calcul du bénéfice par action, nous sommes tenus de refléter certaines valeurs mobilières ou certains autres instruments ou contrats qui confèrent à leur détenteur un droit de participation dans les bénéfices non distribués lorsque ce droit est obligatoire et peut être déterminé de façon objective.	Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence de ce genre.
16	Impôts sur les bénéfices	En plus de l'incidence fiscale des différences mentionnées ci-dessus, l'incidence de la variation des taux d'imposition sur les impôts reportés est inscrite lorsque la modification du taux d'imposition a été promulguée.	Ces incidences sont inscrites lorsque la modification du taux d'imposition est pratiquement en vigueur.

Actif net affecté

Certaines de nos filiales et coentreprises sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2007, l'actif net affecté de ces filiales s'élevait à 10,3 milliards de dollars (7,1 milliards en 2006).

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les renseignements présentés ci-après concernant nos régimes à prestations déterminées s'ajoutent à l'information présentée à la note 20.

Le 31 octobre 2007, nous avons adopté les normes de comptabilisation et de présentation de l'information financière du FAS 158, qui exigent la constatation d'une situation de surcapitalisation et de sous-capitalisation à titre d'actif ou de passif, avec un ajustement compensatoire au cumul des autres éléments du résultat étendu après impôts. Les ajustements au cumul des autres éléments du résultat étendu au moment de l'adoption représentent les gains et les pertes actuariels nets, les coûts et les crédits au titre des services passés et les actifs et les obligations

transitoires qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement. Ces montants seront par la suite amortis à titre de charge de retraite sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes. Par ailleurs, les gains et les pertes actuariels qui surviennent dans les périodes ultérieures et qui ne sont pas comptabilisés à titre de charge de retraite dans la même période, seront constatés au titre des autres éléments du résultat étendu. Ces montants seront par la suite comptabilisés à titre d'élément de la charge de retraite selon la même méthode que les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au moment de l'adoption du FAS 158.

Le tableau qui suit présente les effets différentiels de l'adoption des dispositions du FAS 158 sur notre bilan consolidé au 31 octobre 2007, y compris l'incidence de la constatation du passif minimal supplémentaire de 30 millions de dollars avant l'adoption du FAS 158. Les effets différentiels de l'adoption des dispositions du FAS 158 sur notre bilan consolidé au 31 octobre 2007 n'ont eu aucune incidence sur notre état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 ni pour aucun autre exercice présenté.

	2007		
	Avant l'application du FAS 158	Ajustements	Après l'application du FAS 158
Autres actifs			
Coût des prestations de retraite payées d'avance (1)	578 \$	(479) \$	99 \$
Autres passifs			
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués (2)	1 262	330	1 592
Cumul des autres éléments du résultat étendu (3)	18 \$	809 \$	827 \$

(1) Comprend la contrepassation d'une tranche de 12 millions de dollars des coûts au titre des services passés non constatés, comptabilisée à titre d'actif incorporel.

(2) Comprend la contrepassation de l'ajustement de 30 millions de dollars au titre du passif minimal supplémentaire.

(3) Comprend des ajustements de 549 millions de dollars, déduction faite des impôts, au titre du régime d'avantages sociaux des employés et la contrepassation de l'ajustement de 20 millions de dollars au titre du passif minimal supplémentaire, déduction faite des impôts.

Les situations de sous-capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui se chiffrent à 52 millions de dollars et à 1 441 millions, respectivement, sont comptabilisées au

poste Autres passifs du bilan consolidé. Les obligations cumulées au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite totalisent 6 299 millions de dollars au 31 octobre 2007 (6 277 millions en 2006).

Les montants avant impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2007 se détaillent comme suit :

	2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total
Perte actuarielle nette	484 \$	564 \$	1 048 \$
Coût (économie) au titre des services passés	95	(307)	(212)
(Actif) obligation transitoire	(10)	1	(9)
Montant avant impôts constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (1)	569 \$	258 \$	827 \$

(1) Le montant constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts, totalise 541 millions de dollars.

La perte actuarielle nette estimative et le coût des services passés liés aux régimes de retraite, qui sont compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amortis, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2008, s'élèvent à 94 millions de dollars et à 22 millions, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 2 millions par suite de l'amortissement d'actifs transitoires. La perte actuarielle nette estimative et les obligations transitoires liées aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui sont comprises dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et qui seront amorties, avant impôts, au titre de la charge de retraite au cours de l'exercice 2008, s'élèvent à 37 millions de dollars et à néant, respectivement, et la charge de retraite sera réduite de 23 millions par suite de l'amortissement de l'économie au titre des services passés.

Opérations de couverture

Les chapitres 3855 et 3865 adoptés le 1^{er} novembre 2006 harmonisent considérablement les PCGR du Canada et ceux des États-Unis. Les critères qui doivent être remplis aux fins de l'application de la comptabilité de couverture, ainsi que la façon d'appliquer la comptabilité de couverture à chacune des stratégies de couverture permises, sont décrits à la note 1.

Avant le 1^{er} novembre 2006, il existait des différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis, lesquelles sont quantifiées ci-après.

Couverture de la juste valeur

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la tranche inefficace constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt totalisait un gain net non réalisé de 11 millions de dollars (4 millions en 2005). Pour chaque produit dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture de la juste valeur. Nous n'avons couvert aucun engagement ferme au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006.

Actif moyen selon les PCGR des États-Unis

	2007		2006		2005	
	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen
Canada	338 545 \$	56 %	297 740 \$	57 %	277 442 \$	58 %
États-Unis	139 569	23 %	119 614	23 %	97 002	20 %
Autres pays	125 743	21 %	104 533	20 %	101 961	22 %
	603 857 \$	100 %	521 887 \$	100 %	476 405 \$	100 %

Principales modifications comptables

Directives à l'égard de la quantification des inexactitudes contenues dans les états financiers

En septembre 2006, la SEC a publié le Staff Accounting Bulletin No. 108, intitulé *Considering the Effects of Prior Year Misstatements when Quantifying Misstatements in Current Year Financial Statements* (SAB 108). Le SAB 108 donne des directives sur la façon d'évaluer des inexactitudes contenues dans les états financiers de périodes antérieures en vue de mesurer leur importance pour la période considérée. Le SAB 108 exige que les entités assujetties évaluent l'importance des erreurs ajustées repérées en utilisant les deux méthodes suivantes : la méthode de l'état des résultats, selon laquelle l'entité quantifie une erreur en fonction du montant de l'inexactitude provenant de l'état des résultats de l'exercice considéré, sans tenir compte de l'incidence qu'entraîne la correction de la tranche de l'inexactitude contenue au bilan de l'exercice considéré qui provient des exercices précédents; et la méthode du bilan, selon laquelle l'entité quantifie une erreur en tenant compte de l'incidence qu'entraîne la correction de l'inexactitude contenue au bilan à la fin de l'exercice considéré, quel que soit le moment où cette erreur est née. Le SAB 108 permet aux entités de constater l'effet cumulé d'erreurs que l'entité avait précédemment jugées comme non importantes, en ajustant la valeur comptable des actifs et des passifs en date du début de l'exercice considéré et en constatant un ajustement compensatoire au solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Le 1^{er} novembre 2006, nous avons adopté le SAB 108 et réduit notre solde d'ouverture des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu de 42 millions de dollars et de 35 millions, respectivement, et augmenté les autres passifs de 77 millions. Ces ajustements ont trait à des erreurs survenues entre les exercices 2001 et 2006 alors que certains critères aux fins de l'application de la comptabilité de couverture n'avaient pas été remplis. En utilisant la méthode de l'état des

Couverture des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, un gain net non réalisé de 1 million de dollars (perte de 97 millions en 2005) a été inscrit à la rubrique Autres éléments du résultat étendu, au titre de la tranche efficace de la variation de la juste valeur des produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie. Les montants constatés à la rubrique Autres éléments du résultat étendu sont reclassés au revenu net d'intérêt des périodes au cours desquelles le revenu net d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. Une perte nette de 108 millions de dollars (perte de 124 millions en 2005) a été reclassée au bénéfice net au cours de l'exercice. Une perte nette reportée de 26 millions de dollars (perte de 111 millions en 2005) incluse dans la rubrique Cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2006 devrait être reclassée au bénéfice net au cours des 12 prochains mois.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, une perte nette non réalisée de 23 millions de dollars (perte de 3 millions en 2005) a été inscrite à la rubrique Revenus autres que d'intérêt au titre de la tranche inefficace de la couverture des flux de trésorerie. Pour chaque produit dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous n'avons couvert aucune opération projetée.

Couverture de l'investissement net dans des établissements étrangers

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous avons constaté une perte de change de 507 millions de dollars (623 millions en 2005) relativement à notre investissement net dans des établissements étrangers, qui a été contrebalancée par un gain de 269 millions (401 millions en 2005) relativement aux produits dérivés et non dérivés désignés comme couvertures de ce risque de change. Les gains (pertes) de change nets sont constatés comme une composante de la rubrique Autres éléments du résultat étendu.

résultats, nous avons auparavant évalué que ces erreurs n'avaient aucune incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Modifications comptables futures

Directives à l'égard de la comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Le FASB a publié, le 13 juillet 2006, le FASB Interpretation No. 48, intitulé *Accounting for Uncertainty in Income Taxes – an interpretation of FASB Statement No. 109* (FIN 48) et, le 2 mai 2007, le Staff Position FIN 48-1 connexe, intitulé *Definition of Settlement in FASB Interpretation No. 48* (FSP FIN 48-1). Le FIN 48 et le FSP FIN 48-1 fournissent des directives supplémentaires sur la façon de constater, d'évaluer et de présenter les économies d'impôts. L'effet cumulé de l'application des dispositions du FIN 48 sera comptabilisé à titre d'ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis. En ce qui nous concerne, le FIN 48 a pris effet le 1^{er} novembre 2007 et ne devrait avoir aucune incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Comptabilisation des coûts d'acquisition reportés à l'égard des activités d'assurance

Le 19 septembre 2005, l'Accounting Standards Executive Committee de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) a publié le Statement of Position (SOP) 05-1, intitulé *Accounting by Insurance Enterprises for Deferred Acquisition Costs in Connection with Modifications or Exchanges of Insurance Contracts* (SOP 05-1). Le SOP 05-1 contient des directives sur la comptabilisation des coûts d'acquisition reportés à l'égard des remplacements internes des contrats d'assurance et de placement qui ne sont pas précisément visés par le FASB Statement No. 97, intitulé *Accounting and Reporting by Insurance Enterprises for Certain Long-Duration Contracts and for Realized Gains and Losses from the Sale of Investments*. Le SOP 05-1 définit le remplacement interne comme une modification apportée aux avantages, aux

caractéristiques, aux droits ou aux protections rattachés au produit, par suite du remplacement d'un contrat par un nouveau contrat, d'un avenant, ou du choix d'une caractéristique ou d'une protection définie dans le contrat. Un contrat établi en remplacement qui est substantiellement différent du contrat remplacé est comptabilisé comme une extinction du contrat remplacé, et les coûts d'acquisition reportés non amortis, les passifs découlant de produits comptabilisés d'avance et les actifs d'incitatifs à la vente différés liés aux contrats annulés, sont passés en charges. En ce qui nous concerne, le SOP 05-1 a pris effet le 1^{er} novembre 2007 sur une base prospective et ne devrait avoir aucune incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Directives à l'égard des engagements de vente de prêt comptabilisés à la juste valeur dans les résultats

Le 5 novembre 2007, la SEC a publié le Staff Accounting Bulletin No. 109, intitulé *Written Loan Commitments Recorded at Fair Value Through Earnings* (SAB 109). Le SAB 109 exige que les flux de trésorerie nets futurs prévus liés aux droits de gestion relatifs au prêt soient pris en compte dans l'évaluation de tous les engagements de vente de prêt qui sont comptabilisés à la juste valeur dans les résultats. En outre, les actifs incorporels développés à l'interne ne doivent pas être pris en compte dans le calcul de la juste valeur des engagements de prêt dérivés. En ce qui nous concerne, le SAB 109 prendra effet le 1^{er} février 2008. Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Cadre d'évaluation de la juste valeur

Le 15 septembre 2006, le FASB a publié le FASB Statement No. 157, intitulé *Fair Value Measurements* (FAS 157), qui établit un cadre d'évaluation de la juste valeur en vertu des PCGR des États-Unis et s'applique aux autres prises de position en matière de comptabilité pour lesquelles la juste valeur constitue la caractéristique mesurée appropriée. Le FAS 157 exige également que davantage d'information soit fournie sur l'évaluation de la juste valeur. En ce qui nous concerne, le FAS 157 prendra effet le 1^{er} novembre 2008. Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Option d'évaluation des actifs et des passifs financiers à la juste valeur

Le 15 février 2007, le FASB a publié le Statement No. 159, intitulé *The Fair Value Option for Financial Assets and Liabilities* (FAS 159). Le FAS 159 permet à l'entité de comptabiliser à la juste valeur certains actifs et passifs financiers et établit de nouvelles exigences concernant l'information à fournir sur les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur. En ce qui nous concerne, le FAS 159 prendra effet le 1^{er} novembre 2008. Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Compensation de montants liés à certains contrats

Le 30 avril 2007, le FASB a publié le Staff Position FIN 39-1, intitulé *Amendment of FASB Interpretation No. 39* (FSP FIN 39-1), qui modifie certains éléments du FIN 39, intitulé *Offsetting of Amounts Related to Certain Contracts*, de façon à permettre à une entité publiante de compenser la juste valeur constatée à l'égard du droit de récupérer les garanties en espèces (une créance) ou de l'obligation de rembourser les garanties en espèces (une dette) par la juste valeur constatée à l'égard des instruments dérivés conclus avec une même contrepartie en vertu d'un même accord général de compensation. En ce qui nous concerne, le FSP FIN 39-1 prendra effet le 1^{er} novembre 2008. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Avantages fiscaux liés aux dividendes versés à titre d'attributions sous forme de paiements à base d'actions

Lors de la réunion du 27 juin 2007, le FASB s'est rallié au consensus de l'Emerging Issues Task Force (EITF) au sujet de l'Issue 06-11, intitulée *Accounting for Income Tax Benefits of Dividends on Share-Based Payment Awards* (EITF 06-11), qui touche les avantages fiscaux réalisés sur le versement de dividendes dans le cadre de certaines ententes de paiement à base d'actions; le versement de ces dividendes pouvant être traité comme une charge de rémunération déductible aux fins fiscales. En vertu de l'EITF 06-11, un avantage fiscal réalisé sur des dividendes ou des équivalents de dividendes imputés aux bénéfices non répartis et versés à des employés pour des actions de participation ou des unités d'actions de participation dont les droits n'ont pas été acquis ou pour des options d'actions en cours, doit être comptabilisé à titre d'augmentation du surplus d'apport. Ces avantages fiscaux sont considérés comme des avantages fiscaux excédentaires (avantages fiscaux imprévus) selon le FAS 123 (R). L'EITF est également parvenu au consensus final suivant : si l'estimation d'une entité concernant les extinctions augmente (donnant ainsi lieu à une charge de rémunération), le montant des avantages fiscaux connexes qui sont reclassés du surplus d'apport à l'état des résultats devrait se limiter au compte des avantages fiscaux excédentaires. En ce qui nous concerne, cette norme prendra effet le 1^{er} novembre 2008. Nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Le tableau suivant présente de l'information sur l'entité juridique que constitue la Banque Royale du Canada, ses filiales bancaires étant présentées selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Bilans condensés

	2007	2006
Actif		
Encaisse et montants à recevoir de banques	2 992 \$	2 924 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	5 154	2 920
Valeurs mobilières	94 603	90 076
Placements dans des filiales bancaires et des sociétés liées	12 151	10 345
Placements dans d'autres filiales et sociétés liées	22 347	21 830
Biens achetés en vertu de conventions de revente	10 609	9 221
Prêts, déduction faite des provisions	196 414	166 528
Soldes nets à recevoir des filiales bancaires	18 194	24 750
Soldes nets à recevoir d'autres filiales	9 078	10 845
Autres actifs	86 502	54 545
	458 044 \$	393 984 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	306 123 \$	285 898 \$
Autres passifs	121 065	78 699
	427 188 \$	364 597 \$
Débtures subordonnées	6 117 \$	6 966 \$
Passifs liés aux actions privilégiées	300	298
Capitaux propres	24 439	22 123
	458 044 \$	393 984 \$

États condensés des résultats

	2007	2006	2005
Revenu d'intérêt (1)	17 563 \$	14 007 \$	11 616 \$
Frais d'intérêt	12 940	10 351	6 867
Revenu net d'intérêt	4 623	3 656	4 749
Revenus autres que d'intérêt (2)	4 408	3 935	3 412
Total des revenus	9 031	7 591	8 161
Dotation à la provision pour pertes sur créances	702	410	392
Frais autres que d'intérêt	5 905	5 720	6 001
Charges liées au réaligement de l'entreprise	-	2	44
Bénéfice lié aux activités poursuivies avant impôts	2 424	1 459	1 724
Charge d'impôts	454	424	528
Bénéfice net avant quote-part des bénéfices non distribués des filiales	1 970	1 035	1 196
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales (3)	3 522	3 693	2 191
Bénéfice net	5 492 \$	4 728 \$	3 387 \$

(1) Comprend le revenu de dividendes tiré des placements dans des filiales et des sociétés liées de 420 millions de dollars, de 17 millions et de 20 millions, pour les exercices 2007, 2006 et 2005, respectivement.

(2) Comprennent le revenu tiré de sociétés liées de 4 millions de dollars, de 8 millions et de 49 millions, pour les exercices 2007, 2006 et 2005, respectivement.

(3) Comprend la perte nette découlant des activités abandonnées liées à RBC Mortgage de 29 millions de dollars et de 50 millions, pour les exercices 2006 et 2005, respectivement. Se reporter à la note 11.

États condensés des flux de trésorerie

	2007	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	5 492 \$	4 728 \$	3 387 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Variation des bénéfices non distribués des filiales	(3 522)	(3 693)	(2 191)
Autres activités d'exploitation, montant net	11 100	(7 397)	(17 184)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	13 070	(6 362)	(15 988)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	(2 234)	(1 192)	1 878
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	(38 896)	(23 417)	(23 439)
Produit de la titrisation de prêts	6 113	5 963	3 213
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	2 376	–	–
Produit de la vente de titres du compte de placement	–	11 233	17 149
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	4 891	–	–
Produit de l'arrivée à échéance de titres du compte de placement	–	18 195	7 434
Acquisitions de titres disponibles à la vente	(10 365)	–	–
Acquisitions de titres du compte de placement	–	(25 445)	(16 374)
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	(481)	(401)	(310)
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	(1 388)	(388)	516
Encaisse provenant des (affectée aux) placements dans des filiales, montant net	(2 101)	(946)	(326)
Variation du financement net fourni à des filiales	8 062	(8 734)	(13 639)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(34 023)	(25 132)	(23 898)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des dépôts	20 225	28 989	36 542
Émission de débentures subordonnées	87	–	800
Remboursement de débentures subordonnées	(989)	(953)	(786)
Émission d'actions privilégiées	1 150	600	300
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	(150)	(250)	(132)
Frais d'émission	(23)	(6)	(3)
Émission d'actions ordinaires	155	116	198
Actions ordinaires achetées aux fins d'annulation	(646)	(844)	(226)
Actions autodétenues – ventes	208	244	179
Actions autodétenues – achats	(133)	(208)	(49)
Dividendes versés	(2 278)	(1 807)	(1 469)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	(553)	3 955	1 137
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	3 968	1 059	3 658
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	21 021	30 895	40 149
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	68	(599)	263
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	2 924	3 523	3 260
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin	2 992 \$	2 924 \$	3 523 \$
Présentation de renseignements supplémentaires relatifs aux flux de trésorerie			
Intérêts versés durant l'exercice	13 061 \$	8 971 \$	6 540 \$
Impôts sur les bénéfices (recouvrés) payés durant l'exercice	(165) \$	656 \$	1 106 \$